

CONSEIL MUNICIPAL – PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 19 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par son Maire le treize juin 2024, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Stéphane Delpeyrat, Maire**.

Nombre de membres en exercice : 39

Présents : 38

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, Mme Marenzoni, M Cases, M Cristofoli, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, Mme Fize, M Joussaume, M Tartary, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Le Bouhellec, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, Mme Bernier, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Hélaudais, Mme Guillot, M Bouteyre, M Joie

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir : 1

Mme Guérin à Mme Pouban

Secrétaire de séance : Monsieur Stephen Apoux

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte.

DG24_082 RAPPORT DE LA CONVENTION CITOYENNE. PORTÉ À CONNAISSANCE

Rapporteur : Pascal Tartary

DG24_083 MOTION "POUR UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE EUROPÉENNE VOLONTARISTE, LIBÉRONS LA COMMANDE PUBLIQUE, REMETTONS À L'AGENDA LE RÈGLEMENT EUROPÉEN POUR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES" : DÉCLARATION EN FAVEUR D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES

Rapporteur : Françoise Fize

DG24_084 BUS PLAGE 2024 - CONVENTIONS AVEC LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LES COMMUNES PARTENAIRES. DÉCISION

Rapporteur : Stéphane Delpeyrat

DG24_085 BILAN ANNUEL 2023 DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ. PORTÉ À CONNAISSANCE

Rapporteur : Nicolas Deau

DG24_086 PARTENARIAT AVEC LE CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE (CMP) DU CENTRE HOSPITALIER SPÉCIALISÉ CHARLES PERRENS. AUTORISATION

Rapporteur : Stéphane Delpeyrat

DG24_087 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS HÉRITAGE DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023. AUTORISATION

Rapporteur : Stéphane Delpeyrat

DG24_088 CONVENTION DE SOUTIEN POUR LA LUTTE CONTRE LES DÉCHETS ABANDONNÉS AVEC LA SOCIÉTÉ CITEO. AUTORISATION

Rapporteur : Éric Mallein

DG24_089 DÉNOMINATION DE L'ÉCOLE VillagExpo : ÉCOLE NIKI DE SAINT PHALLE. AUTORISATION

Rapporteur : Marie-Dominique Canouet

DG24_090 DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR LA CONSTRUCTION D'UN MÉMORIAL. AUTORISATION

Rapporteur : François Grémy

DG24_091 CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC FRANCE TRAVAIL POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI LOCAL. AUTORISATION

Rapporteur : Stephen Apoux

DG24_092 DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UNE DÉLÉGUÉE SUPPLÉANTE AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL MÉDOC. DÉCISION

Rapporteur : Stéphane Delpeyrat

DG24_093 CHAUFFERIE BIOMASSE HASTIGNAN - CESSION FONCIÈRE DE LA PARCELLE EB 239 À Bordeaux Métropole ET CRÉATION DE SERVITUDES. DÉCISION

Rapporteur : Jean-Luc Trichard

DG24_094 ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDE ET DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE (SMEGREG) RELATIF À L'ACHAT DE MATÉRIELS HYDRO-ÉCONOMES. AUTORISATION

Rapporteur : Cécile Marenzoni

DG24_095 VOTE DES PROJETS DU BUDGET PARTICIPATIF 2023. DÉCISION

Rapporteur : Bruno Cristofoli

DG24_096 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES MOULINS DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES. DÉCISION

Rapporteur : Stéphane Delpeyrat

DG24_097 SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION WAY4SPACE. AUTORISATION

Rapporteur : Stéphane Delpeyrat

DG24_098 SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE 2024/2025 AVEC L'ASSOCIATION OASI'S. AUTORISATION

Rapporteur : Cécile Pouban

DG24_099 SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ANNUELLE 2024 AVEC L'ASSOCIATION DU PATRIMOINE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES. AUTORISATION

Rapporteur : Pascale Bru

DG24_100 MODIFICATION DES CONVENTIONS ET MODALITÉS D'UTILISATION DES SALLES CULTURELLES GEORGES BRASSENS ET CARRÉ DES JALLES. APPROBATION

Rapporteur : Pascale Bru

DG24_101 SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 2024 À LA CONVENTION CADRE AVEC LE COLLECTIF PROGRAMME D'ACTIONS CULTURELLES ET ARTISTIQUES PROGRAMMÉES (PACAP). AUTORISATION

Rapporteur : Pascale Bru

DG24_102 AVENANT DE PROLONGATION À LA CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOCAL SUR LA COMMUNE DU TAILLAN-MÉDOC AVEC Bordeaux Métropole. AUTORISATION

Rapporteur : Pascale Bru

DG24_103 ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES UTILISATEURS DES LOGICIELS D'AXIELL BIBLIOTHÈQUES (AULAB). DÉCISION

Rapporteur : Pascale Bru

DG24_104 OPÉRATION DE RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DES SABLONS - CESSIONS DES PARCELLES COMMUNALES À Bordeaux Métropole. DÉCISION

Rapporteur : Jean-Luc Trichard

DG24_105 DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE À Bordeaux Métropole - AMÉNAGEMENT DES SABLONS. AUTORISATION

Rapporteur : Claude Joussaume

DG24_106 ACQUISITION PARCELLE HZ60 – ROUTE DE CORBIAC – PRÉEMPTION SAFER. APPROBATION

Rapporteur : Jean-Luc Trichard

DG24_107 ACQUISITION DE LA ZONE VERTE DUPÉRIER À ARIANE GROUP SAS - CONSTITUTION DE SERVITUDES AU PROFIT DU VENDEUR. APPROBATION

Rapporteur : Jean-Luc Trichard

DG24_108 TARIFS MUNICIPAUX 2024/2025. AUTORISATION

Rapporteur : Marie-Dominique Canouet

DG24_109 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES PÉRI ET EXTRASCOLAIRES. ADOPTION

Rapporteur : Marie-Dominique Canouet

DG24_110 EXONÉRATION PARTIELLE DU DROIT DE TERRASSE DU KAPPUCCINO. DÉCISION

Rapporteur : Caroline Berbis

DG24_111 EXONÉRATION DU DROIT DE PLAÇAGE DANS LE CADRE DU SOUTIEN AUX COMMERÇANTS - LANCEMENT DE L'ESPACE DÉGUSTATION. DÉCISION

Rapporteur : Caroline Berbis

DG24_112 TAXE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TPE). TARIFS 2025. ADOPTION

Rapporteur : Bernard Cases

DG24_113 AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DOUTEUSES. DÉCISION

Rapporteur : Kévin Roscop

DG24_114 AUGMENTATION DU NOMBRE DE CARTES D'ACHAT PUBLIC. DÉCISION

Rapporteur : Kévin Roscop

DG24_115 ACTUALISATION TABLEAU DES EFFECTIFS. AUTORISATION

Rapporteur : Kévin Roscop

Monsieur le Maire

Bonsoir à tous,

Appel nominatif du Conseil municipal.

Le quorum est atteint.

L'approbation des procès-verbaux, comptes-rendus, y a-t-il des observations ? Monsieur Morisset.

Marc Morisset

Bonsoir à tous, merci Monsieur le Maire. Concernant le PV, j'avais une remarque à la page 40 où il a été mentionné le peuple *russophobe*. Soit je me suis mal exprimé, soit c'est un lapsus et, entre autres, c'était peut-être avec une pensée pour une partie du peuple ukrainien. Toujours est-il que, ce que je voulais dire à ce moment-là, c'était le peuple *russophone* puisque c'était ceux qui étaient bombardés par l'équipe de Zelenski depuis 2013.

Monsieur le Maire

Ce sera donc modifié ainsi, il est approuvé. D'autres remarques sur les décisions municipales ? S'il n'y a pas d'autres observations, je n'en vois pas à priori, je voudrais remercier les agents, les bénévoles citoyens, les élus pour la bonne tenue du scrutin du 9 juin dernier puisque nous avons, à la demande de la Préfecture, un nombre de bureaux plus important qu'à l'accoutumée. La règle est que désormais, au-delà de 1000 inscrits par bureau, il nous faut procéder à un « redécoupage ». Nous avons essayé de rester sur les mêmes lieux mais, malgré tout, cela demandait plus de monde. Nous avons découvert comme vous, avec surprise, qu'il faudrait remettre cela le 30 juin et le 7 juillet. J'espère donc que la mobilisation sera la même.

Nous avons inauguré le Domaine du Thil et le Plan Vélo ; l'itinéraire numéro un, la ligne G ; la salle Hélène Dubourdieu, c'est un changement de nom plutôt ; la Fête du Sport qui s'est très bien déroulée malgré une météo un petit peu capricieuse et ainsi que le Festival Animasia. Nous avons présenté le projet Georges Brassens qui a été élaboré dans le cadre d'un groupe étude projet aux habitants à la salle Georges Brassens justement ; et enfin la Convention Citoyenne nous a remis ses travaux comme il en était question précédemment. A venir donc, la Fête de la Musique vendredi ; le 29 juin, comme je vous l'avais annoncé, l'ouverture du parc du Bourdieu ; les travaux de l'école René Lacoue s'achèvent et nous pourrons donc inaugurer à la rentrée cette rénovation très importante de l'école dite de Cérillan autrefois ; l'achèvement des travaux de la salle Louise Michel également, nous pourrons donc ré-ouvrir la salle qui a posé quelques problèmes d'organisation cette année puisqu'elle était fermée ; et l'achèvement des travaux des hangars des services techniques qui va offrir à nos agents de meilleures conditions de fonctionnement et cela profitera à toutes et à tous.

Je vous ai transmis, pour information, et pour ne pas que vous me fassiez le reproche de le découvrir en Conseil, un premier bilan sur le Bus express qui nous a été transmis avant le week-end par Bordeaux Métropole. Il fonctionne maintenant depuis quelques jours et fait partie des 7 lignes de Bus express qui sont prévues dans le cadre du Schéma des

mobilités. Il faut donc bien comprendre que cette ouverture de la ligne G n'est pas un achèvement, elle aura vocation à se connecter, au fur et à mesure des ouvertures de nouvelles lignes de Bus express, aux autres lignes pour des correspondances. Par exemple demain, nous pourrions descendre à Grand Louis et récupérer un autre Bus express qui amènera directement les étudiants sur le campus. Vous pourrez également, en arrivant sur les Boulevards de Bordeaux, trouver un Bus express qui fait la circulaire. Je ne vais pas vous faire les 7 lignes de Bus express. Cela s'échelonne en 2026 ; 2027 ; 2028 et 2029. Sur les 3 ans qui viennent, nous aurons un deuxième Bus express sur la Commune dès 2027 qui est en réalité préfigurée aujourd'hui par la ligne 39 qui dessert les entreprises aéronautiques spatiales, l'aéroport et qui rejoint Pessac, Villenave et Gradignan par la rocade. Ce sera le même tracé mais entre-temps, il y aura des travaux de mise en site propre qui sont prévus. Sur Saint-Médard, quasiment aucun travaux n'est prévu, par contre il y aura des travaux sur Mérignac notamment sur ce qu'on appelle le Boulevard technologique entre l'aéroport et les Cinq chemins qui vont permettre la réalisation de voies propres, bus et vélo. Ces travaux concernent nos amis et voisins de Mérignac mais ce sera aussi bien utile pour nous. Avec ces deux bus, nous desservons donc désormais directement à la fois l'aéroport et la gare Saint-Jean, c'est quand même un progrès tout à fait conséquent. Comme tous les projets d'infrastructure, ces projets mettent du temps parce qu'il faut rappeler que le premier vote à la Métropole sur la ligne G s'est tenu en 2014 ; nous sommes donc à 10 ans plus tard. C'est le temps que prennent tous les projets d'infrastructure comme pour tous les tramways qui ont été ouverts et toutes les lignes de Bus express. Ce que nous pouvons vous dire c'est que, malgré une pénurie de chauffeurs, il ne faut pas penser que la ligne est déjà à son niveau de performance, de croisière, c'est une ouverture donc cela va prendre quelques mois pour trouver sa pleine efficacité. Il manque encore des chauffeurs, nous sommes donc plutôt sur un cadencement à 6 min plutôt que 5 mais nous y arriverons rapidement au fur et à mesure que les chauffeurs arriveront et seront formés. Il reste des améliorations techniques des passages de feux, des passages de ronds-points. Par exemple, la voirie qui a été totalement refaite, comme vous l'avez remarquée, entre le BBJ et la mairie qui est totalement neuve maintenant, a créé quelques perturbations sur le système Gertrude des feux rouges. Il y a donc toute une série de problèmes techniques comme ceux-ci qui vont s'améliorer au fil du temps et puis surtout les nouveaux bus électriques qui vont arriver à compter de février prochain qui ont une autonomie d'environ 190 km et qui vont apporter un niveau de confort bien différent puisqu'il y aura du wifi à bord et un confort amélioré en termes de fauteuil. Il n'y aura plus de vibrations moteur puisque par définition l'électrique ne vibre pas, une vidéoprotection à bord etc. Il reste aussi à aménager le tronçon Issac, puisqu'il n'avait pas été prévu dans le premier projet de Bus express, nous l'avons fait rajouter dès 2020 mais il reste des arrêts à faire et un certain nombre de choses même si le budget prévu va déjà jusqu'à Issac. Il y a un succès important en termes de fréquentation, nous le voyons sur toute la ligne puisque dès la première semaine il y avait 4 000 personnes en plus chaque jour dans le bus et ça progresse très régulièrement en ce sens. Rien n'est parfait bien entendu, nous en sommes tous et toutes très conscients, cela ne règle pas tous les problèmes c'est bien certain mais c'est quand même quelque chose qui va dans le bon sens.

Je vous ai communiqué également le calendrier d'enquête publique pour l'extension du tram D qui est mis à jour en ce moment même par la Métropole qui nous mène à une enquête publique plutôt à une DUP en 2026. Cela progresse donc relativement vite, en

tout cas, au rythme de ce type de projet. Je voudrais remercier la commune du Taillan parce qu'il y a eu un gros travail avec eux, avec Madame Versepuuy comme avec le nouveau Maire, pour revoir un petit peu leurs problématiques liées au parking-relais prévu à Germignan, au positionnement des arrêts en tenant compte également des difficultés que nous connaissons maintenant sur la 1215 qui est un axe très saturé qui fera l'objet lui, plutôt sur 2027/2028, de travaux d'élargissement. Il y a déjà des travaux qui ont commencé sur une voie bus à partir du lycée mais ce n'est pas l'élargissement en tant que tel. L'élargissement est acté mais cela prend du temps bien entendu pour réaliser tout cela. Un rappel donc du calendrier sur le tram : en 2019 la Métropole, initiative de la municipalité précédente et de son Maire, a donc fait adopter le principe de l'extension du tram D entre Cantinolle et Saint-Médard centre avec un arrêt évidemment pour desservir également le Taillan. Cela a été inscrit au PPI c'est-à-dire au Programme Pluriannuel d'investissement de la Métropole et donc au budget. Quand nous sommes arrivés, nous avons confirmé cette intention même s'il ne faut pas se le cacher, il y avait des oppositions au sein du Conseil métropolitain mais c'est la vie démocratique, il faut toujours discuter. Puis, Alain Anziani a écrit à Monsieur le Préfet pour lui demander d'engager la procédure de DUP. Monsieur le Préfet a demandé des études complémentaires qui ont été faites, qui ont été remises à la Préfecture et donc maintenant nous sommes en bonne voie pour un dossier de DUP déposé cette année nonobstant bien entendu les péripéties imprévisibles. Voilà où nous en sommes sur ces deux points. L'ensemble des conseillers municipaux ont reçu les documents par mail je crois ou sur le portail élu, tout le monde les a eus. Nous les mettrons également je pense sur le site de la Ville pour que tout le monde en prenne connaissance. Voilà ce que je souhaitais vous dire sur cette question de l'ouverture notamment de la ligne G qui est quand même un événement important et de nombreux habitants nous ont témoigné de l'avancée que cela représentait en termes de mobilité avec les réserves que j'ai émises évidemment, rien n'est parfait. Monsieur Mangon.

Jacques Mangon

Monsieur le Maire , mes chers collègues, quelques mots à la suite de votre présentation. Tout d'abord merci pour ces informations dans un premier temps et puis passé ce merci, permettez-moi quand même de faire quelques commentaires sur votre manière de présenter les choses. Je dois dire que je suis toujours relativement ébahi presque admiratif même des efforts que vous déployez pour réécrire suavement la réalité et pour masquer un peu ce qui s'est passé depuis 2020 ; c'est-à-dire quand même le fait que vous avez gravement nui à la mobilité à Saint-Médard-en-Jalles. Quand je dis « vous » je ne me limite pas à la majorité de cette assemblée mais la majorité de cette assemblée, la majorité du Conseil de Bordeaux Métropole, la nouvelle majorité, puisque quoi que vous disiez dans votre présentation c'est tout à fait inexact de dire que vous avez poursuivi sur la lancée qui était la nôtre. Je rappelle à tout le monde, au cas où certains l'oublieraient ou voudraient l'oublier, que si nous avons suivi le calendrier qui était le nôtre, le calendrier qui était celui de la Métropole, pas le mien spécialement mais celui de la Métropole acté tel quel - nous pouvons en fournir tous les éléments à qui le souhaite s'il y a encore des gens qui doutent - le tram serait arrivé physiquement à Saint-Médard-en-Jalles, enfin arriverait pardon physiquement à Saint-Médard-en-Jalles fin 2024 ou début 2025. Nous ne pouvons jamais être précis à quelques mois près mais c'était ce qui était écrit. Vous pouvez retrouver les données, je vous les donnerai parce que visiblement vous n'avez pas les bonnes archives, je vous les ferai passer sans problème. Ce que vous avez

fait finalement c'est donc de donner un coup d'arrêt, un peu regretté par la suite d'abord au niveau local par vous-même à partir de 2022 / 2023 et puis au niveau métropolitain où vos propres collègues ont bien compris que si le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) était une amélioration de la ligne 3, il n'était qu'une amélioration de la ligne 3 et qu'il était loin de remplir les besoins qui sont les nôtres. Faut-il rappeler qu'à Saint-Médard-en-Jalles, nous attendons le tramway depuis 26 ans. Le déploiement du tramway sur l'agglomération a commencé en 1996 sous l'égide et l'impulsion d'Alain Juppé. Les premiers déploiements de lignes se sont faits au début des années 2000 et nous, pauvre ville excentrée de 33 000 habitants, à l'époque un petit peu moins mais enfin quand même la 5e ou 6e ville suivant les époques de l'agglomération, nous avons dû nous contenter par la faute, ce n'est pas la vôtre spécialement c'était la majorité précédente celle qui a précédé 2014, nous avons dû nous contenter d'une situation indigente en matière de transport alors que pourtant nous sommes la commune ou l'une des communes qui a le plus besoin de transports à la fois par l'étendue de notre commune et puis par son éloignement de l'université, de la ville centre et de beaucoup d'autres localisations capitales dans la Métropole. Oui, Monsieur le Maire, vous avez gravement nui, vous et la majorité métropolitaine, à la mobilité sur Saint-Médard. Depuis lors, vous avez déployé beaucoup d'efforts pour convaincre par différentes méthodes, par des petites entorses à la vérité, des grosses entorses et des moyennes entorses, pour vous cacher et faire comme si vous étiez continueur d'un projet que vous avez failli faire complètement capoter. Ce projet va donc reprendre et je rappelle qu'à l'époque, en 2020, l'enquête publique devait commencer en 2020, le dossier de DUP était prêt et quand nous regardons la projection que vous avez faite, cela veut dire que le nouveau dossier sera prêt, espérons-le, fin 2024 et l'enquête publique espérons qu'elle sera lancée en 2025, il ne se passera de toute façon absolument rien avant 2026. C'est dommage parce que 6 ans c'est beaucoup et 6 ans d'un enfant qui va à l'université en passant 1h30 à le faire alors qu'il pourrait le faire beaucoup rapidement, c'est beaucoup. 6 ans d'embouteillages c'est beaucoup et c'est dommage que les alternances ne respectent pas ce qui est de l'intérêt général. Que vous vouliez remettre en cause les questions qui sont des questions de dogmes, des choses dont vous ne lisez pas les choses comme nous mais sur un dossier comme le tramway, c'est l'intérêt général, vous ne trouverez pas un Saint-Médardais pour vous dire que ce n'est pas le cas. Le BHNS, il a ses qualités d'amélioration de la ligne 3, mais je rappelle quand même à tout le monde les chiffres qui ont été donnés par la présidente de Bordeaux Métropole, ils ne sont donc pas suspects d'être favorables au vu de l'opposition de Saint-Médard : 217 millions d'euros. 217 millions d'euros c'est quand même beaucoup pour une amélioration, cela fait cher. Je rappelle que l'extension de la ligne D du tramway, c'est 90 millions d'euros environ. C'est quand même triste de voir que, simplement pour vous opposer à ce que nous avons fait, vous et votre majorité notamment, entre autres le Maire de Bordeaux qui était extrêmement hostile au fait que le tramway arrive à Saint-Médard-en-Jalles, vous avez gâché tous ces efforts-là. Je vous remercie des informations donc mais votre présentation, Monsieur le Maire, je ne peux pas l'agréer et je suis obligé de dire qu'elle masque un échec terrible. D'ailleurs, elle est amusante parce que cette propension à réécrire l'histoire, vous la déployez dans beaucoup d'autres domaines. Nous pourrions y revenir un petit peu plus tard. J'ai lu avec bonheur l'autre jour une de vos phrases sur la situation financière. Vous disiez qu'elle est excellente à Saint-Médard, c'est votre appréciation, moi je pense qu'elle se dégrade ; et d'ailleurs cela a été acté et prouvé par un rapport de la Chambre Régional des Comptes qui portait sur la période 2016/2022 - cela vous oubliez

un peu de le dire - et qui a indiqué qu'à partir de 2020, il y avait de très nets infléchissements dans la situation de la commune. Enfin, ce n'est pas l'objet de la réunion de ce soir et donc nous n'allons pas nous étendre là-dessus. Oui, Monsieur le Maire, vous êtes en faute et Saint-Médard est lourdement pénalisée par votre gestion sur un dossier essentiel où en plus l'argent était à la Métropole et ce n'était que réparation d'une injustice profonde que de faire venir le tramway , entre autres à Saint-Médard. Pour le BHNS, oui c'est une amélioration, nous nous en félicitons, mais comme je le disais dans d'autres cénacles, c'est loin d'être tout solde de tout compte et il reste tout à faire.

Monsieur le Maire

Je veux dire, Monsieur Mangon, vous avez des méthodes politiques que nous connaissons bien, c'est du Trumpisme. On a un discours qui fait dire aux autres ce qu'ils ne disent pas en permanence, qui réécrit l'histoire, les faits, les réalités avec un aplomb certes tout à fait respectable mais je me demande parfois si vous vivez vraiment à Saint-Médard-en-Jalles. Dire qu'il ne s'est rien passé en termes de mobilité alors que nous avons créé la ligne 39, il n'y avait rien pour l'aéroport et aujourd'hui la ligne existe. Il y a *Flex aéro* qui permet aux salariés également de rejoindre les entreprises ; le bus express est enfin sorti de terre ; nous savons que vous y étiez opposé, vous appelez cela une amélioration de la liane 3. Ce n'est pas du tout l'avis de Monsieur Duprat, de Monsieur Bobet et de tous vos collègues, c'est une appréciation tout à fait particulière que personne ne comprend parce que qualifier de simple amélioration un gain de temps de plus de 20 minutes pour tous ceux qui vont à Bordeaux tous les jours travailler ou rejoindre la gare Saint-Jean, passer à des bus électriques, nous ne pouvons pas tout à fait dire que ce soit un détail. C'est vraiment une manière de faire de la politique qui est détestable. Vous essayez de mettre dans la tête des gens que nous étions contre le tram. Chacun peut regarder dans toutes mes déclarations depuis le début, nous avons toujours été favorable à l'extension du tram. Il est vrai qu'au sein du Conseil métropolitain il y avait des oppositions, pour le coup c'est vrai, mais je l'ai déjà expliqué à plusieurs reprises, c'est comme ça, cela fait partie du débat d'un conseil métropolitain. Vous même, vous avez attendu la fin de votre mandat pour faire voter le tram donc vous avez perdu 5 ans. Il fallait le faire voter dès votre arrivée donc nous avons perdu 5 ans avec la majorité précédente à attendre la fin du premier mandat qu'il y ait juste un vote de la Métropole. Quand vous dites qu'il allait arriver, c'est une plaisanterie, il n'y a jamais eu d'enquête publique, il n'y a jamais eu de procédure de lancée à part un vote à la Métropole. Alors moi je peux faire voter demain la LGV à Saint-Médard à mes copains, c'est très simple mais après le temps que cela arrive c'est quand même une autre paire de manches. Monsieur Morisset .

Marc Morisset

Il y a peut-être une réponse à apporter, je vais peut-être vous laisser faire du ping-pong, j'aime bien finalement ces débats politiques. En tout cas, moi je reste opposé effectivement à ce tram parce qu'évidemment il y a le côté prestige, il y a le côté VAN (*Valeur Actuelle Nette*) et cela veut dire que, quelque part, quand nous regardons aujourd'hui les investissements et quand nous nous apercevons que le tram est toujours quelque chose de prestigieux avec une VAN excédentaire et énorme ; je crois qu'à un moment donné au contraire nous devrions commencer à dire que nous avons peut-être fait aussi une bêtise à l'aéroport parce que c'est un peu la même chose et on va peut-être

la reproduire avec cette extension entre Cantinolle et Saint-Médard. Quand nous voyons aujourd'hui que la ligne 84, ne serait-ce qu'elle, met entre 9 min et 12 min pour venir à la République, suivant l'heure de pointe ou creuse, cela sous-entend qu'il y a déjà quand même une efficacité tout court à utiliser les bus classiques - demain peut-être qu'ils seront effectivement électriques mais peut-être alors, encore une fois, avec une technologie différente. Je ne vais pas re re re refaire les débats sur le lithium et les explosions. Toujours est-il que nous voyons qu'aujourd'hui les Saint-Médardais sont sur un grand territoire. Le grand territoire, il est avant tout en besoin d'avoir des transports en commun qui circulent un petit peu partout parce que finalement c'est effectivement la plus grande des communes de Bordeaux Métropole et à mon sens la notion de maillage comme je l'avais déjà évoqué quand je m'opposais à Monsieur Mangon dans ses concertations publiques salle du Carré, à un moment donné il faut être à peu près raisonnable et comprendre que ce qui est important pour l'intérêt général c'est que les gens aient un service régulier, rapide, peu coûteux et évidemment plus silencieux parce qu'un tram ça fait du bruit; qu'il y ait moins d'expropriations parce qu'évidemment quand on fait un tram, il y a aussi la notion de faire en sorte que les choses soient là pour durer différemment que sur une ligne de bus qui finalement s'écarte rapidement d'un accident ou d'autres. Et puis finalement, le bus, aussi rend quasiment le même service puisque la notion de tram-bus avait été utilisée par l'association Trans CUB et le tram-bus a changé les imaginaires parce que justement on accostait à tous les arrêts exactement de la même manière qu'un tram c'est à dire qu'il n'y avait pas de problèmes de mobilité, tout le monde pouvait y accéder c'était très souple et c'était automatique avec cette notion intéressante pour ne serait-ce que la sécurité. Ensuite le « on » que vous avez défini, Monsieur Mangon, donc « on », les Saint-Médardais et « on » la majorité. Je crois qu'avant tout et à mon sens quand on donne de l'information; lors des débats citoyens justement c'est un peu l'objet de ce qui va arriver après dans la délibération suivante et puis tout à l'heure les questions qui ont été posées en début de ce Conseil; quand on donne véritablement l'information aux citoyens, ils prennent les décisions différemment parce qu'encore une fois quand on ne les trompe pas pendant 3, 4, 5 ans pour essayer de faire passer au départ une ligne qui allait au bord de la piste cyclable alors que tout le monde disait que c'était un lieu privilégié pour son silence et ses arbres, je crois qu'effectivement nous étions dans l'hérésie. En attendant aujourd'hui, il y a des logiques de contournement et la logique de contournement je l'ai expliqué, c'est la ligne 84. Il faut essayer de voir les choses positives et sur lesquelles peut-être nous dirigerons demain. Tout le monde n'arrive pas à Cantinolle pour aller à l'école. Il y a très peu d'universités qui sont desservies aujourd'hui par le tramway D. Aujourd'hui, au contraire, il faudrait essayer de travailler beaucoup plus sur les axes vers Talence et c'est le cas puisque nous contournons, en passant par l'aéroport, mais nous contournons. Il y a des lignes qui ont une logique justement circulaire et ça c'est relativement intéressant aujourd'hui de voir que la Métropole travaille très sérieusement sur tous ces dossiers pour essayer de rendre à la fois utiles et pertinents les transports en commun à la fois pour les salariés et aussi pour les étudiants. Avant tout, je crois qu'il faut saluer aujourd'hui un gros travail de terrain qui a été fait pour essayer de faire en sorte que le transport en commun soit plus structurant parce que cela rejoint finalement un petit peu la logique de la toile d'araignée que j'avais évoquée. Sur la ligne G tout simplement, je vais faire très court, à mon sens, il faut encore travailler peut-être demain, je l'ai évoqué en Conseil de Métropole la dernière fois, sur la gratuité parce qu'encore une fois nous voyons que la logique du transport en commun est utile aussi à l'abandon du véhicule donc à la

Métropole. J'avais utilisé tout simplement un des derniers exemples européens avec Tallin, la capitale de l'Estonie où il y a un abandon de 4% des automobilistes parce que il y avait effectivement cette volonté de faire des transports en commun gratuits. Ensuite, je crois que dans cette logique de l'extension effectivement de cette ligne vers les quartiers un peu moins desservis à l'extrême ouest de Saint-Médard-en-Jalles, je crois que justement encore une fois on voit la pertinence d'essayer de travailler sur ce qui avait été demandé par le territoire et par les gens des territoires. Cela prouve encore une fois que quand il y a du débat public et de l'intelligence collective, nous travaillons sérieusement à essayer de faire en sorte que les citoyens soient mieux desservis avec justement cette ligne G qui va tout au bout de Saint-Médard sans exclure évidemment l'utilité de faire une branche vers Saint-Aubin. Évidemment les gens de Saint-Aubin aussi travaillent utilement à enrichir indirectement la ville de Saint-Médard. Je crois qu'il faut y travailler et continuer d'y travailler et à mon sens si demain nous travaillons encore un petit peu plus sur l'intermodalité, nous travaillerons utilement pour essayer de justement travailler sur la façon dont aujourd'hui les gens commencent à dire que la gratuité cela peut être le vélo et le transports en commun et cela peut être quelque chose de très positif.

Monsieur le Maire

Merci, juste pour quand même rappeler deux ou trois points à Marc Morisset. Vous voulez rajouter quelque chose à ce qu'a dit Monsieur Morisset ? Je vous en prie, monsieur Mangon.

Jacques Mangon

Je veux justement vous laisser le soin de conclure conformément à l'usage républicain mais vous m'avez mis en cause ainsi que monsieur Morisset donc il faut quand même préciser les choses sur deux points. Je ne sais pas comment vous pouvez prétendre que nous nous sommes agités sur le tramway qu'à partir de 2019. C'est ce que vous avez dit. Je vais vous rappeler la chronologie.

Monsieur le Maire

Vous faites comme d'habitude, vous me prêtez des propos que je n'ai pas dits, cela a été voté en 2019.

Jacques Mangon

Nous écouterons l'enregistrement. Tout d'abord, nous l'avons affirmé pendant la campagne électorale, dès 2014 nous l'avons mis à l'étude du SDODM (*Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains*) qui a été voté avec l'inscription de l'extension vers Saint-Médard-en-Jalles. Nous avons tenu les fameuses réunions de concertation qui étaient évoquées à l'instant avec des centaines de Saint-Médardais, de Haillanais – à l'époque vous étiez au Haillan – et également avec le Taillan et d'autres communes. A de très nombreuses reprises nous avons tenu compte de l'avis de la population pour changer le tracé en fonction des retours qui avaient été ceux des uns et des autres et nous avons voté effectivement, à la date que vous indiquez, l'inscription au budget. Enfin nous avons mis au point le dossier d'enquête publique donc si c'est ça que vous appelez faire peu, j'aurais aimé que vous en fassiez autant maintenant. Je n'irai pas plus loin mais je crois qu'il faut accepter les faits, il faut être factuel quand on veut critiquer son adversaire sinon on n'est pas très crédible, je dois vous le dire.

Monsieur le Maire

J'ai été très très factuel, vous avez en effet fait voter en 2019, ce qui est bien tard. Monsieur Morisset, s'il vous plaît nous allons conclure, nous avons d'autres points à aborder, ce n'est pas la foire, il faut qu'on avance. Vous vous êtes longuement exprimé c'est bon. Je vais donc conclure sur ce dossier en rappelant que cela a été voté en 2019 et en effet, monsieur Mangon a raison sur le point que vous évoquiez monsieur Morisset, la concertation des citoyens mais qui a eu lieu bien en amont. Il y a eu moult et moult réunions publiques, débats etc.

(Intervention hors micro)

Monsieur le Maire

S'il vous plaît, je ne vous laisse pas parler parce que vous n'êtes pas chargé d'animer la séance. Chacun parle à son tour, si vous ne voulez pas laisser parler les gens, si vous n'avez pas de respect pour les règles, nous allons faire autrement donc merci d'arrêter. J'accepte très bien le débat. Merci d'arrêter, chacun jugera du comportement.

En 2019 en effet il y a eu un vote mais c'est bien tard quand même depuis 2014 pour obtenir un vote sur ce point. Je rappelle également à Monsieur Mangon qu'il compare le coût d'une ligne express sur 21 kms pour le bus avec une extension de tram sur un peu plus de 6 kms alors évidemment on peut dire que le bus a coûté plus cher que le tram mais enfin c'est quand même une vision de la réalité encore une fois très étrange. La réalité c'est qu'on est à 10 millions d'euros du kilomètre sur le Bus express et 20 millions d'euros sur le tram. Nous, nous sommes favorables à l'ensemble des améliorations en termes de mobilité sur notre territoire qu'il s'agisse du Bus express, du vélo, du transport à la demande; je n'oublie pas l'étude qui est en cours sur la réouverture, pas sur le même tracé bien sûr, mais en tout cas d'une liaison ferroviaire vers Lacanau qui a fait l'objet ici même d'une réunion publique il y a quelques semaines et l'étude de faisabilité est en cours à la Métropole. Ce que nous pouvons constater c'est qu'aujourd'hui les choses avancent. Nous pouvons réécrire toute l'histoire que nous voulons mais la réalité c'est que c'est aujourd'hui que le Bus express est en fonctionnement, que la ligne 39 est en fonctionnement, que le Flex aéro est en fonctionnement, que l'enquête publique du tram va démarrer et que l'enquête Bordeaux-Lacanau a été lancée par Bordeaux Métropole à ma demande.

Enfin, je réponds à Marc Morisset, vous voyez que je vous écoute monsieur Morisset. Sur la gratuité, vous dire d'abord que le terme gratuité est trompeur parce qu'en fait c'est l'usager qui paye ou alors l'impôt mais il n'y a rien de gratuit. Les matériels s'achètent, les chauffeurs sont payés etc. Aujourd'hui, pour qu'un concitoyen y voit clair, quand il prend un billet, deux tiers du prix est déjà payé par la Métropole donc ils font payer un tiers du prix restant qui rapporte 80 millions d'euros par an à la Métropole qui est indispensable justement à la modernisation, à l'amélioration du réseau. Sur le tiers restant, pour ceux qui sont abonnés souvent, il y a une prise en charge de l'abonnement, c'est la loi, par moitié par l'employeur et enfin il y a un système de tarification solidaire qui permet notamment récemment, je remercie Pascale qui siège dans cette commission, la gratuité pour les personnes à mobilité réduite. Les personnes qui ont des bas revenus, c'est gratuit et également les personnes qui cherchent un travail pour lesquelles il y a une

participation pour un nombre de voyages quand ils sont en recherche professionnelle. La question c'est, est-ce que nous remplaçons 80 millions d'euros de recettes par 80 millions d'impôt que personne n'a aujourd'hui ? C'est un vrai débat qu'il faudrait avoir et surtout est-ce que cela apporterait une amélioration alors que le réseau de tram à Bordeaux est déjà saturé. Si vous allez sur la rive droite, je n'exagère pas, ce sont les témoignages des collègues Maires du coin, à Cenon le matin il faut laisser passer 3 tramways avant de pouvoir monter. Je veux bien qu'on me dise demain tout le monde y va mais personne ne sait faire donc c'est un débat que nous aurons pour l'avenir. Merci pour ce débat intéressant.

DG24_082 RAPPORT DE LA CONVENTION CITOYENNE. PORTÉ À CONNAISSANCE

M Pascal Tartary, Adjoint au Maire délégué Convention citoyenne, pacte pour la transition et quartiers Centre, présente le rapport suivant.

La participation citoyenne fait partie des trois piliers du mandat 2020-2026 aux côtés de la transition écologique et des solidarités. Par délibération DG22_144 « Le politique c'est l'habitant », en date du 9 novembre 2022, la municipalité présentait les différents dispositifs et instances de participation qui contribuent au projet du mandat, avec pour volonté de déployer une démocratie vivante dans le but d'associer démocratie représentative et démocratie participative.

La délibération DG23_053 du 29 mars 2023 présentait les objectifs de la Convention Citoyenne, une instance inédite à ce jour pour la collectivité. Le 27 avril 2023, des habitants et habitantes tirés au sort et volontaires entamaient une réflexion sur le Saint-Médard-en-Jalles 2040.

Cette démarche s'inscrit dans une logique ambitieuse et plurielle qui consiste à expérimenter une nouvelle forme d'engagement, redonner du pouvoir d'agir aux habitants en les plaçant au cœur des décisions, et de cultiver un lien de confiance avec tous les citoyens à l'échelle communale.

En décembre 2023, 31 personnes (18 hommes et 13 femmes) débutaient la phase de rédaction des propositions, après celle d'émergence d'idée au printemps, et d'acculturation à la rentrée. Parmi ces membres de la Convention Citoyenne, 9 sont issus du tirage au sort, les autres étant volontaires.

Le plus jeune participant est né en 2008, les plus âgés en 1944. Tous les quartiers sont représentés au sein de cette instance.

A la demande de Monsieur le Maire, au travers d'une lettre de mission, les membres se sont réunis durant un peu plus de 12 mois pour :

- Définir les thèmes qu'ils souhaitaient décliner pour bâtir le Saint-Médard de 2040 ;
- Se former aux thématiques retenues auprès de professionnels, institutionnels, collectifs...de toute la France, de la Région, de la Métropole et de la Ville ;
- Approfondir les points les questionnant au travers d'audits (services, élus) ;
- Rédiger et confronter les propositions ;

- Et enfin débattre avec les élus et les habitants.

Ainsi, une trentaine de citoyens et citoyennes de Saint-Médard-en-Jalles ont décidé d'aborder cinq thèmes, reliés entre eux par la transition écologique :

- L'urbanisme ;
- Le logement ;
- La résilience alimentaire ;
- Les mobilités ;
- La participation citoyenne.

Les membres de la Convention Citoyenne ont ainsi pu participer à quatre conférences autour des compétences communales et du rapport à la Métropole ; six tables rondes et deux ciné-débats autour des cinq thèmes choisis. Ils ont formulé trois demandes d'audits auprès des services de la Commune, auprès des délégations et auprès des groupes minoritaires.

Neuf regroupements dont sept samedis ont permis de faire émerger 110 propositions. Celles-ci sont présentées dans le rapport en annexe et de façon synthétique aux membres du Conseil Municipal au préalable à la séance par des représentants de la Convention Citoyenne.

Ces 110 propositions sont le fruit de prises de décisions par consentement de la Convention Citoyenne.

Ainsi, je vous propose Monsieur le Maire, Chers collègues de bien vouloir prendre connaissance de ces propositions pour qu'une réponse formelle sur leur mise en œuvre soit rendue publique.

Pascal Tartary

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers habitants et habitantes, chers conventionnés. La politique, c'est l'habitant. Par ces termes, nous avons lancé la création de la Convention Citoyenne dans notre Ville pour imaginer le Saint-Médard-en-Jalles de demain. Qu'y a-t-il de plus naturel pour un homme et une femme politique d'aller à la rencontre des habitants pour les écouter, expliquer, débattre dans la rue, sur le marché, au contact des adhérents des associations, des usagers. Ici, à Saint-Médard-en-Jalles, nous avons souhaité collectivement que vive cette utopie réaliste où tous les habitants pourraient avoir la possibilité d'influer sur la politique de leur Ville non pas tous les 6 ans mais au jour le jour. 35 Saint-Médardais et Saint-Médardaises ont eu la possibilité de le faire au travers de ces 15 derniers mois et de nous proposer leur vision de la Ville dans 15 ans et 110 mesures permettant de redessiner notre ville en matière d'urbanisme, de logements, d'alimentation durable, de mobilité ou de participation citoyenne. La transition écologique et la mixité sociale irriguant l'ensemble des propositions. Plus globalement, nous pouvons nous poser collectivement la question de l'intérêt d'une Convention Citoyenne à Saint-Médard-en-Jalles et du bien-fondé de sa tenue. Avant de répondre à cette question, je tiens à souligner qu'il s'agit d'une expérimentation, que les propositions sont consultatives et elles permettent aux élus qui s'en emparent de se

projeter et de réfléchir aux politiques publiques à impulser. Elle demande à être perfectionnée, nous en avons conscience notamment en ouvrant les conventionnés aux élus permettant ainsi de renforcer le lien entre les habitants et les élus vers une approche délibérative des sujets de la Ville. La Convention Citoyenne s'inscrit dans le schéma de participation de la commune axé sur le temps long permettant de se projeter en sortant des contraintes du quotidien dans une perspective d'éducation populaire si importante dans ces temps historiques pour la démocratie française. Il s'agit également de renforcer le pouvoir d'agir des habitants et habitantes au côté des élus. J'invite tous les élus ce soir à se saisir des propositions faites dans le rapport qui vous a été transmis et présenté en amont du Conseil municipal. Je rappelle que les conventionnés et Monsieur le Maire invitent tous les groupes politiques du Conseil municipal à répondre par écrit à leurs propositions d'ici la fin du mois de septembre 2024. Pour conclure, je tiens à remercier en votre nom, l'ensemble des conventionnés qui ont donné une partie de leur temps à la commune et qui ont déployé une formidable énergie durant 15 mois. Je remercie chaleureusement la Direction de la jeunesse, des associations et de la citoyenneté pour avoir su trouver les outils méthodologiques permettant d'accompagner l'émergence des idées et les collègues des délégations qui ont bien voulu se rendre disponibles pour répondre aux interrogations des conventionnés ainsi que les groupes politiques qui ont joué le jeu des auditions. J'ai une pensée émue pour Christophe Pasquier qui nous a quitté en cours de route et qui marque de sa présence les discussions et les propositions. Je vous remercie pour votre écoute

Monsieur le Maire

Merci, effectivement nous avons une pensée pour lui. Pour rappel, c'est un porté à connaissance de la démarche, il est évidemment impossible de répondre à l'ensemble des sujets abordés lors d'un Conseil, il nous faudrait 3 jours. L'idée que nous avons soumise c'est que chacun puisse, s'il le souhaite et dans les formes qui lui conviendront, apporter une réponse aux membres de la Convention. Pour ce qui est de notre groupe, nous avons souhaité apporter une réponse écrite, pas forcément à chacune des propositions une par une, mais aux orientations qui ont été portées par la Convention que je remercie à mon tour pour cet engagement citoyen très important dans une période où nous voyons bien que ce n'est pas toujours évident. Nous sommes en train de le vivre malheureusement mais pendant 15 mois se consacrer à la commune, travailler, chercher des données, recevoir des experts, rencontrer les élus qui l'ont souhaité etc. « Chapeau » en tout cas pour ce travail. Tout le monde peut le consulter sur le site Participation de la ville et nous vous remercions une nouvelle fois très chaleureusement. Y a-t-il des remarques ? Madame Picard.

Marie-Odile Picard

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers Saint-Médardais. Tout d'abord effectivement je voudrais remercier les membres de la Convention du temps passé parce qu'effectivement je ne doute pas de votre volonté de bien faire et monsieur Tartary, vous avez raison, le politique ne doit pas se couper de la base, de l'essentiel que sont nos concitoyens. Pour une fois, je vais citer monsieur Joussaume parce que, pour une fois, figurez-vous je suis d'accord avec vous. J'ai eu le plaisir d'assister à la rencontre des membres de la Convention pour échanger justement sur les propositions du rapport et monsieur Joussaume, vous avez interpellé votre collègue monsieur Cristofoli et vous lui avez dit textuellement *ce que nous avons fait depuis 4 ans sur la participation citoyenne*

est *inaudible*. Vous avez dit également que vous ne vouliez pas d'écologie punitive et en cela je suis entièrement d'accord avec vous. Vous voyez, comme quoi, tout est possible. Je tiens par contre à souligner un certain nombre de choses, il y a des termes qui m'ont un petit peu heurtée et notamment le terme dont vous venez de parler monsieur Tartary. Vous-même, vous venez de parler d'*utopie réaliste*. Pour moi, l'utopie ce n'est pas réaliste. Une utopie, c'est une utopie. Un certain nombre de membres de la Convention ce soir-là ont parlé de rêve éveillé et pire encore, quelqu'un a parlé de *désobéissance civile*. Effectivement, on ne retrouve pas ce terme dans le texte mais moi particulièrement cela m'a un petit peu choquée ce terme de *désobéissance civile*. Après, il y a beaucoup de choses intéressantes mais ce qui est un petit peu dommage je trouve dans ce rapport c'est qu'un certain nombre de propositions malheureusement ne relève pas des compétences de la commune notamment les taxations sur les plus-values immobilières anormales et la reconquête du foncier. Je n'ai pas trop compris ce qu'est la reconquête du foncier. Vous avez souligné le fait qu'un certain nombre de personnes qui vivaient seules, vivaient dans des logements qui n'étaient pas à la taille adaptée à des personnes vivant seules. Certes, je l'entends mais moi ça me fait un petit peu peur. Vous avez parlé également d'entreprise, de télétravail. Ce sont des décisions qui incombent aux entreprises et en aucune façon à la commune. Vous parlez d'un certain nombre de choses qui font déjà l'objet de décisions et notamment le bus Lacanau, il existe déjà ; les places de stationnement perméables, elles existent déjà ; les liaisons inter-quartiers, elles existent déjà ; non, elles ont existé pardon mais malheureusement l'expérience ne s'est pas révélée positive et le projet a été abandonné. C'est un projet qui avait été mis en place sous monsieur Lamaison et qui a été abandonné. Vous parlez d'éducation populaire, oui c'est un petit peu dommage je pense qu'effectivement il faut dire ce qui est possible ou ce qui n'est pas possible de faire à la commune. Dans beaucoup de vos propositions, je n'ai pas le sentiment que vous ayez été aidés ou éclairés sur ce qu'il n'était pas possible de faire par une commune. Il y a aussi une histoire de constitution communale. Non, nous ne pouvons pas mettre en place une constitution communale. Monsieur le Maire vous l'a rappelé lors de cette réunion, les communes ont des obligations notamment en termes d'entretien du patrimoine. On ne peut pas faire ce que l'on veut avec les finances de la commune. Il y a un certain nombre d'obligations qui incombent au Maire et à son équipe. Effectivement, le politique c'est l'habitant, ce n'est pas une conception que je partage. Faire de la politique avec les habitants, oui, ça c'est évident mais il faut tenir compte aussi d'un certain nombre de réalités, de choses réalistes et je n'ai pas le sentiment que ce fut toujours le cas mais le moins qu'on puisse dire c'est qu'il y a une certaine indépendance de la part de la Convention Citoyenne et ça je ne le conteste pas. Il y a aussi une phrase qui m'a choquée - je n'ai pas été la seule à être choquée - vous parlez d'auto production des repas de la commune. Je suis pas sûre que ce soit très réaliste mais c'est certainement une utopie. Il y a une phrase qui m'a choquée - je n'ai pas été la seule - dans ce rapport lorsque vous parlez de l'école de la commune qui *nourrit nos enfants avec des règles alimentaires et de nutrition discutables*. Non, mon fils a grandi à Saint-Médard-en-Jalles, je n'ai pas eu le sentiment que des règles de nutrition discutables aient été imposées ni sous monsieur Lamaison, ni sous monsieur Mangon, et encore moins sous monsieur Delpeyrat. Mais, je suis tout à fait d'accord pour venir en parler et je souligne simplement que mon groupe a été le seul à être présent aux invitations que vous nous avez communiquées et je vous en remercie.

Monsieur le Maire

Merci, vous parlez des groupes de l'opposition constructive. Pour que ce soit quand même clair, ils ne peuvent pas répondre nos amis de la Convention puisque ce n'est pas possible lors d'un Conseil municipal donc l'idée n'est pas forcément de les interpeller mais plutôt de donner une opinion sur la démarche. Nous aurons l'occasion de leur répondre ensuite sur le fond. Monsieur Mangon.

Jacques Mangon

Mes chers collègues, quelques mots de commentaire, je ne vais pas être très long. Tout d'abord pour dire qu'en matière de concertation, d'association de la population, de dialogue avec les citoyens, de monter en expertise ou au contraire d'écoute, il faut être assez humble parce que de très nombreuses tentatives ont été faites partout dans toutes les communes sous toutes les latitudes et par toutes les majorités et c'est toujours un exercice difficile. C'est vrai partout, ça l'est aussi à Saint-Médard-en-Jalles et donc il faut être à l'écoute de cela. Il faut aussi saluer la participation des citoyens qui ont souhaité le faire parce qu'à partir du moment où un citoyen décide de consacrer du temps à la réflexion sur l'avenir collectif, je crois que c'est positif. On ne peut pas être un démocrate et pleurer là-dessus donc tout cela, c'est bien. En revanche, il y a une dimension qui, comme je le dis régulièrement, n'est pas la mienne. C'est celle que vous prétendez, que vous mettez en avant qui est celle qui sous-tend un peu votre projet sur ce domaine là c'est-à-dire de considérer que les associations de citoyens, la consultation des citoyens peut avoir la même valeur que le vote démocratique à des élections. Vous le suggérez un peu dans le dernier paragraphe, dans le dernier item de ce rapport en disant que c'est une perspective, en disant que vous souhaitez que cela évolue pour avoir finalement une espèce de cogestion entre d'une part les élus puis d'autre part des groupes citoyens. Là-dessus, nous avons un point de désaccord parce que nous ne partageons pas cet avis. Nous considérons que, quelle que soit la bonne volonté des citoyens qui participent, leur niveau de représentation est d'un niveau qui relève de l'initiative personnelle mais qui ne peut en aucun cas représenter valablement ou tout au moins équitablement la diversité des opinions d'autant que nous savons que généralement il y a beaucoup de citoyens qui ne sont pas sensibles à cette forme de dialogue et il faut donc être prudent avec cela. C'est une différence que nous avons par rapport à vous depuis le début, nous l'exprimons régulièrement donc je pensais nécessaire de l'exprimer encore aujourd'hui en disant que malgré tout ce travail a de l'intérêt et qu'il faut saluer les gens qui ont participé.

Monsieur le Maire

Merci monsieur Mangon. Monsieur Morisset.

Marc Morisset

Merci Monsieur le Maire. Dans les propos que vous avez tenus Monsieur le Maire et Monsieur le conseiller, vous avez parlé de groupes. Je ne fais pas partie d'un groupe donc en fait c'est que vous êtes dans l'exclusion de ma personne pour commenter et intervenir.

Monsieur le Maire

Bien sûr que vous pourrez répondre.

Marc Morisset

Comme je ne me sens pas comme un groupe à moi tout seul.

Monsieur le Maire

Vous êtes un groupe de jeunes à vous tout seul.

Marc Morisset

C'est gentil mais au moins c'est déjà plus clair parce que vous ne l'avez pas précisé sachant que je suis un élu isolé. C'est plus clair de le savoir. Effectivement, il faut remercier le travail qui a été fait, ce n'est pas facile, cela fait partie à mon sens d'une prémisses de l'éducation populaire à essayer de travailler encore plus dans le mouvement du municipalisme. Je pense qu'effectivement, nous sommes un petit peu à la marge, nous sommes peut-être encore sur des perspectives ou des petits projets mais nous ne sommes pas encore dans la prise de décision. Là, j'en viens très rapidement à aborder ce qu'évoquait monsieur Mangon, mais en fait nous avons un véritable différent vis-à-vis de ce point de vue là, parce qu'à mon sens et au contraire, moi j'aimerais bien ne pas être élu. J'aimerais bien faire partie des gens qui participent. Ce que je veux dire par là c'est qu'à mon sens, il peut y avoir effectivement une notion que vous n'avez toujours pas compris, monsieur Mangon et peut être d'autres, c'est que quand nous mettons de véritables outils à disposition des citoyens et entre autres, cela a été repris du côté de Ungersheim ou d'autres villes, s'il y a véritablement une inclusion de tous les citoyens, de tous les habitants, il y a au contraire un travail suffisant pour commencer à dire qu'en fait chacun d'entre nous est maître de sa pensée et nous sommes capables individuellement de voter. Cela veut dire qu'en fait, vous, vous ne faites pas assez confiance aux autres. Moi, je fais confiance aux autres et j'aurais tendance à dire qu'élire c'est au contraire favoriser cette aristocratie ou pour certains, cette caste de gens qui ne sont là que pour le pouvoir et surtout pour ramasser entre 4 fois et 20 fois le smic, surtout au niveau national. Nous sommes avec des gens qui ont un espèce de métier « politicien » et c'est ce qui dégoûte une grande partie des habitants parce qu'évidemment ces gens-là les trahissent en permanence et puis finalement s'ils ne les trahissaient pas, effectivement ils ne seraient pas obligés en permanence de mentir et d'occuper le terrain pour essayer de faire croire qu'ils vont solutionner ce qu'ils ont entrepris. Je crois que, en l'occurrence, ce qui est intéressant c'est de voir qu'il y a un début de participation et à mon sens c'est plutôt positif. Il faut encore travailler là-dessus, ça veut dire qu'il faut aussi une volonté politique plus forte encore à Saint-Médard, de ce côté-là je sens que je suis un petit peu trop radical pour certains c'est pour cela que j'ai été exclu. A mon sens, il faut travailler d'urgence sur des niveaux supérieurs c'est à dire que si tous les citoyens commencent à avoir une véritable éducation populaire sur la réécriture de la Constitution, je pense qu'il y aurait peut-être des choses qui redescendraient de la Constitution et qui feraient en sorte que tout le monde participerait de façon tout à fait intelligente, mesurée et sérieuse à tous les débats et à toutes les décisions à quelque niveau que ce soit. Je suis pour le tirage au sort, je suis pour les gouvernances citoyennes évidemment et je suis aussi pour le principe du RIC CARL. Le RIC CARL c'est le référendum d'initiative citoyenne avec les 4 lettres : Constituant, Abrogatoire, Révocatoire et puis Législatif. Je crois donc qu'il faut commencer à travailler là-dessus et c'est ce que je fais, entre autres, en dehors du cercle Saint-Médardais parce que je suis aussi un élu un petit peu militant et donc je suis aussi sur le terrain avec les gilets jaunes, avec les participations citoyennes qui se font ici

et là pour les mouvements alternatifs et politiques qui amènent finalement à la conscientisation des citoyens à se prendre en charge eux-mêmes et à essayer de participer encore plus vivement à la vie politique et surtout à éradiquer la corruption et tout ce que nous voyons aujourd'hui. Je fais faire une petite parenthèse pour Madame Picard, excusez-moi Madame Picard, mais je crois que la désobéissance est importante. Elle est importante parce que, je l'avais déjà évoqué ici mais, les résistants de 39-45, ce sont d'abord des personnes qui ont été désobéissantes et si tout le monde avait suivi Pétain et avait obéi à la doxa qui était en place à cette époque là, je crois qu'aujourd'hui nous serions tous dans une France nazie. Bien sûr, ces gens-là n'ont pas lâché leur envie de reprendre la main donc c'est vrai que monsieur Macron a nommé son nouveau parti Renaissance mais nous savons très bien que c'est la renaissance du nazisme parce que nous arrivons dans un système très très difficile aujourd'hui avec justement une réinformation qui n'arrive pas jusqu'aux citoyens et donc quand le citoyen a besoin de prendre des décisions, à mon sens, il faut qu'il ait la totalité des informations. J'en veux pour preuve c'est que tout à l'heure ce que je voulais évoquer quand j'avais éventuellement voulu reprendre la parole(...)

Monsieur le Maire

Merci de conclure, si chacun parle pendant une heure, plus personne ne peut parler.

Marc Morisset

(...) juste pour terminer par rapport à ça, quand il y a des débats par exemple sur le tram-bus ou le tram, effectivement dans la concertation citoyenne à l'époque de monsieur Mangon, il n'y avait pas la comparaison avec le tram-bus donc les gens ne pouvaient pas se faire une idée de la véritable pertinence d'un tram-bus à côté. Il n'avait aucun tableau qui présentait cela et c'est un des exemples qui fait que même lorsque nous essayons d'être dans le débat politique, le débat citoyen, si nous biaisons l'information, nous pouvons complètement manipuler les gens. Merci.

Claude Joussaume

Bonsoir à toutes et à tous, bonsoir aux personnes qui ont travaillé sur la Convention Citoyenne et merci pour votre travail tout d'abord. Pour ma part, je vais répondre sur les points mobilité et la participation citoyenne en particulier. Sur la mobilité, c'est quelque chose que je partage entièrement sur le constat dans notre ville. C'est une ville éclatée, une *ville quartiers*, autour d'une « grosse patate » au milieu qui est ArianeGroup et qui pose forcément des problèmes de mobilité et de transport inter-quartier dans notre commune. Cet éclatement de la commune aujourd'hui jusqu'à présent était géré uniquement par l'utilisation de la voiture. Quand nous sommes arrivés nous avons voulu proposer une offre multiple. Cette offre multiple, elle dépend d'une partie des décisions politiques que nous pouvons prendre au niveau de la municipalité par exemple sur les voies cyclables ou les voies nature que nous avons créées. Elle dépend aussi des actions que nous pouvons avoir au travers de TBM sur les transports en commun au niveau de la Métropole avec, comme le disait Monsieur le Maire en début de séance, l'arrivée du Bus G, la ligne 39 et l'étude sur le tramway qui arrive aussi. Elle dépend aussi de toute cette démarche vélo/piéton que nous voulons mettre en route pour favoriser d'autres modes de transport. Je prends juste comme point de départ l'inauguration de notre plan vélo, c'est quelque chose qui a été mis en œuvre par une concertation citoyenne où on a pris ensemble, avec Patrice qui a piloté le projet, toute une démarche autour de comment

marcher, pédaler dans la ville, pour faire quoi, pour aller où. Il reste aussi la voiture. La voiture, elle doit circuler comme son nom l'indique. Circuler mais circuler comment ? Aujourd'hui je pense qu'il y a des axes structurants de notre commune avec par exemple l'axe contournant qui va des 5 chemins à Picot, c'est un axe nécessaire à la ville pour pouvoir absorber une partie du flux et après il y a des routes plus intérieures dans les lotissements, dans les quartiers. La vision que nous avons, au niveau de la majorité, c'est d'avoir un apaisement dans ces zones-là. C'est ce qu'on a fait et continuons de faire par exemple au niveau de Villagexpo, ce que nous travaillons aussi aujourd'hui sur le Camp des Lanciers ; ce que nous avons mis en œuvre sur Villagexpo; ce que nous sommes en train de réaliser aussi au sein de Corbiac. Madame Picard était là, il n'y a pas longtemps, nous avons aussi réalisé une concertation avec les riverains d'un quartier où il y a des problèmes de circulation enfin d'incivilités liées à la circulation. L'idée aussi c'est de voir comment nous pouvons arriver vers notre centre-ville et circuler dans notre centre-ville mais d'une autre façon qu'avec la voiture. Ça demande des études pour voir comment on peut reporter cette circulation. Je conclurai sur la participation citoyenne. Ce que je voulais dire lors du débat c'est que les actions que nous avons menées aujourd'hui ne sont pas retranscrites. Pourquoi ? Alors ce n'était pas votre job, je l'entends et ce n'était pas notre attente non plus, mais je pense que là-dessus nous avons fait un énorme travail de participation citoyenne au travers des actions sur les aménagements urbains que nous avons pu faire mais aussi sur des groupes d'étude de projets. Là, nous avons travaillé avec les citoyens sur la Maison de la Petite Enfance, sur l'école René Lacoude... Nous n'allons pas tous les citer mais lors de ces travaux là, nous donnons la parole aux gens et les gens travaillent avec nous, construisent avec nous les projets et je pense que c'est une réelle avancée et une évolution.

Monsieur Le Maire

Je rappelle que le but n'est pas de répondre parce que d'abord nos amis de la Convention ne peuvent pas intervenir et puis surtout les gens qui nous écoutent n'ont pas lu le document donc c'est un petit peu compliqué. J'ai encore des demandes d'intervention donc si vous pouvez vous centrer plutôt sur la démarche que sur les réponses parce que ce n'est pas le moment. Nous répondrons par écrit plus tard, merci.

Cécile Marenzoni

Bonsoir à toutes et tous, chers collègues, Monsieur le Maire, chers habitantes et habitants, pour ma part je voudrais vous remercier infiniment pour ce travail conséquent mêlant de la vision pour 2040, des enjeux, de solides constats et des propositions . Vous remercier d'avoir, dans votre rapport, mis la transition écologique en transversalité de toutes vos réflexions. Je sais que, pour avoir entendu parler de votre travail au fur et à mesure, vous aviez un point de vue différent au départ et que vous l'avez fait évoluer. Je trouve cela vraiment intéressant et je vous remercie enfin pour ce que vous avez formulé. La simple formulation des propositions de transition écologique transversales à toutes les thématiques montrent que non seulement la thématique est incontournable mais elle montre aussi qu'il est possible de dépasser les résistances des citoyens à l'égard des politiques climatiques et environnementales. En effet votre travail permet de caractériser le problème. Nous assistons depuis quelques années à une montée du mécontentement à l'égard de la transition écologique. Très récemment, les manifestations des agriculteurs à travers l'Europe, en étaient le témoignage et plus largement on pourrait se dire que les citoyens européens sont déjà désormais comme désireux de mettre une pause sur la

transition écologique. Cependant, le contexte national et européen donne l'idée que la pose serait demandée par les citoyens. C'est le cas des droites conservatrices qui s'attaquent à la transition écologique qu'elles construisent comme un processus coûteux et injuste. Elles sont rejointes par les droites populistes qui cherchent à instrumentaliser le mécontentement pour s'attaquer aussi bien à la transition qu'aux élites politiques nationales ou européennes. On pourrait donc se dire dans ce contexte-là qu'il faut tout arrêter, ne plus rien faire et puis mettre sur pause. Votre travail permet justement de dire le contraire. Vous allez à contre-courant de ce contexte général qui laisserait dire qu'il faut faire cette pause. Cette simple expression m'a réjouie et me soutient dans ce que je porte quotidiennement dans ma délégation. Vous évoquez une transition écologique durable et juste. Cette simple évocation est le contraire d'une transition écologique qui serait exprimée par certains comme injuste et coûteuse, trop coûteuse. Dans vos travaux j'ai donc relevé que l'enjeu de transition écologique guide toutes les réflexions de la convention ; j'ai apprécié votre expression de la graine à la poubelle qui est encore plus large que l'expression de la fourchette à l'assiette ; vous inscrivez Saint-Médard-en-Jalles dans un contexte plus large jusqu'à un contexte planétaire c'est intéressant; et vous avez une vision d'un Saint-Médard-en-Jalles qui serait exemplaire, chef de file, qui serait prêt à former d'autres et à accompagner sur tout ce qui pourrait inspirer nos voisins, sur ce que Saint-Médard-en-Jalles pourrait faire de mieux donc c'est réjouissant comme vision. J'ai relevé dans la partie urbanisme, 14 propositions liées directement à la transition écologique : 5 pour le logement, 10 pour les mobilités, pour l'alimentation pratiquement l'ensemble de la thématique et vous avez identifié parfaitement les 4 enjeux majeurs de mon point de vue qui soutiennent la transition écologique et les efforts qu'il faut faire pour avancer sur ces sujets et avec des politiques publiques volontaires et affirmées : la sobriété foncière, le fait de retisser un lien avec la nature, le fait de faire face au changement climatique à la fois aux risques naturels - et donc notre commune est concernée par l'incendie, les inondations, le retrait gonflement des argiles, la sécheresse le manque d'eau - s'adapter et anticiper, atténuer le changement le plus possible et enfin préserver l'environnement avec tout le volet biodiversité qui est un pilier fondamental de la transition écologique. Enfin je relève avec bonheur vos valeurs : convivialité, solidarité civisme, civilité, inclusion et transmission. Je vous remercie.

Bruno Cristofoli

Monsieur le Maire, mes chers collègues élus, les agents présents, les habitants en visio, ceux présents dans la salle et puis tous les membres de la Convention Citoyenne qui sont là. Pour un adjoint à la vie démocratique comme je le suis, arriver à ce temps au Conseil municipal pour aborder le travail de plus d'un an de la Convention Citoyenne c'est d'abord une grande joie et puis un grand honneur. Il succède en plus à un temps où se sont retrouvés en agora l'ensemble des élus du Conseil municipal, des agents municipaux, des habitants et donc merci pour cela. Merci pour cet acte de démocratie parce que je pense que notre démocratie va mal, très mal et depuis quelque temps, depuis 10 jours j'ai plus l'impression de voir des autocrates faire des choses et prendre des décisions tous seuls dans l'urgence ou dans une urgence qu'ils se sont donnée. Merci pour tout ça. La convention citoyenne telle que nous l'avions imaginée devait s'intéresser au temps long, ce que vous en avez fait répond bien à la question et dessine ce que pourrait être notre ville en 2040. Les constats que vous faites sur les thèmes sont factuels, très enrichissants et je dirais même que j'ai appris des choses grâce aux recherches que vous avez faites. Les enjeux sont pertinents et politiques dans le sens où ils sous-tendent

de vrais choix pour demain. Bien sûr, vous n'avez pas tout abordé et ce n'était pas l'objet. En tout cas, la vision que vous proposez du Saint-Médard de demain me plaît et donne envie d'être ici en 2040. J'aime beaucoup, moi, cette utopie réaliste parce que l'utopie c'est quelque chose qui n'a pas encore été fait tout simplement et pour cela il faut lire Thomas More, je vous donnerai des références Madame Picard, je pense ça pourra vous intéresser. Je ne vais pas redire certaines choses que je voulais dire sur certaines des visions que vous avez données. Au niveau de la participation citoyenne puisque c'est ma délégation, j'aime beaucoup cette ville qui serait dotée d'un mode de fonctionnement intégrant une complémentarité encore plus forte entre représentation par des élus et participation des habitants, des associations, des agents communaux. Une ville où la coopération et la confiance entre tous les acteurs de la commune auraient été retrouvées avec la préoccupation d'associer le plus grand nombre au débat public, avec une commune qui serait dotée de ce que vous avez appelé « une constitution municipale » qui pérennise les outils de cette collaboration et enfin une assemblée permanente qui mêle habitant, élu et agent qui se réunit régulièrement pour préparer les grandes décisions qui sont ensuite votées en Conseil municipal. Pour moi, cela ressemble à la ville de demain que j'aimerais voir et là encore où ça devient une réalité c'est quand il n'y a pas de ville comme ça ou peu d'exemples dans l'histoire et que depuis 2020 il y en a près de 500 en France qui essaient de prendre les décisions avec les habitants dans la commune. Nous le faisons à Saint-Médard et nous devons encore progresser. Nous faisons beaucoup d'expérimentations et celle-ci en est une. Comme cela a été dit, la réussite de la Convention, elle dépendra aussi de l'attitude des élus à s'emparer des travaux réalisés, à y répondre, à les intégrer dans les feuilles de route et à transmettre et pousser les sujets métropolitains ; car bien sûr c'était aussi l'objet de s'intéresser à ce qui sort de la commune parce que nous sommes dans la Métropole. Moi, je m'engage à contribuer à cela pour notre majorité et j'espère que tous les groupes d'opposition feront de même par respect à minima pour le travail réalisé. Comme l'a fait Pascal Tartary, je voudrais adresser quelques remerciements puisque j'ai participé à l'ensemble de cette Convention. Des remerciements rapides aux conventionnés, cela a déjà été fait, mais encore merci et bravo ; des remerciements aux services municipaux ; à Sophie Joly, à Loïc Vergez qui s'est emparé du sujet avec toute son équipe ; Audrey, Katia, Caroline Stéphanie, Jeremy, Christophe ; aux élus, à Pascal Tartary qui a pris le sujet aussi à bras-le-corps et puis à tous les élus aussi qui ont contribué en faisant des présentations, en étant audités, en participant aux tables rondes et aussi aux membres du COCC - le Comité d'Organisation de la Convention Citoyenne - qui avait des représentants des maisons de quartier, des agents, des élus et des membres de la convention. Le COCC était en quelque sorte notre garant de la réalisation de cette convention. Cette convention c'est avant tout une aventure humaine et nous l'avions dit en commençant les travaux. Nous avons fait le choix à Saint-Médard de faciliter nous-mêmes cette Convention Citoyenne en interne par des agents et des élus de la collectivité parce que nous en avons la compétence et parce que nous nous sentions capables de tenir des rôles sans influencer sur les travaux de la convention. Je crois que c'est le ressenti des participants et si nous avons réussi cela c'est quelque chose de très bien. Malgré cela cette année de convention montre que la démocratie a un coût. C'est à minima du temps d'agents municipaux, d'habitants, d'élus. C'est de l'argent pour défrayer des intervenants, pour nourrir les participants lors des 7 samedis de regroupement. Cela aurait pu être aussi, si on voulait faciliter encore plus la participation du plus grand nombre, de la garde d'enfants et pourquoi pas des défraiements de participants comme cela a été le cas dans

les conventions citoyennes du climat ou de la fin de vie. Le chemin vers 2040, ce sont les 2 prochains mandats de 6 ans. J'espère que les futurs élus qui animeront ces mandats sauront se saisir de votre travail, en feront pour partie des feuilles de route pour construire avec les agents de la ville et les Saint-Médardaises et les Saints-Médardais, le Saint-Médard-en-Jalles de demain. Merci encore.

Monsieur le Maire

Merci donc comme nous nous étions engagés à ne pas rentrer dans le débat et à répondre par écrit, je ne le ferai pas à mon tour et je vais passer la parole à Françoise Fize sur l'alimentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte de la présentation du rapport de la Convention Citoyenne qui est joint en annexe à cette délibération.

Pour information du conseil municipal.

DG24_083 MOTION "POUR UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE EUROPÉENNE VOLONTARISTE, LIBÉRONS LA COMMANDE PUBLIQUE, REMETTONS À L'AGENDA LE RÈGLEMENT EUROPÉEN POUR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES" : DÉCLARATION EN FAVEUR D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES

Mme Françoise Fize, Adjointe au Maire déléguée à la restauration collective et à l'alimentation durable, aux quartiers Est Sud, présente le rapport suivant.

En janvier 2024, plusieurs réseaux et acteurs européens se sont associés en vue d'élaborer une proposition transpartisane visant à moderniser le droit européen de la commande publique en matière d'alimentation : France urbaine, Agores, le centre Lascaux sur les Transitions, les villes de Bruxelles et de Mouans Sartoux, Eating City, la cellule MangerDemain (région wallonne).

Ces acteurs représentant juristes, élus locaux, techniciens de la restauration collective appuient leur argumentation sur des constats simples et largement documentés.

Le système alimentaire et agricole est vulnérable partout en Europe, une proportion massive d'exploitants partira à la retraite dans les années à venir ; les chocs sanitaires, géopolitiques et climatiques ont montré la fragilité de nos chaînes logistiques et mis l'accent sur l'importance de stratégies collectives d'adaptation au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité.

La reterritorialisation de nos systèmes alimentaires est une réponse en vue d'accroître notre résilience environnementale et géopolitique ; et la planification dans l'usage de ressources rares, notamment la biomasse et l'eau, nécessite la prise en compte de la diversité des configurations territoriales. **Aussi, une approche infranationale est indispensable.**

De ce fait, l'intervention des collectivités locales et de leurs groupements compétents en matière de restauration collective et d'aménagement du territoire est un maillon clé **notamment via la commande publique.**

Pourtant, alors qu'il est légal en droit européen de mettre en place une communauté d'énergie renouvelable sur un territoire pour penser une stratégie d'approvisionnement locale, des pratiques similaires ne sont pas autorisées dans le domaine de la restauration collective publique pour réinscrire l'achat public dans une véritable stratégie alimentaire de territoire.

La réponse apportée réside exclusivement dans la multiplication de critères, spécifications, allotissements. Elle alourdit les procédures et reste insatisfaisante : à Dijon, un marché public de 500 lignes ; à Rennes un marché complexe et innovant exige une technicité forte ; à Bruxelles, un unique grossiste est en mesure de répondre proposant des pommes de Nouvelle Zélande, offre qui, en dépit de la distance géographique, peut être qualifiée de « circuit court » au vu du nombre d'intermédiaires entre le producteur et l'acheteur... Les collectivités ont déployé des solutions inventives partout en Europe. Au vu de l'urgence, ces initiatives favorables à la structuration des filières sur chaque territoire doivent être soutenues. Il est toutefois nécessaire d'aller plus loin.

Par cette déclaration, nous soutenons les propositions suivantes :

- les marchés relatifs à l'alimentation doivent répondre aux enjeux de sécurité alimentaire et de résilience des territoires et soutenir ainsi la résilience agricole globale de l'Union européenne,
- **les acheteurs publics doivent être libres du choix de la procédure pour 50% du volume d'achats annuels dès lors qu'ils s'appuient sur un diagnostic partenarial établissant les besoins du territoire** (restauration de la biodiversité, préservation des sols et de l'eau, réimplantation de filières nécessaires à la diversification des cultures sur le territoire, sécurité des approvisionnements, rémunération des services écosystémiques rendus...),
- ces différents enjeux doivent être inscrits dans le règlement européen sur les systèmes alimentaires durables dont nous souhaitons la mise à l'agenda prochaine.

Au travers de cette déclaration nous soulignons :

- que l'accès de tous à une alimentation durable et équilibrée peut constituer un objectif fédérateur pour l'Union européenne, favorisant une "union sans cesse plus étroite entre les peuples",

- que nous ne défendons pas le local pour le local, mais la contribution de l'alimentation à une stratégie de résilience territoriale globale au bénéfice de tous les citoyens d'Europe et de tous les producteurs,
- que notre proposition est conforme aux principes fondamentaux du marché intérieur tels qu'éclairés par la jurisprudence, notamment : la notion d'offre « économiquement » la plus avantageuse, les principes de transparence et de publicité des procédures et le principe de non-discrimination.

Françoise Fize

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, je vais en préliminaire avant la présentation de la motion, parler de résilience alimentaire puisque les citoyens de la Convention ont souhaité aborder la thématique pour définir leur vision de Saint-Médard-en-Jalles en 2040. Le chemin vers la résilience alimentaire s'imaginera à l'échelle de la commune mais aussi à l'échelle de Bordeaux Métropole, du Département, de la Région jusqu'à l'Europe puisque c'est là que se détermine la politique agricole commune et les règles qui régissent notre économie. Bordeaux Métropole, avec le tout nouveau Conseil agricole et alimentaire, s'est engagé sur ce chemin en portant un projet alimentaire de territoire, résultat d'un travail coopératif entre les producteurs, les transformateurs, les universitaires, les associations du secteur alimentaire, les consommateurs et les élus concernés. Saint-Médard-en-Jalles est pleinement engagée dans ce Conseil. Saint-Médard-en-Jalles est sur le chemin de la résilience alimentaire. Merci aux conventionnés de nous avoir balisé ce chemin vers l'idéal, vers l'utopie. Pour rentrer dans le concret, je vais vous demander d'autoriser Monsieur le Maire à signer une motion. Cette motion concerne effectivement les politiques alimentaires. Les acteurs nationaux de l'alimentation durable, professionnels et associatifs, se sont mobilisés pour élaborer une motion afin d'interpeller les nouvelles instances européennes. Ils se sont basés sur de nombreux constats parmi lesquels la vulnérabilité du système alimentaire et agricole en France et en Europe; l'urgence de protéger les biens communs que sont les ressources naturelles comme l'eau et les terres agricoles ; la nécessité d'accroître la résilience alimentaire territoire par territoire. Les collectivités locales ont un levier d'action important avec la restauration collective et peuvent donc avoir un rôle de premier plan pour améliorer ces constats. Ce levier est toutefois limité par les règles de la commande publique. Cette motion vise à libérer cette commande publique et à remettre à l'agenda de la nouvelle assemblée européenne la question du règlement européen en faveur des systèmes alimentaires durables. Le but étant la garantie d'accès pour tous à une alimentation saine et durable ; l'intégration de la notion de production locale ; l'encouragement à la transformation de la production agricole vers plus de durabilité. Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette motion.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. En effet, il y a des règles de commande publique aujourd'hui qui rendent difficiles pour nos agriculteurs la possibilité d'y répondre puisque nous sommes souvent sur des volumes élevés par définition ; notamment les maraîchers ou les éleveurs à la ferme signalent depuis longtemps aux pouvoirs publics qu'il est difficile pour eux de développer ce qu'on appelle les circuits courts dans la mesure où la commande publique favorise par définition des grandes coopératives ou des groupes importants. L'idée donc

de cette motion qui a été adressée à toutes les communes, ce n'est pas une spécificité, ainsi que demain à la Métropole, c'est d'essayer d'obtenir des modalités de commande publique spécifiques pour soutenir l'agriculture locale à condition bien sûr que ce soit pour l'alimentation des établissements publics et autres. Il ne s'agit pas d'autre chose. Merci beaucoup Françoise. Des questions ? Monsieur Morisset, rapidement.

Marc Morisset

Merci Monsieur le Maire, oui rapidement, je crois qu'effectivement cette motion va dans le bon sens et nous pourrions presque parler aussi d'autonomie alimentaire. C'est ce que je développe le plus souvent à la Métropole mais enfin nous sommes quand même dans le positif ici. Ce que je voudrais souligner surtout c'est qu'aujourd'hui, dans cette motion, nous pourrions encore abonder dans le sens où l'aide à la bio devrait être effectivement une aide identique pour les gens qui produisent localement sur des territoires aujourd'hui où il y a une forte demande comme c'est le cas à la Métropole. A mon sens, nous devrions essayer de faire un mix de tout ça pour essayer effectivement de « remettre à l'honneur » le statut de paysan parce que je crois que nous ne les comprenons peut-être pas encore assez bien. Malgré la remarque de Madame Marenzoni, je crois qu'effectivement avec ce qui s'est passé encore dernièrement, nous voyons que le ras-le-bol est beaucoup plus étoffé que ça, c'est à dire qu'il y a des gens qui sont dans la bio comme les petits agriculteurs que nous évoquons dans cette motion et puis il y en a d'autres des gros, moyens/ gros qui sont en train aussi de se révolter. Pourquoi ? Parce que finalement nous avons une Europe qui va tout doucement priver de leurs terres tout simplement à la fois les agriculteurs qui ont encore des aides de la PAC et puis ceux qui en ont encore moins - ou alors, elles sont décalées sur l'aide à la bio quand ils arrivent à avoir des dossiers suffisamment étoffés pour toucher les subventions européennes. Il faut effectivement comprendre que toute l'agriculture aujourd'hui est menacée par un système où aujourd'hui les globalistes veulent prendre la main sur l'alimentaire. C'est un pouvoir énorme pour eux et on le voit aujourd'hui avec Bill Gates qui rachète aujourd'hui 1/3 des terres du côté des États-Unis. Cela se fait de façon insidieuse par d'autres gros groupes, comme vous l'avez évoqué Monsieur le Maire, qui évidemment essaient de racheter des territoires pour essayer tout simplement d'expulser des gens qui sont là depuis plusieurs générations et qui n'ont peut-être pas eu encore l'information pour essayer de transiter vers la bio. A mon sens, il faut les aider et il faut essayer de comprendre qu'aujourd'hui c'est l'Europe qui veut quelque part dominer avec sa politique agricole commun tout simplement la totalité des marchés de tous les territoires, de tous les États-région que l'on voit naître aujourd'hui dont la France fait partie.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Marc Morisset. En effet, je veux remercier le travail de Françoise parce qu'il y a tout un travail qui est fait justement en ce sens à travers les PEANP (*Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains*), à travers le plan alimentaire de la Métropole, le travail sur une nouvelle cuisine centrale demain qui devrait être aussi adaptée et la réinstallation d'agriculteurs et d'agricultrices. Est-ce qu'il y a des votes contre ou des abstentions? Non, merci beaucoup.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré,**

Adopte la motion « Pour une politique alimentaire européenne volontariste, libérons la commande publique, remettons à l'agenda le règlement européen pour les systèmes alimentaires durables ».

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

DG24_084 BUS PLAGE 2024 - CONVENTIONS AVEC LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LES COMMUNES PARTENAIRES. DÉCISION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

Les deux étés précédents, nos 4 communes ont pu expérimenter la mise en œuvre d'un Bus plage à destination de Lacanau. Le bilan en termes de fréquentation a confirmé l'intérêt de cette initiative et un partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine est devenu possible pour conforter cette offre, l'intégrer dans le service de transport en collectif et bénéficier de ses avantages.

Les 4 Maires des Communes partenaires ont souhaité reconduire cette offre de service et la propose aux Conseils Municipaux en relation avec la Région Nouvelle-Aquitaine sous la forme de conventions de partenariat.

Ce dispositif a pour but d'offrir aux habitants de ces Communes partenaires, un complément de service de la ligne de bus 702 journalière à destination des plages littorales.

Les arrêts par Commune permettront de faire le trajet en une heure, avec un départ pour l'aller en début de ligne (Saint-Médard-en-Jalles) à 10h et un horaire de retour à 17h30 (Lacanau Océan).

L'offre de ce service est celle de la Région (tarif, réservation et paiement sur la plateforme, possibilité de réserver pour le même tarif sur n'importe quel horaire de la ligne 702).

Le dispositif est prévu du 29 juin au 30 août 2024, tous les jours.

Pour l'été 2024, le coût de l'opération est estimé à 19 916,13€, pris en charge à 40 % par la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément à son règlement d'intervention et le solde à partager entre les quatre communes, proportionnellement à la population de chacune, comme décrit dans la convention de partenariat ci-jointe.

Le coût réel sera connu après application de la révision en août 2024, conformément au contrat de Concession de Service Public de la Région Nouvelle Aquitaine.

La convention initiale avec la Région Nouvelle Aquitaine est portée par la Commune de Saint-Médard-en-Jalles, suivant la convention jointe à la présente délibération.

En conséquence,

Monsieur le Maire

Vous connaissez le dispositif, nous nous félicitons avec les communes concernées Saint-Aubin, Sainte-Hélène, Salaunes puisque nous étions partis un peu seules au début avec parfois la Région qui n'était pas forcément favorable parce qu'elle considérait que cela doublait ses lignes 700 et en réalité, ils ont convenu qu'en effet nous étions dans une situation un peu particulière, en bout de ligne et que cette initiative était bonne. La Région participe désormais au financement donc c'est plutôt une bonne nouvelle. Marc Morisset, si nous faisons le compte du temps de parole total sur un Conseil...Est-ce que c'est vraiment nécessaire? S'il y a quelque chose d'important pourquoi pas, si c'est pour expliquer le vote peut-être.

Marc Morisset

Merci Monsieur le Maire. Oui, je pense que c'est encore une fois une possibilité de s'exprimer. J'espère utiliser mon droit.

Monsieur le Maire

C'est un droit qui est partagé avec 40 élus donc il faut se rendre compte que le temps de parole ne peut pas être monopolisé par une personne. Vous avez quelques secondes pour donner une position là-dessus. Nous n'allons pas faire un débat national à chaque fois qu'il y a une délibération simple de fonctionnement sinon les collègues ici vont s'en aller ou ils vont demander à parler aussi à leur tour et c'est impossible donc merci d'être relativement bref. Il n'y a quand même pas un enjeu majeur sur cette délibération.

Marc Morisset

Bien sûr mais je tiens à dire ce qui est important et à mon sens nous voyons qu'il y a des besoins dans le quotidien et ça me permet de dire qu'aujourd'hui il y a des enjeux nationaux ne serait-ce que par rapport à la LGV c'est-à-dire sur le train du quotidien. En l'occurrence là on voit qu'il y a des besoins, on met en place une délibération pour essayer de soutenir ce bus plage parce qu'il y a une jeunesse qui est demandeuse voire d'autres ; mais à mon sens cela fait partie de la notion du vivre ensemble que d'essayer de faire les choses pour l'intérêt général. Il faut le souligner c'est tout. Merci.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Décide d'associer la Commune à cette opération.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer la convention avec la Nouvelle Aquitaine et la convention avec les Communes partenaires.

Impute les dépenses et les recettes au budget de la Commune.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

DG24_085 BILAN ANNUEL 2023 DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ. PORTÉ À CONNAISSANCE

M Nicolas Deau, Conseiller municipal délégué Personnes en situation de handicap, tourisme et informatique, présente le rapport suivant.

Considérant que l'établissement d'un rapport annuel présenté en Conseil Municipal est l'une des missions de la Commission Communale pour l'Accessibilité créée par l'article 46 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Considérant que ce rapport doit être transmis au Préfet de la Gironde, au Président du Conseil Départemental et au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.

Considérant le rapport bilan de la Commission Communale pour l'Accessibilité 2023 annexé à la présente délibération.

Après présentation du bilan 2023 en Commission Communale pour l'Accessibilité le 8 avril 2024.

Nicolas Deau

Chers habitantes, habitants de Saint Médard-en-Jalles, mes chers collègues, Monsieur le Maire, je porte à votre connaissance le rapport annuel 2023 de la Commission Communale d'Accessibilité qui s'est réunie le 8 avril dernier. Parmi les actions menées à Saint-Médard, nous retrouvons principalement l'avancement de l'ADAP, l'Agenda d'Accessibilité Programmée ainsi que le PAVE, le Plan de mise en Accessibilité des Voiries et Espaces publics. Concernant le bilan de l'ADAP' sur l'année 2023, ce sont 21 établissements qui ont été déclarés conformes. 12 en cours de travaux et 6 en travaux terminés. Quelques éléments clés de 2023 : la livraison notamment de la tribune du gravats du Stade Monseau ; le lancement des travaux de la salle Louise Michel et de l'école élémentaire René Lacoude qui se poursuivent en 2024 ou encore la mise en conformité des sanitaires et la bibliothèque de l'école de Corbiac. En 2024, nous poursuivrons cette mise en accessibilité avec notamment l'installation d'un ascenseur dans la salle Ariane ; la mise en conformité de l'espace Jacques Brel ; le début des

travaux de la nouvelle Maison de la Petite Enfance ou encore le parc Georges Brassens. En parallèle concernant le PAVE initié en 2022, l'année 2023 a pu voir les premiers travaux réalisés dans ce cadre qui se poursuivront en 2024. Ces travaux concernent des aménagements de voies ; des créations de trottoirs ; des places de stationnement ; des mises en accessibilité d'arrêts de bus ou de création de stations mais aussi des abaissements de bordures ; des poses de dalles podotactiles ou encore la création de passages piétons ou de cheminements PMR ou de voies vertes. Sans vous faire une cartographie complète de la ville, je vous cite quelques voies concernées par ces travaux : la rue Dessales, l'avenue Descartes, l'avenue Montaigne, la route de Saint-Aubin, l'avenue Anatole France, la rue Roland Garros, le chemin du Thil, route de Feydit ou encore l'avenue Jean Dupérier ou la rue Jules Massenet. Parmi les autres actions en faveur du handicap cette année nous pouvons évoquer la clause d'insertion sociale qui est mise en place dans certains marchés ou encore le partenariat avec des ESAT (*Etablissements ou Services d'Aide par le Travail*) pour l'entretien des espaces verts et la fourniture de mobiliers extérieurs ou encore les tracés dans les cours d'école ou l'aire de jeux de Feydit. Enfin, nous avons échangé sur le mode de fonctionnement de la commission afin d'accentuer la remontée d'informations et l'attractivité de la commission en recensant notamment les initiatives et liens entre les services et associations concernées afin de créer de nouvelles actions. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Nicolas pour ce travail important sur l'accessibilité. J'en profite pour remercier Nicolas pour l'accessibilité mais aussi Caroline Berbis sur les questions de sécurité parce qu'il n'y a pas de délibération sur ce point mais maintenant, et c'était loin d'être le cas, l'ensemble de nos établissements accueillant du public répondent à présent aux normes de sécurité. Il n'y a plus de bâtiments à Saint-Médard qui n'aient pas fait l'objet d'une approbation des services concernés, je tenais quand même à le souligner également.

Jacques Mangon

Monsieur le Maire, mes chers collègues une brève intervention pour dire que nous voterons ce dossier parce que je considère que tout ce qui est fait dans ce sens-là va dans le bon sens. Juste une petite remarque quand même, il y a des choses bien et il n'y a pas de doutes là-dessus mais on est loin du « grand soir » que je me souviens avoir entendu de la part de certains membres de votre majorité, certains adjoints, lors du dernier ou avant-dernier Conseil. On est dans une tentative de faire des choses ce qui est bien mais enfin on est très loin de tout ça. On nous avait reproché à l'époque notre soit-disant faiblesse d'action dans le mandat précédent ce qui était grotesque. Ce n'était pas vous, d'autres.

Monsieur le Maire

Je tiens à vous rassurer si nous avons été mal compris mais c'est un reproche que nous ne vous avons vraiment jamais fait.

Marie-Odile Picard

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers Saint-Médardais, avec Serge Hélaudais bien évidemment nous vous remercions pour ce porté à connaissance. Simplement, deux petites remarques, la commune de Saint-Médard-en-Jalles était tendue, on le sait, par contre il y a encore malheureusement beaucoup de rues qui ne sont pas dotées de trottoirs et régulièrement monsieur Joussaume, pas plus tard que lundi, vous avez été interpellé sur ce sujet de trottoirs qui sont inaccessibles pour les personnes handicapées. Bien évidemment nous savons que vu la quantité de kilomètres, ça ne pourra pas être fait peut-être même durant ce mandat ; et autre point d'attention également, j'ai été particulièrement choquée lors des travaux de l'avenue Montesquieu, devant le Leclerc, de l'état et de la non accessibilité aux personnes à mobilité réduite mais il n'y a pas que les PMR, il y a également les mamans qui sont avec des poussettes, et là très honnêtement les chemins étaient impraticables voire dangereux parce que cela obligeait les personnes à descendre des trottoirs. S'il pouvait y avoir un point de vigilance lors des travaux pour que les personnes à mobilité réduite et les mamans avec des poussettes puissent cheminer tranquillement sereinement et sans se mettre en danger.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, juste pour rappel, je comprends tout à fait ces observations, sur l'histoire des trottoirs - c'est un point d'histoire que j'ai découvert récemment - mais Christophe Duprat et d'autres collègues, Monsieur Bobet, lors d'une réunion du pôle territorial ouest nous ont indiqué qu'en effet ce sont des choix qui avaient été faits il y a une trentaine / quarantaine d'années pour des raisons hydrologiques et pour des problèmes d'écoulement de l'eau. Je ne porte pas de jugement mais j'ai appris cela et c'est pour cela qu'il y a beaucoup de communes en effet dans le secteur, que ce soit Saint-Médard, Saint-Aubin ou d'autres qui ont peu de linéaires de trottoirs. Ce sera quand même compliqué à rattraper mais enfin prenons note qu'en effet cela reste une difficulté. Sur les travaux c'est vrai qu'il faut être vigilant, je pense qu'ils l'ont été. Techniquement parfois malheureusement, il n'y a pas forcément de solutions notamment sur Descartes à ce moment-là mais il faut rappeler quand même que le bus express a été aussi l'occasion de mise aux normes très importante des arrêts de bus et aussi de la circulation vers ces arrêts de bus. Certes, pendant les travaux cela a été un problème mais désormais, pour le prendre régulièrement ce bus., nous voyons beaucoup de personnes à mobilité réduite venir parce désormais ils peuvent venir par le trottoir et ils peuvent monter dans le bus mais c'est noté il faut toujours être vigilant sur ces phases de travaux en effet pour les plus fragiles. Pas d'autres réactions sur le porté à connaissance ? Merci beaucoup et bravo Nicolas et toute l'équipe des ST (*services techniques*) et Claude qui suit ces questions très précisément ainsi que tous les membres de la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte du bilan 2023 de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

DG24_086 PARTENARIAT AVEC LE CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE (CMP) DU CENTRE HOSPITALIER SPÉCIALISÉ CHARLES PERRENS. AUTORISATION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

Rapporteur : Stéphane Delpeyrat A la suite de l'ouverture du Centre Communal de Santé (CCS) et de son inauguration pour porter le nom de Cynthia Fleury, nous avons été en contact avec le Centre Médico-Psychologique (CMP) du Centre hospitalier spécialisé Charles Perrens pour organiser un partenariat et développer une offre sur le territoire, en proposant aux patients une permanence. Celle-ci faciliterait les nombreux patients originaires de la Commune, qui aujourd'hui se déplacent sur Eysines.

La Municipalité considère qu'il est dans l'intérêt de faciliter l'accès aux soins de santé mentale et de renforcer les synergies entre les professionnels de santé du CMP et ceux du CCS, comme il est prévu initialement dans le projet de santé de ce dernier.

Il s'agit de proposer un partenariat entre la Ville et le CHUS permettant l'usage de locaux au sein du Centre communal de santé pour organiser des consultations de suivi par un psychiatre ou une infirmière psychiatrique pour leurs patients déjà pris en charge par l'hôpital, mais également pour une nouvelle patientèle orientée par les médecins libéraux, le CCS ou d'autres professionnels de santé. L'accueil des patients s'effectuera par le secrétariat du CCS avec une file active variable de 10 à 15 patients pour le jour choisi, de 9h à 18h.

Les besoins logistiques seront simples : mise à disposition d'un bureau médical pour les consultations, utilisé alternativement par le psychiatre ou l'infirmière psychiatrique ; connexion informatique optimale avec le réseau de Centre hospitalier spécialisé Charles Perrens, mobiliers pour accueillir et recevoir les patients, attribution d'une place de parking en sous-sol.

Les modalités de la convention et le loyer éventuel seront déterminés ultérieurement.

Cette permanence serait ouverte au 1^{er} septembre prochain, laissant le temps aux patients et à l'équipe d'accompagner ce changement progressivement.

Plus largement, il s'agit de renforcer le partenariat avec le Centre hospitalier spécialisé Charles Perrens en leur permettant une installation de long terme sur le territoire de la Commune qui est encore à l'étude actuellement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'approbation, effectuée le 23 avril 2024 par courrier, du Directeur du CHUS Charles Perrens pour installer une permanence du CMP au Centre Communal de Santé (CCS),

Monsieur le Maire

Un partenariat que nous vous proposons dans le cadre du Centre de santé avec Charles Perrens. Vous savez qu'il y a un déficit énorme aujourd'hui en prise en charge psychologique pour la santé de la population. Il est très compliqué de trouver des psychologues, psychiatres et autres. Charles Perrens qui en est conscient et qui a des problèmes aussi de locaux dans une commune proche nous a sollicité pour que nous puissions proposer des soins dans le cadre de notre Centre de santé à partir du mois de septembre et à long terme aussi réfléchir à ces problématiques de prise en charge de santé mentale. Je ne sais pas si vous avez été frappés comme moi par cette étude qui a concerné les jeunes et qui montrait que 40% de notre jeunesse souffre de problèmes de nature soit anxieux dépressifs soit dépressifs soit autres; monsieur Mangon a l'air de la contester je ne l'ai pas produit je l'ai lu, c'est le chiffre de l'étude qui a été faite. En tout cas, il y a une réalité que reconnaissent tous les professionnels de l'éducation et autres, aujourd'hui ce sont ces réelles difficultés dans notre jeunesse et notamment aggravées par la période longue de fermeture des écoles, universités que nous avons connue. Y a-t-il des remarques, des oppositions ? Abstention de Marc Morisset, elle est adoptée, je vous en remercie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à établir un partenariat avec le Centre Médico-Psychologique (CMP) du CHUS Charles Perrens pour l'installation d'une permanence dans les locaux du Centre Communal de Santé (CCS) selon les modalités prévisionnelles décrites ci-dessus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S)**.

DG24_087 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS HÉRITAGE DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023. AUTORISATION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

La Ville de Saint-Médard-en-Jalles a accueilli, en septembre 2023, deux équipes nationales (Irlande et Chili) dans le cadre de la Coupe du Monde de rugby en qualité de Match City Team Base (base site de match).

Pour ce faire, un programme de rénovation des installations a été engagé par la Ville avec pour objectif d'obtenir une homologation du stade de rugby en catégorie B de la Fédération Française de Rugby et d'offrir au Saint-Médard Rugby Club des infrastructures en adéquation avec leur projet sportif. Le montant des travaux s'est élevé à 3 226 788€.

Les investissements réalisés pour la mise à disposition de ces installations lors de la Coupe du Monde de Rugby sont à ce jour éligibles dans le cadre au programme Héritage

2023. Ce fonds de concours est géré entre le Groupement d'Intérêt Politique (GIP) France 2023 et l'Agence Nationale du Sport et porte sur « le financement de la construction et/ou la requalification d'équipements sportifs de proximité et/ou l'acquisition d'équipements sportifs mobiles » .

A ce titre, entre 250 000€ et 450 000€ devraient être débloqués pour le territoire de Bordeaux Métropole (Ville hôtes des matchs) avec 4 communes concernées (Bègles, Bordeaux, Lormont et Saint-Médard-en-Jalles). Chaque projet devra recevoir l'avis de Bordeaux Métropole en tant que partenaire de la Coupe du Monde de Rugby et sera déposé par elle auprès du GIP France 2023.

Un dossier va donc être envoyé pour avis pour une demande de subvention de 112 500€ correspondant au montant maximum éligible pour la Ville.

Monsieur le Maire

Vous le savez, nous avons accueilli dans le cadre de la Coupe du monde de rugby deux équipes de rugby, l'Irlande et le Chili pour être précis. Je remercie l'équipe d'Irlande d'ailleurs qui avait fait une excursion remarquable et appréciée à Corbiac avec les enfants ; et nos amis chiliens qui s'étaient entraînés au Coséc notamment avec le matériel de musculation. La Métropole a ouvert un fonds pour les villes qui avaient accueilli des équipes et donc nous sollicitons une subvention qui peut aller jusqu'à 112 500€. Nous espérons toujours avoir le maximum. Il n'y a pas d'oppositions j'imagine à cette demande. Elle est adoptée, je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à solliciter des subventions auprès de Bordeaux Métropole et du GIP France 2023 & Agence Nationale du Sport dans le cadre du Fonds de concours Héritage de la Coupe du Monde de rugby 2023.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

DG24_088 CONVENTION DE SOUTIEN POUR LA LUTTE CONTRE LES DÉCHETS ABANDONNÉS AVEC LA SOCIÉTÉ CITEO. AUTORISATION

Éric Mallein, Conseiller municipal délégué Urbanisme et espaces verts, présente le rapport suivant.

En application de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent

notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

Par un arrêté du 30 septembre 2022, le cahier des charges d'agrément de CITEO a été modifié notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public (article IV.7 du cahier des charges). Les coûts à couvrir ne concernent que les déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de l'agrément de la Société agréée. La couverture des coûts de nettoyage des dépôts illégaux de déchets abandonnés, c'est à dire des amoncellements de déchets concentrés, ne sont pas objets du recouvrement des coûts.

A cette fin, et en concertation avec les représentants des collectivités territoriales telles que représentées en formation emballages ménagers de la commission des filières Responsabilité Elargie des Producteurs, CITEO a élaboré une convention type : la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, proposée à toutes communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge le nettoyage des déchets, par distinction avec « les autres personnes publiques » (paragraphe b . de l'article V.1.g du cahier des charges).

Quant à elle, la Collectivité assure des opérations de nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212-2,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.541-10 et R.543-53 à R.543-56,

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R.543-53 à R.543-65 du Code de l'environnement,

Vu l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 05 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R.543-53 à R.543-65 du code de l'environnement.

Considérant que la Ville de Saint-Médard-en-Jalles a en charge la salubrité (nettoyement/propreté) sur la voirie et les chemins ruraux ainsi que les parcs et jardins et les espaces urbains et naturels.

Considérant que les engagements pour les Collectivités ou groupements entre 5 000 et 50 000 habitants sont les suivants :

Pour la 1ère année :

- * compléter un questionnaire portant sur les problèmes de déchets abandonnés diffus rencontrés, les actions réalisées et les besoins de la Collectivité,
- * recenser les actions prévues pour limiter les déchets abandonnés sur l'espace public,
- * recenser les hotspots de déchets abandonnés d'emballages ménagers.

A compter de la 2ème année :

- * suivre dans le temps les actions et les évaluer,
- * recenser les hotspots de déchets abandonnés d'emballages ménagers.

Considérant que l'éco-organisme CITEO versera un soutien financier de 3,2 € par an et par habitant.

Considérant l'intérêt que présente, pour la Ville de Saint-Médard-en-Jalles et son environnement, la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Je crois que c'est quand même une bonne affaire pour nous d'un point de vue environnemental mais aussi financier un peu dans la lignée de ce qui avait été fait avec Ecomégot qui rapporte désormais de l'argent à la ville. Y a-t-il des oppositions ? Pas d'abstentions ? Non, elle est adoptée, je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus (jointe en annexe) avec l'éco-organisme CITEO, pour une durée ferme allant du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2025 et pouvant par tacite reconduction se poursuivre jusqu'au 31 décembre 2028.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à la signature de cette convention et de tout éventuel avenant.

Impute les recettes de subvention sur l'exercice en cours et ceux à venir.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

**DG24_089 DÉNOMINATION DE L'ÉCOLE VillagExpo : ÉCOLE NIKI DE SAINT PHALLE.
AUTORISATION**

Mme Marie-Dominique Canouet, Adjointe au Maire déléguée Éducation, parentalité et petite enfance, présente le rapport suivant.

Au cours de cette année scolaire, nous avons souhaité personnaliser nos écoles et pour cela renommer celles qui désignent un quartier. Notre diagnostic sur le plan de l'égalité nous a amené à donner une priorité aux noms de femmes et notamment le nom de personnalité du monde de la Culture.

Madame Bastie, Directrice de l'école VillagExpo, et son équipe ont accepté de travailler durant un an sur ce projet et nous les en remercions.

La volonté municipale de désigner une femme a été la seule contrainte que nous avons posé à l'équipe enseignante. Cette dernière nous a proposé deux artistes dont les noms nous permettent de rester dans l'esprit du quartier, à savoir un quartier jalonné de rue d'écrivains, de peintres et de sculpteurs.

En lien direct avec la notion de participation citoyenne dans notre Commune, tous les adultes de l'école ont pu voter : parents d'élèves, personnel de l'Education Nationale et personnel Municipal.

Entre les deux artistes « candidates » (Frida Kahlo et Niki de Saint Phalle), c'est l'artiste française qui a été désignée par le vote à l'école, le mardi 4 juin dernier.

Niki de Saint Phalle (1930-2002) était une artiste franco-américaine reconnue pour ses sculptures vibrantes, comme les célèbres "Nanas". Ses œuvres mêlaient art et engagement social, abordant des thèmes tels que le féminisme et la liberté. Elle est surtout connue pour le Jardin des Tarots en Toscane, une œuvre monumentale reflétant son imagination flamboyante. Niki de Saint Phalle est également connu pour avoir, en collaboration avec Jean Tinguely, conçu les célèbres sculptures de la Fontaine Stravinsky située à côté du Centre Pompidou (Beaubourg) à Paris.

Après observation de ses œuvres, l'artiste élue permettra un travail éducatif et d'apprentissage, comme réaliser des arts plastiques dans les classes. Ces projets pédagogique et éducatif s'inscriront dans le projet d'école (journées couleur, observation d'œuvres et arts visuels avec réalisation des enfants).

Par conséquent, il vous est proposé de valider ce choix et de nommer école maternelle VillagExpo : école maternelle Niki de Saint Phalle.

Marie-Dominique Canouet

Je vous propose de valider ce soir un projet qui nous tient à cœur.

Les élèves de grandes sections ont également pu s'exprimer par le biais des bulletins qui représentaient les œuvres des artistes et qui avaient servi pour le travail en classe. Entre les deux artistes candidates, Frida Kahlo et Niki de Saint Phalle, c'est l'artiste française qui a été désignée par le vote à l'école qui s'est déroulé entre le 30 mai et le 04 juin dernier. Le dépouillement s'est déroulé dans la classe de Madame Bastie avec ses élèves de grande section. Je vous remercie.

Jacques Mangon

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes plusieurs et nombreux à bien aimer Niki de Saint Phalle et son œuvre mais pour autant notre groupe n'approuve pas le fait de nommer l'école de Villagexpo autrement que Villagexpo. Pourquoi? Parce que Villagexpo ce n'est pas simplement un nom de lieu c'est aussi vraiment une tranche d'histoire, voire une tranche d'histoire urbaine, une tranche d'histoire de forme d'urbanisme, quelque chose d'assez typique qu'on ne retrouve pas partout et qui a très bien vieilli. J'ai vu que vous aviez des peines à prononcer le nom de monsieur Pompidou, c'est une plaisanterie il n'y a rien de très méchant mais précisément ce programme a été lancé sous monsieur Pompidou par le ministre Chalandon à l'époque. C'était ce qu'on appelait les chalandonnettes mais ce concept finalement est un concept très intéressant sur le plan urbain qui a très bien fonctionné et qui aujourd'hui est l'un des quartiers les plus chaleureux, solidaires et appréciés de ceux qui l'habitent. Je trouve dommage qu'on ne continue pas à prolonger cette histoire qui est une histoire vieille puisque maintenant cela fait 50 ans pratiquement et qu'on ne garde pas cela puisque l'urbanisme est une dimension culturelle en soit. Villagexpo, l'école de Villagexpo, le quartier lui-même était un concept et là on l'efface en donnant le nom de Niki de Saint Phalle, très respectable ce n'est pas la question, mais je trouve dommage qu'on abandonne cela de la même manière que peut-être pour le quartier Sans-Soucis qui est d'ailleurs lui-même issu de la même opération d'urbanisme, je ne trouverais pas opportun de perdre le nom Sans-Soucis. Ces noms-là, ces-entités là portent une histoire propre à Saint-Médard et comme vous le savez, le pouvoir de nommer c'est un pouvoir important, c'est le vrai pouvoir d'ailleurs, on le voit bien avec la création des cases comme on le fait partout aujourd'hui en nommant les choses. Je trouve donc dommage qu'on ait ce nom là. Nous ne voterons pas contre d'abord parce que ça n'aurait pas vraiment de sens et puis qu'en plus nous voulons malgré tout respecter l'opinion que certains ont manifesté mais nous trouvons cela dommage. Nous trouvons que Villagexpo aurait dû rester Villagexpo. C'est un peu faire outrage à une belle mémoire.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, je comprends tout à fait qu'on puisse se poser ce type de question. Il n'y a pas d'école Sans-Soucis, c'est l'école d'Hastignan mais en effet Villagexpo ne disparaît pas dans son identité parce que l'école change de nom. Il y a eu tout un travail avec l'association Villagexpo d'ailleurs qui s'est remise en route avec des repas; on vient d'installer un composteur collectif de quartier; l'identité du quartier est tout à fait préservée pas plus que Cérillan n'a été effacé de la carte des quartiers par la dénomination de l'école René Lacoude. Enfin, vous l'avez souligné vous-même, c'est aussi le choix des enseignants, des élèves et des parents d'élèves.

Marie-Odile Picard

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers Saint-Médardais. Alors moi j'ai un grand faible pour Niki de Saint Phalle que j'admire particulièrement pour ces *Nanas* qu'elle définissait elle-même comme des femmes libres et joyeuses parce qu'à l'âge de 11 ans, elle a été violée par son père et qu'au lieu de sombrer dans la violence, Niki de Saint Phalle a décidé de se servir de ses facultés et de son art comme arme pour s'en sortir. Bien sûr il y avait les *Nanas* mais elle a aussi créé un parfum et c'était aussi la compagne d'un autre artiste, Jean Tinguely, qui était connu pour son cyclope qui est une œuvre tout

à fait remarquable qui se situe à Milly-la-Forêt. Donc oui c'est une femme féministe, c'est une femme, cela nous plaît donc nous voterons bien évidemment cette délibération.

Monsieur le Maire

Merci Madame Picard pour vos propos très émouvants sur Niki de Saint Phalle et son histoire. Abstention monsieur Mangon et abstention Marc Morisset. Elle est donc adoptée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Approuve la dénomination de l'école maternelle VillagExpo : Niki de Saint Phalle.

DG24_090 DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR LA CONSTRUCTION D'UN MÉMORIAL. AUTORISATION

M François Grémy, Conseiller municipal délégué Jumelage, anciens combattants, CFR, forêts et quartier Cérillan, présente le rapport suivant.

Le monument aux morts de la Ville fut implanté au Cimetière de Balanguéy et inauguré le 11 novembre 1922. Il se situe dans un carré de 10 mètres sur 10 et n'a été déplacé depuis lors. C'est un choix historique de la Ville qui sera respecté.

Les associations d'anciens combattants ayant attiré l'attention sur le manque d'espace autour du monument aux morts, il est envisagé en concertation avec elles, de construire un mémorial dans un espace plus adapté aux rassemblements de personnes et de le placer en centre-ville à un endroit plus visible et plus accessible, notamment aux personnes à mobilité réduite. Ce mémorial se voudra plus inclusif.

Le budget prévisionnel pour la construction de ce mémorial est estimé à 70 000 € HT.

Le Ministère des Armées peut apporter un soutien financier à des projets ou actions d'intérêt général initiés, définis et conçus par des organismes de droit privé ou public qui contribuent à la politique de mémoire des conflits contemporains (de 1870 à nos jours) auxquels la France a participé.

Ainsi, il vous est proposé de solliciter le soutien financier du Ministère des Armées et de tout autre partenaire comme l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Monsieur le Maire

Je précise pour ne pas qu'il y ait de malentendu parce que la délibération pourrait prêter à confusion qu'il ne s'agit pas de supprimer l'ancien mémorial. C'est un mémorial en plus

à la demande des anciens combattants du fait des difficultés qu'il y avait parfois au cimetière de Balanguéy en termes de place.

François Grémy

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers citoyens de Saint-Médard, comme vous le savez le monument aux morts de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles fut implanté au cimetière de Balanguéy et inauguré il y a une centaine d'années, le 11 novembre 1922. Il se situe dans un carré de 10 mètres sur 10 environ et il n'a pas été déplacé depuis lors. C'est un choix historique de la ville qui sera donc respecté. Les associations d'anciens combattants ayant attiré l'attention sur le manque d'espace autour de ce monument aux morts, il est envisagé en concertation avec elles de construire un mémorial dans un espace plus adapté aux rassemblements de personnes comme cela doit être fait et de le placer en centre-ville à un endroit aussi plus visible et plus accessible, notamment aux personnes à mobilité réduite. En outre, ce mémorial se voudra plus inclusif. En effet vous savez que la mémoire évolue et qu'aujourd'hui on n'hésite plus à rappeler le sacrifice de nombreux soldats français d'outre-mer ou issus des anciennes colonies. Le budget prévisionnel pour la construction de ce mémorial est estimé à 70 000€ hors taxes. Le Ministère des armées peut apporter un soutien financier à des projets ou actions d'intérêt général initiés, définis et conçus par des organismes de droit privé ou public qui contribuent à la politique de mémoire des conflits contemporains ; c'est-à-dire de 1870 à nos jours ; auxquels la France a participé. Ainsi, il vous est proposé de solliciter le soutien financier du Ministère des armées et de tout autre partenaire comme l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. Je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Ministère des armées et de l'Office.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. L'un des avantages aussi et ce qui a conduit à ce projet, outre des raisons pratiques évidentes liées à la géographie de l'implantation de notre monument historique qu'il s'agit encore une fois de conserver, est aussi l'idée de rendre hommage à nos militaires qui se battent en OPEX et de pouvoir, hélas je dirais, inscrire aussi de nouveaux noms ce qui n'est pas possible sur le monument actuel. Je crois que cela compte aussi de pouvoir rendre cet hommage à ceux qui se battent pour nous et qui parfois donnent malheureusement leur vie.

Jacques Mangon

Monsieur le Maire, mes chers collègues, là encore une brève intervention pour dire que nous approuvons le principe général puisque cela me paraît très bien, nous l'approuvons à double titre. Nous l'approuvons sur le fait de respecter l'histoire en maintenant au sein du cimetière - nous savons bien qu'il est un peu inconfortable - le monument actuel, c'est le fruit d'une histoire il faut la respecter et c'est très bien comme cela ; et nous approuvons également le fait de construire ailleurs un nouveau monument. Je ne sais pas bien ce qu'il faut entendre, il y avait quelques imprécisions dans votre présentation. Le nom que vous donnez, est-ce que c'est un monument ? Ce n'est pas très précis. Deuxièmement, quel lieu ? Cela aurait été intéressant de savoir quels sont les lieux envisagés. Troisièmement, il y a une notion qui est également floue, l'inclusivité, nous savons bien que c'est un terme à la mode. Nous sommes tous citoyens, nous voulons tous inclure etc ...mais cela veut dire quoi concrètement ?

Monsieur le Maire

Pour vous répondre sur ce point monsieur Mangon, il y a beaucoup de gens de plus en plus âgés voire qui ont besoin de fauteuils ou autres et c'est vrai que dans le cimetière actuel, c'est compliqué.

François Grémy

Sur les termes, le terme de monument aux morts, nous pourrions en parler pendant une demi-heure mais il y a beaucoup de spécifications finalement donc un mémorial c'est une notion un peu plus ouverte, cela permet notamment d'évoluer un petit peu. Par exemple, pour être mort pour la France, il faut être de nationalité française. Or, dans le discours du Général De Gaulle que nous avons relu hier, il parle bien de l'Empire Français et la France finalement, il appelle à ce que la France soit sauvée par son Empire. Alors évidemment, aujourd'hui nous n'avons plus d'Empire mais ces gens-là, ils se sont quand même sacrifiés pour nous; le débarquement en Provence notamment où il y avait quasiment les 2/3 des troupes qui étaient des troupes dites coloniales à l'époque. Les combats en Italie, il n'y avait pas que des sénégalais, il y avait aussi beaucoup d'algériens. Donc, aujourd'hui où nous avons une vision de la mémoire beaucoup plus apaisée, il nous semble qu'il est aussi important de rappeler tout cela. Évidemment, nous n'allons pas mettre les noms, d'ailleurs ce serait très compliqué cela prendrait beaucoup de place et ce serait extrêmement compliqué de s'entendre sur les noms mais il y aura par exemple une mention pour ces soldats d'Outre-Mer. Voilà pour une partie de la réponse et l'autre je crois que Monsieur le Maire vous l'a donnée. Je sais pas si j'ai oublié un point. Je pense que nous pouvons préciser le lieu. Effectivement, sans vouloir être trop long, il a été un petit peu difficile de trouver un lieu, il a évolué, mais les gens qui participent au groupe de travail ont pu vous le raconter. Le meilleur lieu que nous avons trouvé finalement est juste en face de la mairie donc vraiment en plein centre dans un lieu pour le coup qui est extrêmement visible. Il y a un espace qui est vide mais qui fait partie de l'espace public donc qui appartient à la ville pour lequel nous n'avons pas de procédure compliquée, ce qui aurait pu être le cas dans d'autres lieux ; et qui n'influe pas non plus avec des projets ultérieurs - je pense notamment, cela avait été évoqué donc autant le citer, à la Place des Martyrs de la Résistance mais qui devrait être incluse dans un projet beaucoup plus important avec le Bourdieu - et qui n'influe pas non plus sur tout l'avenir de Dupérier. En ce lieu, il y a suffisamment d'espace et il suffira de fermer la circulation, le petit bout de l'avenue François Mitterrand qui est juste en face de la mairie, de fermer des deux côtés de façon à pouvoir mettre du monde et en plus, il y a le recul jusqu'à la pharmacie, cela fait une distance d'une trentaine de mètres presque donc il y a moyen de mettre du monde et de pouvoir placer la musique, les écoles - et je ne sais pas si vous avez vu lorsque le président Macron a remis des décorations le 6 juin - si nous avons des gens qui sont en fauteuil et qui viennent assister à la cérémonie, les fauteuils pourront rouler et se mettre devant. Dans le cimetière actuellement, si quelqu'un vient en fauteuil, il ne sera pas bien placé.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup.

Serge Hélaudais

Monsieur le Maire, chers collègues, chers Saint-Médardais et Saint-Médardaises, évidemment nous approuvons la mise en place de ce mémorial, merci monsieur Grémy pour toutes ces précisions et nous en profitons pour remercier aussi l'ensemble des associations d'anciens combattants et de porte-drapeaux et de jeunes porte-drapeaux parce qu'à la dernière cérémonie, nous avons pu en voir. C'est bien la jeunesse, elle prend aussi le relais parce que ce devoir de mémoire est primordial. Le lieu centralisé sera, je ne vais pas reprendre tout ce que vous avez dit, mais pour nous intéressant. Peut-être aussi travailler avec les écoles demain sur tout ce travail de mémoire à travers des expositions. Je suis très attaché à ce genre de décision, c'est mon côté très patriotique et dans tous les cas cela nous permettra d'accueillir et de respecter aussi, parce que moi ce qui m'avait choqué, c'est la première fois dans une ville où je voyais un monument aux morts, pour reprendre le terme, à l'intérieur d'un cimetière et j'ai remarqué à plusieurs cérémonies qu'il fallait quelques fois éviter de monter sur les tombes. Rien que pour cela, pour le respect aussi de nos morts, c'est une très bonne et sage décision. Merci à vous.

Marc Morisset

Moi aussi je vais aussi approuver cette délibération et à mon sens quand nous parlons de mémoire effectivement il faut aussi faire attention à la transformation de la mémoire. Nous avons vu l'évolution dans les mentalités entre l'après-guerre de 1945 et puis l'évolution avec un marketing très prononcé des « Hollywood et compagnies » c'est à dire que les Américains ont influencé énormément la pensée collective au sujet du débarquement entre autres. Cela a été souligné dernièrement par un historien au niveau d'un des journaux de C News et je trouve que c'est intéressant de le redire ici en débat parce qu'à mon sens la jeunesse a besoin de savoir effectivement ce qui s'est passé. Nous avons eu 185 000 américains morts sur le débarquement par exemple alors que dans l'ensemble de cette guerre on dépasse les 21 millions de russes.

(intervention hors micro)

Marc Morisset

385 000 ? J'avais retenu 185 000 mais vous voyez la comparaison même si on est sur 385 000 morts, c'est déjà beaucoup, mais on est en équivalent avec des Russes qui ont dépassé les 21 millions de morts donc effectivement les Français étaient très demandeurs à ce que lors des débarquements, les russes soient invités. Cette année, monsieur Macron n'a pas invité ces personnes qui ont sauvé la France.

Monsieur le Maire

Nous sommes sur une affaire nationale.

Marc Morisset

Justement, c'est relativement intéressant de voir que le mémorial va servir aussi je pense de bouche à oreille pour faire en sorte que les gens se réapproprient l'histoire et n'analysent pas uniquement que sur Wikipédia et autres où aujourd'hui nous voyons qu'il y a des transformations de l'histoire sur des pages qui sont soit disant libres mais de plus en plus trompées; et les historiens sont aujourd'hui plutôt en alerte à essayer de dire que l'histoire n'est pas exactement celle qui est écrit sur le web. C'est pour cela qu'il y a

aujourd'hui une véritable guerre d'information pour essayer justement de transformer la vérité. Paix et mémoire évidemment à toutes ces personnes qui sont mortes aujourd'hui pour la France et j'espère que la logique de la paix reviendra beaucoup plus aujourd'hui en conscience avec évidemment ce qui se passe en Ukraine avec les *Ukro-nazis* nous sommes aujourd'hui trompés par les médias et en particulier par la propagande française, je parle de Macron, parce que tout aujourd'hui dans ce domaine là (...)

Monsieur le Maire

Merci, on s'éloigne là du sujet du mémorial.

Marc Morisset

Vous voyez, cela vous dérange et vous souhaitez couper.

Monsieur le Maire

Cela ne me dérange pas, c'est hors-sujet.

Merci beaucoup. Je retiens, et je crois que c'est très partagé par beaucoup ici, l'optimisme naturel de François Grémy qui l'amène à parler de mémoire apaisée. Malheureusement, quand j'entends les débats ces jours-ci, je ne suis pas sûre que l'apaisement soit la caractéristique principale de notre pays mais en tout cas c'est un travail qu'il nous faut faire. Il est vrai que l'histoire est écrite par les vainqueurs donc les mémoires sont complexes et diverses. Nous avons commencé car nous avons eu du COVID longtemps, une exposition sur la déportation par exemple cette année. Il est important que nous travaillions en effet avec les écoles sur tous ces sujets et que nous rendions hommage à ceux qui se sont battus pour notre liberté. Merci beaucoup, je ne vois donc pas d'abstentions ou de votes contre ? Merci beaucoup.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à solliciter une subvention auprès du Ministère des Armées et de tout autre partenaire comme l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

DG24_091 CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC FRANCE TRAVAIL POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI LOCAL. AUTORISATION

M Stephen Apoux, Adjoint au Maire délégué Économie, emploi, économie sociale et solidaire, présente le rapport suivant.

En février 2021, la Ville a signé une convention de partenariat avec l'agence Pôle Emploi de Saint-Médard-en-Jalles visant à appliquer une politique volontariste pour l'emploi et l'insertion professionnelle. L'objectif est d'aider Pôle Emploi à renforcer son action sur la Commune à travers un diagnostic partagé et à mieux accompagner les demandeurs d'emploi tout en facilitant l'identification et la satisfaction des besoins en recrutement des entreprises.

Sur les trois années écoulées, plusieurs nouvelles actions ont été mises en place dont voici quelques exemples :

- Opportunités de territoire : forum inversé innovant,
- Visites d'entreprises,
- Renforcement du partenariat avec des rendez-vous « entreprises » en présence de la Ville et de France Travail pour faire émerger des projets et répondre aux difficultés de recrutement des entreprises du territoire,
- Lycée Jehan DUPERIER : service Economie Emploi /France Travail/entreprise Catherineau,
- Lycée Jehan DUPERIER : service Economie Emploi /France Travail/entreprise Bati Formes,
- MCDONALD'S : service Economie Emploi /France Travail perspective 25 recrutements avec mise en place de la MRS (Méthode de Recrutement par Simulation),
- Forum Job D'ETE : service Economie Emploi /France Travail/Mission Locale/BIJ (Bureau Information Jeunesse).

Ces actions ont été rendues possibles par la création d'une Commission Emploi initiée, animée et coordonnée par le service Économie-emploi de la Ville.

Elle est composée d'un ensemble de partenaires tels que France Travail, la Mission Locale Technowest / ADSI Technowest, le CEJ (Contrat d'Engagement Jeune), l'association des Jeunes professionnels du Restructuring (AJR), le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) et Jalles Solidarités et se réunit une fois par mois, les rencontres ayant lieu en alternance chez les différents partenaires.

La Commission peut également se déplacer au sein même des entreprises du territoire pour travailler sur la problématique de recrutement rencontrée par l'employeur, permettant aussi la visite de l'entreprise, une meilleure visibilité de l'environnement de travail et des attendus du poste.

La convention initiale étant arrivée à son terme, la Ville et France Travail avaient à cœur de poursuivre le travail engagé et de renforcer davantage les actions partenariales.

De plus, en application de la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, Pôle Emploi est devenu France Travail au 1er janvier 2024, avec la volonté fortement marquée de collaborer avec les acteurs locaux.

Considérant qu'en raison des éléments de constat posés, du succès des actions menées et du souhait de la Ville de poursuivre la relation partenariale.

Stephen Apoux

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous nous retrouvons ce soir pour aborder un sujet qui touche chacun d'entre nous directement ou indirectement, l'emploi. A Saint-

Médard-en-Jalles, bien que notre taux de chômage soit inférieur à la moyenne nationale et est l'un des plus faibles d'ailleurs du secteur, un peu moins de 2 000 de nos habitants sur plus de 32 000 sont toujours en quête de travail. Derrière ces chiffres, il y a des familles, des inquiétudes, parfois des emplois précaires, des petits salaires que nous ne pouvons ignorer. Aujourd'hui, nous avons l'opportunité de franchir une étape essentielle pour amplifier notre impact local en matière d'emploi grâce à cette nouvelle convention, ce nouveau contrat entre la ville de Saint-Médard-en-Jalles France Travail, et ses équipes. Ce contrat témoigne de notre engagement inébranlable malgré une compétence qui n'est pas première pour la commune. Nous avons choisi de prendre cette responsabilité de l'emploi à cœur dans notre programme municipal qui traite souvent, dans toutes ces thématiques d'ailleurs impulsées par Monsieur le Maire, des vulnérabilités. Et si nous, communes, nous travaillons sur des sujets d'ordre national c'est aussi du fait que le gouvernement a opté pour des réformes qui réduisent la durée d'indemnisation des chômeurs de 24 mois à 18 mois, aujourd'hui nous sommes à 15 mois et bientôt en projection à 12 mois ; sous entendant que restreindre les aides poussent vers l'emploi. Cette approche qui se contente de compresser et de stigmatiser les droits ne fait qu'aggraver la précarité sur le terrain dans la ville. Juste un petit mot supplémentaire sur cela, réduire la durée des indemnités des chômeurs, Monsieur le Maire en avait parlé au dernier Conseil municipal, ne résout pas les problèmes structurels du marché de l'emploi tels que le manque de formation, l'inadéquation des compétences et le temps nécessaire qu'il faut à un demandeur d'emploi pour monter son entreprise et bien sûr forger une trésorerie nécessaire. Que fait-on aussi des travailleurs âgés, des personnes handicapées, des salariés qui ont des burn-out, des créateurs d'entreprises, des familles monoparentales. Pour conclure, les pousser illico presto avec un chausse-pied à accepter rapidement des emplois précaires ou mal adaptés à leurs compétences peut même conduire à une augmentation de la pauvreté, à l'exclusion sociale particulièrement pour ceux qui sont en situation, comme je le disais avant, de vulnérabilité. Notre action municipale locale se veut constructive, précise et inclusive avec France Travail et les entreprises lorsque des sociétés comme ces 3 derniers mois nous contactent comme ArianeGroup qui a besoin de 60 personnes actuellement ; la société Roxel et les restaurants du Green Shark mais aussi l'Artésia qui a récemment ouvert sur la ville. Nous nous associons avec France Travail et ces partenaires pour fournir des emplois dans des marchés qui sont en tension. Avec le service Économie emploi, nous avons donc créé notre commission emploi de la commune, c'est assez unique d'ailleurs sur la Métropole bordelaise, qui réunit France Travail avec tous les partenaires de la ville pour affiner notre stratégie, maximiser au maximum notre efficacité. Avec France Travail, nous visitons les entreprises ensemble, nous écoutons leurs besoins ensemble, nous ajustons nos actions ensemble, toujours avec l'objectif de rendre notre économie locale plus dynamique et plus résiliente. Lors de la signature de notre convention en février 2021, je vous remercie Monsieur le Maire d'ailleurs de l'avoir impulsée, de nous en avoir confié la responsabilité jusqu'à présent, nous parlions à l'époque avec Monsieur le Maire de re-territorialisation de l'emploi ; nous y sommes, nous avons réussi à mettre en œuvre des actions innovantes, des forums de recrutement inversé, des visites d'entreprises qui sont devenues même standards et régulières, des collaborations diverses et variées avec les professionnels de la ville, une veille renforcée bref un guichet unique. Les résultats sont encourageants, il y a de l'embauche mais ce n'est pas suffisant. Nous contribuons modestement mais assurément à répondre aux besoins d'une politique nationale que nous jugeons contraignante. Pour conclure définitivement cette délibération, notre

réponse locale a encore l'espoir que les communes et les partenaires ne soient pas là que pour panser les plaies avec des sparadraps qui finiront par lâcher sous la pression d'une politique de l'emploi inadéquate au niveau national; nous ne pouvons que souhaiter à des échelles de décision supérieures de structurer ses plaies avec des mesures durables qui traitent les causes sous-jacentes de l'inactivité économique et de la vulnérabilité. En attendant des temps meilleurs, qui j'espère vont arriver, je vous demande donc chers collègues de soutenir cette convention avec notre partenaire France Travail que nous remercions pour son dynamisme local, sa direction très appréciée par les services de la ville et bienveillante; tous ensemble nous continuerons avec les entreprises et pour les entreprises à œuvrer pour le bien-être des habitants, merci.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Stephen pour cette présentation mais aussi pour tout le travail qui est fait et qui est très important. Cela vous a peut-être marqué de voir que des entreprises comme Ariane mettent des banderoles pour leur recrutement mais pas seulement. Qui l'aurait cru il y a encore 15 ou 20 ans où c'était une attractivité extrêmement importante. Il y a un vrai besoin de proximité, je crois, dans le travail sur l'emploi. Évidemment, ce n'est pas nous, villes, qui allons régler ces questions-là, il y a d'abord une politique nationale et régionale mais tout de même, il y a un travail de dentelle à réaliser au niveau local et je veux remercier le service, Stephen pour toutes ces actions qui sont aujourd'hui importantes. Il y a quelques mois, on entendait dire aussi que les jeunes ne voulaient pas travailler, que dans la restauration on ne trouvait personne etc. Mais nous avons vu que ce soit au Green Shake ou à l'Artésia, en tout, je crois que ça fait une soixantaine d'emplois de jeunes essentiellement de la ville d'ailleurs qui ont pu être recrutés. Y a-t-il des remarques ? Abstention de Marc Morisset, merci beaucoup.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la convention de coopération avec France Travail n°10031105 (jointe en annexe) pour une durée de 2 ans renouvelable une fois par tacite raconduction.

Autorise Monsieur le Maire, et son représentant légal, à procéder à la signature de cette convention et de tout éventuel avenant.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S)**.

DG24_092 DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UNE DÉLÉGUÉE SUPPLÉANTE AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL MÉDOC. DÉCISION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 29 février 2024 portant modification des statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Médoc (PNR Médoc),
Vu la délibération DG23_143 du Conseil municipal du 27 septembre 2023 portant demande d'adhésion au syndicat mixte (Ville-porte) d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Médoc et approuvant les statuts,
Vu la délibération du 24 octobre 2023 du Comité syndical mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional (PNR Médoc) validant l'adhésion de la Commune de Saint-Médard-en-Jalles en tant que Ville-porte et modifiant les statuts,
Vu les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Médoc,
Considérant la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la Commune au sein du Comité syndical du Parc Naturel Régional Médoc.

Par délibération DG23_143 en date du 27 septembre 2023, la Commune de Saint-Médard-en-Jalles a demandé son adhésion au syndicat mixte (Ville-porte) d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Médoc (PNR Médoc).

Cette demande ayant été acceptée par le comité syndical mixte et entérinée par arrêté préfectoral, il convient à présent de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour composer le collège des communes et des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) du périmètre du PNR Médoc.

Monsieur le Maire

Il nous faut désigner tout simplement un titulaire et un suppléant au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR puisque c'est ce qui nous est demandé chaque année pour le Parc ; donc moi-même et Madame Marenzoni. Abstentions ? Merci beaucoup.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Désigne Monsieur Stéphane Delpeyrat, délégué titulaire, et Madame Cécile Marenzoni, déléguée suppléante, au sein du Comité syndical mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Médoc.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **32 POUR, 0 CONTRE et 7 ABSTENTION(S)**.

DG24_093 CHAUFFERIE BIOMASSE HASTIGNAN - CESSION FONCIÈRE DE LA PARCELLE EB 239 À Bordeaux Métropole ET CRÉATION DE SERVITUDES. DÉCISION

M Jean-Luc Trichard, Adjoint au Maire délégué Urbanisme, aménagement et paysage, transports collectifs et forêts, présente le rapport suivant.

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a transféré à Bordeaux Métropole certaines compétences jusqu'alors assurées par la Ville de Saint-Médard-en-Jalles.

C'est ainsi que l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités (CGCT), tel que modifié par la loi, a transféré : la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains.

Dans ce contexte, au terme des travaux menés par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC), les équipements constitutifs du réseau de chaleur d'Hastignan situés sur la Commune de Saint-Médard-en-Jalles ont fait l'objet d'une évaluation qui a été approuvée lors de la séance de la CLETC du 2 décembre 2014.

Par délibération n°2016-2063 du Conseil du 29 avril 2016, Bordeaux Métropole a lancé un marché public pour l'exploitation, l'entretien et la maintenance des installations de ce réseau pour une durée de 5 ans. A son issue, le 30 juin 2021, ce marché a été relancé pour une période de 5 ans jusqu'au 30 juin 2026.

Cependant, le foncier du local n'a jamais fait l'objet d'une régularisation par le biais d'une cession en pleine propriété.

Même si l'article L5217-5 du CGCT précise que le transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à disposition des collectivités bénéficiaires des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence, il est indispensable de procéder au transfert effectif du foncier sur lequel se trouve la chaufferie par acte authentique et de constituer une servitude définitive de passage pour l'exploitation du réseau.

C'est pourquoi, il y a lieu de transférer à titre gratuit à Bordeaux Métropole la propriété d'une emprise à détacher de la parcelle EB 1 (cadastrée EB 239) d'une superficie d'environ 186 m², propriété de la Commune de Saint-Médard-en-Jalles sur laquelle est implantée le local de la chaufferie biomasse situé avenue Anatole France à Saint-Médard-en-Jalles.

Il est également nécessaire de prévoir la constitution d'une servitude définitive d'accès et de réseaux d'une surface approximative de 3179 m², sur les parcelles cadastrées EB 1, EB 12, EB 127 et EB 215 pour l'exploitation dudit réseau.

Le plan d'acquisition et de servitude figure en annexe de la présente délibération.

Jean-Luc Trichard

Merci, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, conformément à ses prérogatives, Bordeaux Métropole a pris en charge la construction et assure encore l'exploitation, l'entretien et la maintenance des installations d'un réseau de chaleur, chaufferie biomasse d'Hastignan qui je vous le rappelle, assure le chauffage du centre aquatique et de logements autour. Cependant, une régularisation de cession en pleine

propriété de la parcelle sur laquelle est implantée la chaufferie n'a jamais été faite. Il s'agit donc d'une d'une régularisation, nous allons à titre gratuit donner propriété de l'emprise cadastrée EB 239 de 186 m², l'emplacement de la chaufferie, et mettre en place aussi une servitude perpétuelle d'accès pour son fonctionnement.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, pas de problèmes ? C'est adopté. Puisque nous parlons chaufferie et que cela ne fera pas l'objet de délibérations, je profite du Conseil pour vous donner l'information avec Pascale que nous travaillons depuis un moment sur le Carré des Jalles qui est un bâtiment aujourd'hui quand même très complexe, en termes d'étanchéité, d'isolation, etc. La Métropole va donc procéder, pas cet été parce que c'est un peu juste mais l'été prochain, à la réfection complète du bâtiment en termes d'isolation, d'étanchéité, de chauffage, de ventilation, etc. C'est donc prévu pour l'été 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de céder l'emprise foncière de la parcelle communale EB 239 d'une contenance totale d'environ 186 m² à Bordeaux Métropole sur la base de la gratuité.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à la cession de ce bien à Bordeaux Métropole et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Précise que conformément à l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1996, cette opération sera inscrite au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions cessions de la Commune en vue de leur annexion au Compte Financier Unique de l'exercice concerné.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

DG24_094 ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDE ET DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE (SMEGREG) RELATIF À L'ACHAT DE MATÉRIELS HYDRO-ÉCONOMES. AUTORISATION

Mme Cécile Marenzoni, Adjointe au Maire déléguée Transition écologique et enjeux environnementaux, présente le rapport suivant.

Vu les articles L.2113-1 et L.2113-6 du Code de la Commande Publique, il est proposé à la Ville de Saint-Médard-en-Jalles de participer à un groupement de commandes avec plusieurs autres entités territoriales,

Vu la délibération n°DG24_10 en date du 7 février 2024 relative à la participation de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles à l'appel à projets « Economies et efficacité de l'eau » de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Considérant la nécessité de préserver la ressource en eau dans un contexte de changement climatique.

L'appel à projets « Economies et efficacité de l'eau » a été lancé en 2023 par l'Agence Eau Adour Garonne (AEAG) pour accompagner des projets ambitieux d'économies d'eau et de modification des usages. Il permet de financer des actions à hauteur de 70 % sur la période 2024 à 2027.

Pour rappel, le dossier déposé par la Ville comportait les actions suivantes :

- Sensibilisation à la préservation de la ressource en eau et distribution de kits hydro-économiques afin d'équiper 1 000 foyers saint-médardais ;
- Actions de sensibilisation à destination des agents et des usagers des bâtiments communaux ;
- Système de gestion des points d'eau ;
- Evolution des essences plantées et substrats ;
- Pilotage et exploitation par un logiciel de gestion énergétique connecté et déploiement de sous-comptage ;
- Traitement de l'eau à l'espace aquatique ;
- Audit des points d'eau et sensibilisations.

L'une des actions envisagée est le déploiement de kits hydro-économiques dans 1 000 foyers saint-médardais et les bâtiments communaux. La distribution de ces kits composés de matériels pour les lavabos, éviers, sanitaires et douches sera accompagnée d'une sensibilisation sur la préservation de la ressource en eau.

Des retours d'expérience comme le projet MAC Eau démontrent l'efficacité de la mise en place de cette combinaison d'actions qui permet une baisse des consommations d'eau potable de l'ordre de 10 à 15 m³/ an et par foyer. Cela correspond à une économie d'eau potable de 20 000 à 30 000 m³ pour les 1 000 foyers.

Le nombre de kits prévus à l'achat est de 1 080 kits sur trois ans pour un coût estimé de 7 430€. Le coût total s'élève à 23 143€ avec les sessions de sensibilisation. Le nombre effectif de kits faisant l'objet de commandes dépendra des arbitrages budgétaires annuels au regard de l'obtention ou non des aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne dont la décision sera connue à l'été 2024.

Ce groupement a pour objectif commun l'achat de ces matériels hydro-économiques, permettant ainsi de bénéficier de tarifs avantageux et de mutualiser nos efforts dans cette démarche écologique.

Le Syndicat mixte d'étude et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde (SMEGREG), la Régie de l'Eau de Bordeaux Métropole (REBM), la commune de Mérignac, la Ville de Bordeaux, la commune de Bègles, la Communauté d'Agglomération du Libournais (CALi), le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et

d'Assainissement d'Arveyres et le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadais-Fronsadais sont les autres membres de ce groupement.

Le SMEGREG représenté par sa présidente est désigné coordonnateur du groupement de commandes.

Ce groupement a pour objet de coordonner la procédure de passation, la signature et la notification de l'accord cadre à bons de commande concernant l'acquisition des matériels hydro-économiques. Il est conclu pour une durée déterminée pour la mise en œuvre du marché et son exécution, et peut être prolongé en cas de contentieux liés à l'exécution du marché.

À cet effet, une convention constitutive définissant le mode de fonctionnement du groupement doit être établie et signée par tous les membres.

La présente délibération a pour but d'autoriser l'adhésion de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles à ce groupement de commandes et d'approuver les termes de la convention constitutive qui régit cette collaboration.

Monsieur le Maire

Personne n'est contre ? Pas de problèmes, c'est adopté, merci .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'adhésion au groupement de commandes relatif à l'achat de kits hydro-économiques ;

Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération ;

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à signer tous les autres documents notamment les avenants à la convention constitutive du groupement en cas de nouvelle adhésion ou de retrait.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

DG24_095 VOTE DES PROJETS DU BUDGET PARTICIPATIF 2023. DÉCISION

M Bruno Cristofoli, Adjoint au Maire délégué Participation citoyenne, vie démocratique, présente le rapport suivant.

Par délibération DG23_073, le Conseil municipal du 17 mai 2023 adoptait le règlement du « budget participatif » pour la période 2023-2024, qui est la 3ème édition de ce dispositif.

Dans le prolongement de la deuxième édition, le dispositif permet désormais la participation des habitants à travers un vote appréciatif et dématérialisé sur la plateforme « participer.saint-medard-en-jalles.fr ».

L'expérience acquise au cours de ces dernières éditions permet d'affiner l'accompagnement des différents projets. Si certains ont pu être réalisés rapidement, d'autres s'inscrivent dans le temps et nécessitent parfois une plus longue échéance dans le but de répondre au mieux aux attentes des habitants. A ce jour, sur les projets validés dans les deux premières éditions, 18 ont été réalisés et 8 sont en cours de finalisation.

Pour cette troisième édition, après un temps d'analyse et d'évaluation réalisé par les services, 12 projets ont été soumis au vote des habitants au mois de janvier. 236 personnes ont participé en votant sur la plateforme citoyenne.

Fort de ces éléments, et du positionnement du Conseil Jeunesse en date du 11 mars dernier, les membres du Conseil Citoyen ont formalisé un avis. Il prend en compte les conditions préalables pour la réussite de certains projets, comme la création d'un collectif dûment constitué pour faire vivre les projets, ou bien encore la nécessité d'avoir des projets situés sur des parcelles appartenant à la Ville.

Dans ce cadre et avec une décision prise par consentement, 10 projets ont été retenus permettant d'avoir au moins une proposition par quartier, tout en répondant à l'enveloppe budgétaire globale allouée de 150 000 €. Les projets portés par des associations feront l'objet d'une subvention spécifique.

Ci-après, la liste des projets par quartiers :

| Quartiers | Projets retenus |
|--------------------------------|--|
| Centre-Ville / Corbiac / Gajac | Des tables de pique-nique et des bancs |
| Ville | Propreté autour des conteneurs à verre |
| Gajac | Accessibilité complexe sportif Monseau-Cosec (étude) |
| Ville | En finir avec les bouteilles plastiques |
| Corbiac/ Hastignan / Gajac | Tables de Ping-Pong |

| | |
|--|---------------------------------------|
| Centre-Ville | Embellissement du jardin partagé |
| Corbiac / Hastignan / Centre-Ville / Gajac | Echec et Mat madame |
| Caupian | Parc musculation |
| Ville | Ciné débat |
| Gajac / Berlincan | La communication à la force du mollet |

Concernant, le projet « Abris vélos avec bornes de recharge pour vélos électriques », sa réalisation est de compétence métropolitaine. Le Ville se rapprochera donc de Bordeaux Métropole pour étudier sa faisabilité.

En suivant l'avis du Conseil Citoyen, le Conseil municipal se conforme aux principes votés par la charte « La politique c'est l'habitant ».

Bruno Cristofoli

Chers collègues, mesdames, messieurs, à ce jour le bilan des deux premières éditions du budget participatif ce sont 18 projets réalisés et 8 qui sont en cours de finalisation. Pour cette troisième édition, après un temps d'analyse et d'évaluation réalisé par les services municipaux, 12 projets ont été d'abord soumis au vote des habitants au mois de janvier. 236 personnes ont participé en votant sur la plateforme citoyenne; ce vote est un vote consultatif. Fort de ces éléments, du positionnement aussi du Conseil jeunesse que nous avons interrogé au mois de mars, les membres du Conseil citoyen ont pu formaliser un avis. Il prend en compte les conditions préalables pour la réussite de certains projets comme la création d'un collectif dûment constitué pour faire vivre les projets ou bien encore la nécessité d'avoir des projets situés sur des parcelles appartenant à la ville. Dans ce cadre et avec une décision prise par consentement, 10 projets ont été retenus permettant d'avoir au moins une proposition par quartier tout en répondant à l'enveloppe budgétaire globale allouée de 150 000€. La liste des projets vous est donnée dans la délibération. On peut noter des tables de pique-nique, des bancs, la propreté autour de conteneurs à verre, des tables de ping-pong, un projet autour des bouteilles plastique pour en finir avec les bouteilles plastique, l'embellissement d'un jardin partagé au centre-ville qui vit depuis plusieurs années et qui était déjà issu d'une première démarche de budget participatif, des ciné-débats; je ne les cite pas tous mais des choses très variées. Je terminerai quand même par l'accessibilité avec un travail pour une étude sur l'accessibilité au complexe Monseau qui pourra permettre la mise en place d'un groupe d'étude projet (GEP) à l'automne et d'avancer sur ce sujet important pour notre ville. Il y avait un autre projet qui s'appelle « abris à vélos avec bornes de recharge pour vélos électriques » mais sa réalisation est de compétence métropolitaine et la ville va donc se rapproche de Bordeaux Métropole pour étudier sa faisabilité. En suivant l'avis du Conseil citoyen, le Conseil municipal se conforme au principe que nous avons voté dans la charte de la participation de la Commune, « Le politique, c'est l'habitant », et donc je vous demande d'approuver la liste des projets proposés par le Conseil citoyen qui sont inscrits dans le budget 2024 de la commune. Je vous rappelle que vous pouvez proposer des projets pour le prochain budget participatif jusqu'au 18 juillet 2024. Parlez-en autour de vous.

Monsieur le Maire

Pas d'abstentions ou de votes contre ? C'est adopté, merci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'approuver la liste des projets proposés par le Conseil Citoyen qui sont inscrits dans le budget 2024 de la Commune.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

DG24_096 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES MOULINS DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES. DÉCISION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention à l'association Les moulins de Saint-Médard-en-Jalles.

Dans le cadre de son projet associatif :

- 600 € en subvention socle pour le fonctionnement de l'association « Société de pêche, Les Moulins de Saint-Médard-en-Jalles ». L'activité est située sur l'étang du Broustera.

Monsieur le Maire

Pas de problèmes à ce sujet? Elle est adoptée, je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide le versement d'une subvention de 600 € à l'association Les Moulins de Saint-Médard-en-Jalles,

Impute la somme correspondante à l'article 65748 pour les subventions de fonctionnement au budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

DG24_097 SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION WAY4SPACE. AUTORISATION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

L'année 2023 a été, pour Way4Space, une année charnière tant en termes de stratégie, de structuration que de réalisations. Le rapport d'activité 2023 (Annexe 1) présente des actions menées, des initiatives lancées et des collaborations qui ont non seulement consolidé la position de Way4Space dans le secteur spatial, mais aussi mis en avant l'action de ses membres fondateurs et des membres associés. Way4Space a pu accueillir ses premiers adhérents et noué des partenariats de premier plan.

En 2023, plusieurs ateliers ont été organisés par Way4Space pour faire émerger et mûrir des projets d'intérêt pour les membres de l'association. À travers ces ateliers, Way4Space a l'ambition de faire émerger des idées nouvelles, mais aussi, de favoriser les échanges entre les spécialistes de différents secteurs. Le grand atelier d'idéation de printemps, centré sur la problématique de produire et travailler dans l'espace et sur la Lune constitue un temps fort du Centre d'inspiration.

Pour 2024, de nombreuses actions dans la poursuite de celles réalisées en 2023 sont prévues, mais aussi une nouvelle thématique d'étude intitulée « To the Moon and Back » qui sera examinée et précisée lors du nouvel atelier d'idéation de printemps 2024 et du Symposium NextSpace qui aura lieu au mois d'octobre 2024.

Conformément aux réflexions qui ont prévalu à la création de cette entité, les membres fondateurs participant à la gouvernance s'engagent à soutenir financièrement le fonctionnement de l'association.

A ce titre, au vu du rapport moral et financier 2023 (Annexe 2) présenté et des perspectives pour 2024, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement.

Le budget 2024 de l'association est estimé à 1 350 000 € TTC. La participation prévisionnelle de la Ville est envisagée à 45 000€ sous forme d'une subvention de fonctionnement selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT 2024 – WAY4SPACE

| DÉPENSES | 2024 | RECETTES | 2024 |
|---|------------------|---|------------------|
| Ressources humaines | 802 500 | SOUS-TOTAL PUBLIC | 665 000 |
| Permanents | 420 000 | Région Nouvelle-Aquitaine | 370 000 |
| Détachés / mis à disposition | 382 500 | Bordeaux Métropole | 250 000 |
| Prestations | 462 500 | Ville de Saint-Médard-en-Jalles | 45 000 |
| Centre d'inspiration et de maturation | 267 500 | SOUS-TOTAL PRIVE | 685 000 |
| Communication corporate | 15 000 | ArianeGroup (cash) | 100 000 |
| | | ArianeGroup (MàD) | 150 000 |
| Support administratif/juridique | 30 000 | Dassault Aviation (cash) | 100 000 |
| Événement / colloque | 125 000 | Dassault Aviation (0,5MàD + 0,5Temps passé) | 150 000 |
| Communication Événement / Déplacement | 25 000 | CEA + CD&A + Ubx + AV (Temps passé) | 82 500 |
| Location / frais de structure | 79 500 | Cotisations | 7 500 |
| Loyers / fluides / assurance/ location diverses | 72 000 | Recrutement nouveaux membres | 15 000 |
| IT | 7 500 | Sponsoring | 30 000 |
| Autres dépenses | 5 500 | Prestations vendues | 50 000 |
| Frais bancaires | 2 000 | | |
| Impôts et taxes | 3 500 | | |
| TOTAL | 1 350 000 | TOTAL | 1 350 000 |

Ceci étant exposé

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1611-4,

Considérant que l'association Way4Space concourt au développement économique, à l'attractivité du territoire et favorise la création d'emplois par le développement de projets innovants.

Monsieur le Maire

Il s'agit de la convention avec l'association Way4space qui œuvre au développement et à la recherche sur la question des enjeux économiques de l'Espace. Nous nous sommes engagés avec la Métropole et la Région, depuis maintenant je crois 3 ans, dans une convention. Cette participation a vocation à être prise en charge petit à petit en totalité par les entreprises. Nous sommes partis de 100 000 euros et nous sommes à 45 000 euros; elle a vocation à baisser car il y a de nouveaux adhérents, tout simplement, qui arrivent et notamment beaucoup de start-up du Newspace. C'est la présidente de The Exploration Compagnie par exemple à Mérignac qui préside désormais l'association. Ils ont plus qu'un projet, ils travaillent très concrètement l'idée d'ouvrir un bâtiment perenne et conséquent pour travailler justement avec ces start-up, à Galaxie 4, puisqu'ils sont hébergés aujourd'hui à Berlincan, locataires, mais ils souhaitent, avec ArianeGroup notamment, construire un bâtiment plus pérenne. Voici l'état des lieux.

Marc Morisset

Merci Monsieur le Maire. Par fidélité avec mes votes précédents, je vais voter contre cette délibération et puis cela me permet de faire une petite publicité sans nommer réellement le titre du film mais en ce moment Hollywood essaie de réveiller les masses en faisant

croire qu'à l'époque il y avait eu un grand mensonge au sujet de la lune et ils essaient de sortir un film pour expliquer que le mensonge était vraiment établi. C'est relativement intéressant car justement monsieur Mangon et d'autres m'avaient dit « nous ne sommes jamais allés sur la lune » et aujourd'hui nous voyons Hollywood qui commence à dire que peut-être la vérité sort trop vite. Ils anticipent donc et essaie de manipuler globalement les masses en faisant un film sur ce sujet.

Jacques Mangon

Si mon voisin n'était pas intervenu, je ne serais pas intervenu mais ne serait-ce que pour que le compte rendu ne garde pas une seule intervention de ce type, je vais dire tout le bien que je pense de Way4space pour en avoir été, avec d'autres, à l'origine; enfin à l'origine de la réflexion qui a amené à Way4space. Je crois qu'il faut en avoir conscience, nous sommes une des capitales européennes du spatial et le spatial européen est un enjeu de souveraineté absolument considérable; un peu fragilisé par l'idée que comme toujours et pendant trop longtemps nous avons cru que le spatial était simplement une affaire d'État où nous pouvions y aller tranquillement avec nos méthodes et donc nous n'avions pas prévu l'irruption du privé et son dynamisme. C'est donc une manière de redonner du sens, de faire éclore des start-up mais la véritable finalité d'un Way4space réussi c'est aussi d'être un centre d'inspiration, ce n'est pas être seulement un local où on met quelques start-up, ce n'est pas cela. Je pense vraiment que c'est une très bonne chose. Nous pouvons être heureux que cela se passe bien, que des choses s'y fassent, avec des contributeurs et notamment avec le nouveau directeur mais aussi des gens comme le Général Laurent ou bien d'autres encore qui apportent une vraie valeur ajoutée; et que l'association soit de plus en plus reconnue. Il faut effectivement aller vers quelque chose de beaucoup plus important qui fasse date parce que pour l'instant la taille est encore embryonnaire et ce sujet là mérite beaucoup plus. Je rappelle aussi que nous pouvons espérer qu'après sans doute la mauvaise surprise, enfin ce ne sera pas une surprise du 07 juillet, il y aura aussi le 9 juillet date à laquelle il y aura le premier vol d'Ariane 6 et c'est un enjeu absolument considérable pour la ville, pour ArianeGroup, pour l'Europe, pour la France et pour beaucoup de technologies du futur.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, d'ailleurs à ce propos, nous avons envisagé une retransmission avec Ariane du premier vol d'Ariane 6 mais c'est compliqué maintenant avec le bouleversement que nous connaissons et le week-end électoral. Nous allons voir si c'est toujours possible et comment c'est possible pour nos services techniques qui ont beaucoup à faire. Merci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la convention de partenariat (annexe 3) entre la Ville de Saint-Médard-en-Jalles et l'association Way4Space pour une durée ferme de 1 an.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à la signature de cette convention et de tout éventuel avenant.

Décide d'imputer la dépense relative à la subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000€ sur le budget principal de l'exercice 2024, article 6574.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 1 CONTRE et 0 ABSTENTION(S)**.

DG24_098 SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE 2024/2025 AVEC L'ASSOCIATION OASI'S. AUTORISATION

Mme Cécile Pouban, Adjointe au Maire déléguée Solidarité et action sociale, personnes âgées et personnes en situation de handicap, présente le rapport suivant.

Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-312 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques prévoit l'obligation de conclure une convention avec toute association bénéficiant de subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000€. Cette convention doit préciser l'objet, la durée, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention.

Une convention de partenariat avec l'association OASI'S nécessite d'être établie pour les années 2024 et 2025.

Conformément à la volonté de la Ville de soutenir ce partenaire qui s'engage pour les actions de solidarité et notamment dans la lutte contre la précarité alimentaire, et suite aux arbitrages décidés lors de la préparation du budget primitif 2024 de la Ville, il est proposé de fixer le montant de la subvention de fonctionnement à 25 000€ pour l'année 2024.

Les crédits pour le versement de cette subvention ont fait l'objet d'une inscription au budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024 voté lors du Conseil municipal du 27 mars 2024.

Le versement de la subvention de fonctionnement se fera selon les modalités définies par la convention d'objectifs 2024 signée avec l'OASI'S annexée à cette délibération.

Vu la délibération n°DG24_046 du 27 mars 2024 portant adoption du budget principal de la Ville pour l'exercice 2024.

Vu la délibération n°DG24_052 du 27 mars 2024 portant versement des subventions aux associations pour l'exercice 2024.

Cécile Pouban

Bonsoir à tous, je vous présente la subvention qui va avec la signature de la convention d'objectifs pluriannuelle 2024/2025 avec l'association Oasi's qui est l'épicerie sociale et solidaire qui couvre la commune de Saint-Médard. Pour rappel, une épicerie sociale et

solidaire fait un accompagnement autour de l'accès à une alimentation avec un choix de produits et une alimentation de qualité pour des habitants qui ont un budget en déséquilibre à un moment donné dans leur parcours; et avec un accompagnement sur plusieurs mois. L'association a aussi toute une partie d'ateliers et de travail sur du lien social. Le montant de la subvention se porte annuellement à 25 000 euros pour l'année 2024 qui est une subvention en augmentation du fait de la demande croissante d'accompagnement par l'association Oasi's.

Monsieur le Maire

J'ai été invité il y a 10 jours par la fédération des banques alimentaires de Nouvelle-Aquitaine et en effet, depuis l'inflation notamment, nous sommes confrontés à des demandes de plus en plus importantes et avec des changements politiques des grands groupes de distribution sur ce qui est reversé aux associations qui ne facilitent pas forcément les choses pour elles. C'est donc un enjeu très important non seulement de maintenir mais d'élargir notre soutien à l'association Oasi's. Dominique Joie, bien sûr, ne peut pas participer au vote il est donc considéré comme non participant et je le remercie pour tout ce travail. Identiquement s'il y a d'autres membres de l'association. Y a t-il des votes contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci beaucoup.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention pluri-annuelle d'objectifs 2024/2025 avec l'OASI'S, annexée à cette délibération ainsi que tout éventuel avenant.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

DG24_099 SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ANNUELLE 2024 AVEC L'ASSOCIATION DU PATRIMOINE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES. AUTORISATION

Mme Pascale Bru, Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au tourisme, présente le rapport suivant.

Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-312 du 12 avril 2000 est relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques prévoit l'obligation de conclure une convention avec toute association bénéficiant de subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000€. Cette convention doit préciser l'objet, la durée, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention.

Par délibération n° DG24_052 du 27 mars 2024, le Conseil municipal a décidé d'octroyer à l'association du Patrimoine de Saint-Médard-en-Jalles pour l'année 2024 :

- une subvention de fonctionnement de 1 500 €
- une subvention d'investissement de 23 429 € pour l'aménagement des nouveaux locaux de l'association.

Ainsi, dans la mesure où le montant total des subventions pour 2024 dépasse le seuil des 23 000 €, il convient de passer une convention annuelle d'objectifs avec l'association du Patrimoine de Saint-Médard-en-Jalles.

Le versement de la subvention de fonctionnement et de celle d'investissement se fera selon les modalités définies par la convention d'objectifs 2024 signée avec l'association du Patrimoine de Saint-Médard-en-Jalles annexée à cette délibération.

Pascale Bru

Bonsoir à toutes et à tous. L'association du Patrimoine a un projet de valorisation d'un fonds de collection qu'ils ont collecté depuis de nombreuses années. Ce travail de mémoire est indispensable pour l'histoire de la commune. La ville est intéressée et a accepté d'accompagner l'association du Patrimoine dans ce projet qui s'inscrit dans un schéma touristique mais aussi culturel. Accompagner l'association c'est à dire une mise à disposition d'une grande partie de la Maison Silhouette. La Maison Silhouette est intéressante car elle est visible, accessible à pieds, en vélo, en transports en commun, en voiture aussi et elle sera facile d'accès pour les administrés mais aussi pour les écoles. L'accompagner aussi avec le versement d'une subvention que nous avons voté au Conseil précédent et qui permettra l'aménagement de cette maison avec l'installation de matériels avec lesquels nous pourrons faire des expositions permanentes et temporaires également. Le versement de cette subvention dépassant les 23 000 euros, une convention d'objectifs est obligatoire. Un petit mot pour remercier l'association du Patrimoine qui a beaucoup travaillé sur ce projet. La Direction de la Culture les a accompagnés et je voudrais saluer leur investissement et leur travail au quotidien pour ce projet et pour les autres projets.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Pascale.

Marie-Odile Picard

Monsieur le Maire, chers collègues, chers Saint-Médardais, l'année dernière, au mois d'octobre je m'étais insurgée contre le fait que nous avons découvert dans une décision municipale, la signature d'un contrat de commande à un auteur pour création et réalisation d'œuvres originales puisqu'à notre avis cela relevait plutôt de l'association du Patrimoine qui auparavant avait collaboré à l'écriture d'un livre sur notre commune. Dans ce contrat, il est prévu et je cite un calendrier donné à titre indicatif, je le souligne. La première phase, premier ouvrage, remise du livrable à éditer au plus tard le 1er juillet 2024. Le 1er juillet 2024, c'est bientôt. Petite question, est-ce que cet ouvrage va voir le jour à partir du 1er juillet 2024 ou est-ce que pour des raisons indépendantes de votre volonté et de celle de l'auteur de la prestation intellectuelle, cet ouvrage ne sortira pas dans les délais impartis ?

Pascale Bru

Nous avons travaillé ce livre effectivement avec Monsieur Levasseur mais aussi avec l'association du Patrimoine qui nous a apporté des photos, du matériel mais aussi qui a aidé et accompagné Monsieur Levasseur sur la rédaction et la légende des photos. Ce livre va effectivement sortir courant juillet à peu près. Ce premier livre va voir le jour.

Monsieur le Maire

En effet, il y a un travail qui est fait avec l'association du Patrimoine. Il pourrait tout à fait sortir la semaine prochaine. Nous nous donnons encore un peu de temps car il faut savoir qu'il y a des photos qui sont récupérées au fil du temps, parfois à Saint-Médard, parfois à Lacanau, ici et là. Il y a un petit calage pour que le bouquin soit le meilleur possible mais il est quasiment prêt. Je n'ai pas la date précise mais en tout cas au plus tard à la rentrée ce sera fait. Les imprimeurs sont un peu occupés par ailleurs pour des raisons indépendantes de notre volonté. Des abstentions ou votes contre? Je n'en vois pas, merci beaucoup.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs 2024 avec l'association du Patrimoine de Saint-Médard-en-Jalles, annexée à cette délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

DG24_100 MODIFICATION DES CONVENTIONS ET MODALITÉS D'UTILISATION DES SALLES CULTURELLES GEORGES BRASSENS ET CARRÉ DES JALLES. APPROBATION

Mme Pascale Bru, Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au tourisme, présente le rapport suivant.

Vu la délibération DG21_123 du 29 septembre 2021 autorisant la signature du règlement de mise à disposition de ressources municipales, dont la salle Georges Brassens ;

Vu la délibération DG15_149 du 3 décembre 2015 autorisant la signature du règlement des conditions d'attribution ponctuelle des salles du Carré des Jalles ;

Considérant que les salles culturelles communales sont gérées par la direction de la Culture, et que les modalités de gestion ont évolué compte tenu de la programmation culturelle.

Il vous est proposé une mise à jour des différents documents administratifs s'y référant : règlements, fiches de demande de réservation, contrat de location et conventions de

mise à disposition afin de préciser les modalités de traitement des demandes de mise à disposition et location des salles culturelles du Carré des Jalles et de la salle Georges Brassens.

Monsieur le Maire

Pas d'observations, de votes contre ou d'abstentions ? Merci beaucoup.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les règlements et les conventions de mise à disposition, le contrat de location, les fiches de demande de réservation des salles culturelles Georges Brassens et du Carré des Jalles.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents joints en annexe à la délibération.

Adopte les tarifs de mise à disposition des salles culturelles Georges Brassens et du Carré des Jalles tels qu'indiqués dans les règlements joints.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

DG24_101 SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 2024 À LA CONVENTION CADRE AVEC LE COLLECTIF PROGRAMME D'ACTIONS CULTURELLES ET ARTISTIQUES PROGRAMMÉES (PACAP). AUTORISATION

Mme Pascale Bru, Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au tourisme, présente le rapport suivant.

Vu la délibération n°DG21_093 du 29 juin 2021 portant signature de la charte entre la Ville au travers de l'Ecole Municipale de Musique et le collectif PACAP : Programme d'actions culturelles et artistiques programmées,

Considérant que l'Association AREMA Rock et Chanson dénommée maintenant L'inconnue, Association Rock et Chanson a besoin d'un soutien financier minimum pour assurer la coordination des actions du collectif PACAP.

Il vous est donc proposé d'autoriser la signature d'un avenant à la convention cadre de 2021 qui modifie en son article 3.5 l'organisation financière prévoyant de verser une cotisation annuelle de 166€ net de TVA par structure signataire de la charte.

Pascale Bru

Le collectif PACAP est un collectif qui a pour projet la mutualisation des moyens et des ressources entre les établissements d'enseignement musical municipaux mais aussi les associations de la Métropole bordelaise. Nous adhérons à ce collectif depuis une quinzaine d'années et cela permet un échange et une rencontre entre des professeurs et des élèves et de faire un spectacle tous les deux ans avec tous ces élèves des communes de la Métropole. A partir de cette année, l'association a souhaité une cotisation de 166 euros par établissement, école de musique et association, de façon à pouvoir continuer à travailler.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup et en effet, cela donne de très beaux spectacles. Pas de problèmes là dessus? C'est adopté, merci beaucoup.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de verser à l'association L'inconnue, Rock et Chanson, une cotisation annuelle de coordination de 166€ net de TVA quel que soit le montant des financements publics et/ou privés que l'association aura pu collecter par ailleurs.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la charte avec le collectif PACAP, tel que défini par l'avenant 2024 n°1 à la convention cadre signée le 23 juin 2021 et annexé à cette délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

DG24_102 AVENANT DE PROLONGATION À LA CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOCAL SUR LA COMMUNE DU TAILLAN-MEDOC AVEC Bordeaux Métropole. AUTORISATION

Mme Pascale Bru, Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au tourisme, présente le rapport suivant.

Par délibération DG19_095 du 25 septembre 2019, prolongée par la délibération DG22_133 du 28 septembre 2022, le Conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation d'un local sur la Commune du Taillan-Médoc.

La Ville de Saint-Médard-en-Jalles a été autorisée à occuper les bâtiments sis 293 avenue de Soulac au Taillan-Médoc, propriété de Bordeaux Métropole, jusqu'au 30 septembre

2024, en accord avec la Ville du Taillan-Médoc, afin d'y organiser du stockage notamment pour les chars du Carnaval.

Cette mise à disposition a été accordée à titre gracieux par Bordeaux Métropole.

Le projet affectant cette propriété n'étant pas encore opérationnel, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles a sollicité Bordeaux Métropole pour la poursuite de cette occupation.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Bordeaux Métropole un avenant de prolongation de 2 années, jusqu'au 30 septembre 2026. Les autres dispositions de la convention restant inchangées.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, pas de problèmes ? Pas d'abstentions ou de votes contre ? Je vous en remercie.

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer avec Bordeaux Métropole l'avenant de prolongation de la convention d'occupation d'un local sis 293 avenue de Soulac au Taillan Médoc.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

DG24_103 ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES UTILISATEURS DES LOGICIELS D'AXIELL BIBLIOTHÈQUES (AULAB). DÉCISION

Mme Pascale Bru, Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au tourisme, présente le rapport suivant.

Afin d'optimiser les outils de gestion des médiathèques, notamment le Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB), et de répondre efficacement aux besoins des utilisateurs, la municipalité souhaite adhérer à l'association Aulab (Association des Utilisateurs des Logiciels d'Axiell Bibliothèques).

L'association Aulab représente l'ensemble des utilisateurs des logiciels de bibliothèques Axiell et vise à renforcer le dialogue avec l'éditeur du logiciel. Cette adhésion permet de

mutualiser les besoins et les demandes des utilisateurs, facilitant ainsi la négociation pour l'obtention de nouveaux développements et d'évolutions du logiciel directement auprès de l'éditeur.

En adhérant à cette association, les médiathèques contribuent à une communauté d'utilisateurs partageant des objectifs communs et participent activement aux orientations d'amélioration du logiciel en fonction de leurs besoins spécifiques.

L'association Aulab propose également un groupe actif d'entraide entre utilisateurs, des présentations régulières de nouveautés ainsi qu'une journée utilisateurs annuelle.

Par conséquent, il est proposé d'adhérer à l'association Aulab (Association des Utilisateurs des Logiciels d'Axiell Bibliothèques).

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, pas de problèmes ? Pas d'abstentions ou de votes contre ? Merci beaucoup.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'adhérer à l'association Aulab (Association des Utilisateurs des Logiciels d'Axiell Bibliothèques) et de verser à ce titre, la cotisation annuelle de 60,00 € pour l'année 2024.

Impute cette dépense sur l'exercice 2024, sur le budget de la commune, article 6281. Afin d'optimiser les outils de gestion des médiathèques, notamment le Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB), et de répondre efficacement aux besoins des utilisateurs, la municipalité souhaite adhérer à l'association Aulab (Association des Utilisateurs des Logiciels d'Axiell Bibliothèques).

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

**DG24_104 OPÉRATION DE RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DES SABLONS -
CESSIONS DES PARCELLES COMMUNALES À Bordeaux Métropole. DÉCISION**

**M Jean-Luc Trichard, Adjoint au Maire délégué Urbanisme, aménagement et paysage,
transports collectifs et forêts, présente le rapport suivant.**

Dans le cadre d'une démarche globale destinée à améliorer l'attractivité des centralités, la Ville a initié un programme de requalification des espaces publics du quartier des Sablons.

L'objet de la démarche, qui s'est appuyée sur une implication importante des habitants, consiste à créer de la qualité de vie, en apportant une attention particulière au traitement de ces espaces.

Les voiries, les parkings, les cheminements, placettes, venelles, espaces verts, seront concernés par ce remaniement dans l'objectif de répondre aux besoins et aux aspirations des habitants, sur le plan de l'accessibilité, de la nécessité de rétablir des liens sociaux au sein du quartier.

Il s'agira également de mieux relier ces espaces communs à l'ensemble des équipements culturels et sportifs de Magudas, afin de façonner de nouveaux usages au quotidien.

Afin de proposer un projet cohérent sur ces fonciers, à la fois communaux et communautaires, une équipe de maîtrise d'œuvre a été engagée pour traiter l'ensemble du site.

Pour des questions d'optimisation de l'espace et pour faciliter le renouvellement des réseaux d'eaux usées et pluviales, certaines parcelles relevant du domaine public communal, seront rétrocédées à la Métropole.

Elles sont enregistrées au cadastre sous les numéros :

IX 5 : 1067 m²

IX 14 : 70 m²

IX 19 : 515 m²

IX 25 : 119 m²

IX 28 : 191 m²

IX 32 : 146 m²

IX 35 : 26 m²

IX 46 : 691 m²

IX 47 : 142 m²

IX 49 : 82 m²

IX 53 : 295 m²

IX 62 : 260 m²

IX 70 : 507 m²

IX 76 : 286 m²

IX 86 : 146 m²

IX131 : 413 m²

IX132 : 287 m²

Bordeaux Métropole prendra à sa charge l'aménagement de ces parcelles, le remplacement des réseaux (selon faisabilité et diagnostic de leur état) ainsi que l'entretien des voiries et cheminements. La création et l'entretien des espaces verts, du mobilier et de l'éclairage restera à la charge de la Ville s'agissant de parcelles vouées à intégrer le domaine public routier métropolitain.

Le transfert de domaine public à domaine public est possible par l'article L3112-1 du CG3P (Code général de la propriété des personnes publiques), sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsque les biens cédés sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

Les frais d'acte seront à la charge de Bordeaux Métropole.

Dans ces conditions, il conviendra d'autoriser la cession des parcelles visées ci-dessus à la Métropole.

Jean-Luc Trichard

Nous avons initié un programme de requalification des espaces publics du quartier des Sablons à Magudas sous la maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole. Pour des questions d'optimisation de l'espace et pour faciliter le renouvellement des réseaux, eaux usées et pluviales, nous devons rétrocéder un certain nombre de parcelles à Bordeaux Métropole. Vous avez la liste sur la présente délibération. C'est une cession gratuite, nous cédon beaucoup gratuitement aujourd'hui et je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à accéder à la demande de Bordeaux Métropole et à notre demande également pour le réaménagement du quartier des Sablons.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, pas de questions ? De votes contre ou d'abstentions ? C'est adopté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de céder l'emprise foncière des parcelles communales :
IX 5/14/19/25/28/32/35/46/47/49/53/62/70/76/86/131/132 d'une contenance totale
d'environ 5243 m² à Bordeaux Métropole.

S'agissant d'un transfert de charge, cette cession se fera à titre gratuit.

Autorise Monsieur le Maire ou en son absence son représentant légal, à procéder à la cession de ces biens à titre gratuit au profit de Bordeaux Métropole et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Précise que conformément à l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1996, cette opération sera inscrite au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions cessions de la Commune en vue de leur annexion au Compte Financier Unique de l'exercice concerné.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

DG24_105 DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE À Bordeaux Métropole - AMÉNAGEMENT DES SABLONS. AUTORISATION

M Claude Joussaume, Adjoint au Maire délégué Valorisation et entretien des équipements et services techniques, présente le rapport suivant.

La ville de Saint-Médard-en-Jalles et Bordeaux Métropole se sont engagées dans la requalification des espaces publics du quartier des Sablons. Dans un souci de cohérence, mais aussi dans l'objectif de coordonner les interventions, optimiser les investissements publics et limiter la gêne des riverains et usagers, il paraît souhaitable que l'aménagement soit suivi par un maître d'ouvrage unique. Les parties conviennent dans ce contexte de **désigner Bordeaux Métropole comme maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'aménagement.**

Le quartier des Sablons est un ensemble résidentiel de 125 logements construit dans les années 1970, avec une unité architecturale et urbaine de maisons individuelles mitoyennes structurées autour de la rue des Sablons, sur laquelle viennent se greffer les différents îlots d'habitation, de venelles piétonnes et de placettes stationnées ou de cœurs d'îlots.

Les espaces publics souffrent de dysfonctionnements : vétusté des aménagements, prédominance des espaces de circulation et de stationnement, étroitesse des trottoirs, ruptures spatiales compliquant les déplacements.

Par ailleurs, le développement des modes actifs de déplacement, les effets des îlots de chaleur urbains sur la qualité d'usage des espaces et l'aspiration des habitants pour l'aménagement d'espaces de rencontre et de loisirs font émerger de nouveaux besoins sur les espaces publics du quartier qui ne sont pas compatibles avec leurs aménagements actuels.

Ces constats ont conduit la Commune de Saint-Médard-en-Jalles et Bordeaux Métropole à affirmer **un objectif de requalification des espaces publics du quartier.** Cet objectif est porté sur le Fonds d'Intérêt Communal (FIC) 2021-2026 de la Commune. Le projet vise à la requalification des espaces publics, tout en conservant leurs fonctionnalités et la composition urbaine initiale du quartier.

Le parti d'aménagement retenu propose de requalifier les espaces publics par le traitement de la voie en zone de rencontre, la remise aux normes des cheminements piétons et la pérennisation du stationnement par la création de stationnements longitudinaux. Il est prévu de retravailler les venelles piétonnes en aménageant des cheminements confortables et les emprises restantes seront végétalisées afin de travailler sur une continuité de la trame verte du quartier. Il est également proposé d'apporter aux placettes de cœurs d'îlots une nouvelle qualité paysagère et d'usages selon les contributions faites par les habitants pendant les ateliers participatifs.

En application des dispositions de l'article L2422-12 du Code de la commande publique, les parties ont convenu de confier la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération à Bordeaux Métropole dans les conditions décrites dans le cadre de la convention jointe au présent rapport.

Le périmètre de l'opération comprend des emprises du domaine public métropolitain (voirie et placettes stationnées) et des fonciers communaux (venelles et placettes de cœurs d'îlots).

Ces emprises sont issues de la composition urbaine originale du quartier. **Le projet s'accompagne d'une recomposition foncière selon les domaines de compétences des collectivités et en intégrant des emprises privées résiduelles.** La répartition finale des domanialités est représentée sur la carte en annexe.

Bordeaux Métropole et la ville de Saint-Médard-en-Jalles prendront à leur charge la requalification complète de ces espaces et de leurs dépendances éventuelles, selon leur domanialité et leur domaine de compétence.

Certains ouvrages et travaux à réaliser relèvent de la compétence de la Ville et seront pris en charge par cette dernière, quelle que soit la domanialité des emprises :

- éclairage public : fourniture et mise en œuvre de fourreaux, câbles, chambres de tirage, raccordements aux réseaux existants, modifications de l'existant (déplacements de coffrets, reprises de branchement), fournitures et poses des massifs de candélabres,
- espaces verts : fourniture et plantation d'arbres et arbustes, tuteurage, apport d'amendements, engazonnement, réseaux et matériels d'arrosage.
- mobiliers urbains : fourniture et pose de bancs, sièges, corbeilles, tables de pique-nique et aires de jeux.

Bordeaux Métropole prendra à sa charge les frais de maîtrise d'ouvrage. Ils correspondent aux rémunérations de prestations réalisées afin d'assister le maître d'ouvrage dans sa mission et comprennent notamment les levés topographiques, études géotechniques, investigations des réseaux, diagnostics amiante/HAP, rémunération du coordonnateur sécurité.

Les frais de maîtrise d'œuvre seront répartis entre la ville de Saint-Médard-en-Jalles et Bordeaux Métropole au prorata des coûts de travaux afférents aux surfaces des propriétés de chacun.

Les prévisions financières de réalisation de l'opération sont établies de la manière suivante :

| | € HT | € TTC |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Frais de maîtrise d'ouvrage | 105 000,00 | 126 000,00 |
| Frais de maîtrise d'œuvre | 206 000,00 | 247 200,00 |
| Travaux | 2 387 907,00 | 2 865 488,00 |
| | | |
| Total opération | 2 698 907,00 € | 3 238 688,00 € |

Bordeaux Métropole fera l'avance et assurera la liquidation des dépenses. Elle ne percevra pas de rémunération pour ses missions de maîtrise d'ouvrage unique prévue à la

convention jointe au présent rapport. A titre informatif, le montant s'élève à 105 000 € HT / 126 000 € TTC.

La répartition financière entre Bordeaux Métropole et la ville de Saint-Médard-en-Jalles sera la suivante :

| | € HT | € TTC |
|--|---------------------|---------------------|
| Compétences ou domanialité métropolitaine | 2 193 314,00 | 2 631 976,00 |
| - maîtrise d'œuvre | 170 407,00 | 204 488,00 |
| - travaux | 2 022 907,00 | 2 427 488,00 |
| Compétences ou domanialité communale | 400 593,00 | 480 712,00 |
| - maîtrise d'œuvre | 35 593,00 | 42 712,00 |
| - travaux | 365 000,00 | 438 000,00 |
| | | |
| TOTAL | 2 593 907,00 | 3 112 688,00 |

Bordeaux Métropole est compétente sur le volet aménagement des voiries et espaces publics dont la création ou requalification des voiries, trottoirs, réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.

La Ville est compétente sur l'aménagement des espaces verts, la pose de mobiliers et la création ou la requalification de l'éclairage public.

Les équipements de compétence ou de domanialité métropolitaine seront financés sur le FIC 2021/2026.

Les équipements de compétence ou de domanialité Ville seront financés sur le budget d'investissement de la Commune de 2024 à 2026.

La Commune sera redevable à Bordeaux Métropole de 480 712 € TTC, (438 000 € de coût de travaux + 42 712 € de frais d'étude et de maîtrise d'œuvre), soit 16,5 % de l'enveloppe globale.

La commune devra verser la somme de 480 712,00 € TTC à Bordeaux Métropole dont 25 % en 2024, 40 % en 2025 et 35 % en 2026. S'agissant d'un coût estimatif, la Métropole établira le bilan financier lors de la réception définitive des travaux afin de facturer à la Ville la somme réellement due.

Claude Joussaume

C'est dans la continuité de ce que vient de présenter Jean-Luc Trichard. Sur cette délibération, je vous aurais dit normalement que c'est une délibération technique pour améliorer, faciliter les travaux et les coûts mais cette délibération est importante aussi car il y a derrière un réaménagement d'un quartier historique de notre ville, le quartier des Sablons qui date des années 70. C'est un réaménagement qui se fait au travers d'une concertation qui a été menée d'une façon originale, par des déambulations dans le quartier pour connaître la vie, l'histoire et les mobilités puis peu à peu, par acculturation, il a été amené des idées, comment aménager un quartier, quels types de voirie il est possible de faire ; et donc peu à peu ce réaménagement est coconstruit et nous sommes donc arrivés à un projet. Ce projet avance toujours avec de gros travaux à venir sur le réaménagement des eaux pluviales et des eaux usées. Il y a aussi le réseau d'eau potable qui est à refaire. C'est un projet qui nous tient à cœur et que nous mènerons jusqu'au bout. Nous vous proposons donc d'adopter cette délibération, je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? C'est adopté, je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de répartition financière pour la mise en place d'une délégation de maîtrise d'ouvrage concernant le réaménagement des espaces publics du quartier des Sablons sur la Commune de Saint-Médard-en-Jalles, dont le projet est ci-annexé.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

DG24_106 ACQUISITION PARCELLE HZ60 – ROUTE DE CORBIAC – PRÉEMPTION SAFER. APPROBATION

M Jean-Luc Trichard, Adjoint au Maire délégué Urbanisme, aménagement et paysage, transports collectifs et forêts, présente le rapport suivant.

C'est dans le cadre de la mission de veille foncière des espaces naturels et ruraux, engagée avec la SAFER, que nous sommes informés du projet de vente GIRAUDEAU/PIERDON dont le prix de vente s'élève à 30 000€, à concurrence de 15 000€ pour le foncier et 15 000 € pour le mobil-home installé sur place.

Il s'agit d'un terrain situé 119 route de Corbiac, cadastré HZ60, inscrit au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en secteur Ng et qui constitue un espace de nature d'environ 1 823 m². De plus, il est également situé à l'intérieur du polygone d'isolement de la société Ariane Group.

Aujourd'hui, en dépit des mesures inscrites dans le PLU pour affirmer la vocation naturelle de ces espaces et mettre en valeur leur caractère environnemental, un certain nombre de constructions illégales se sont installées au gré des mutations.

Dans ce contexte, la Ville veut poursuivre son engagement en faveur d'une amélioration de la qualité de vie de ses habitants et maintenir la vocation naturelle des sols. L'acquisition de la parcelle HZ60 s'inscrit donc dans une politique foncière destinée à protéger et valoriser le caractère naturel et agricole du secteur de Corbiac, futur périmètre du Périmètre de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains (PEANP) de la Ville.

Aussi, nous sollicitons le dispositif de préemption de la SAFER qui procédera à l'acquisition de ce bien en révision de prix pour le compte de la Commune. Le montant

révisé et proposé par la SAFER s'élève à 24 150€ TTC (comprenant le prix d'acquisition, les frais notariés, les frais de portage et la prestation SAFER).

Ainsi, la Ville s'engage à payer les frais de dossier de préemption à hauteur de 840€ TTC, à racheter le bien pour un montant de 24 150€ TTC.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, pas d'abstentions ou de votes contre ? Merci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la demande de préemption en révision de prix par la SAFER de la parcelle HZ60.

Approuve le paiement des frais de dossier de préemption pour un montant de 840,00€ TTC.

Approuve le rachat par la Ville à la SAFER de la parcelle HZ60 pour un montant de 24 150€ TTC.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à la demande de préemption de ce bien et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Impute la dépense relative au paiement des frais de dossier de préemption sur les crédits de l'exercice 2024, article 62268.510, et la dépense relative au rachat de la parcelle HZ60 sur les crédits de l'exercice 2024, article 2111.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

**DG24_107 ACQUISITION DE LA ZONE VERTE DUPÉRIER À ARIANE GROUP SAS -
CONSTITUTION DE SERVITUDES AU PROFIT DU VENDEUR. APPROBATION**

**M Jean-Luc Trichard, Adjoint au Maire délégué Urbanisme, aménagement et paysage,
transports collectifs et forêts, présente le rapport suivant.**

En complément de la délibération n° DG24_007 du 07 février 2024, autorisant l'acquisition par la Ville auprès d'ArianeGroup SAS des espaces verts situés rue Jean Dupérier, il convient d'apporter un certain nombre de compléments d'informations liés au fonctionnement du site.

A cet effet, il est précisé que préalablement à la signature de l'acte authentique; il devra être créées, sur le bien vendu, les servitudes au profit des parcelles voisines dont le vendeur est propriétaire et dont les conditions seront précisées à la signature de l'acte authentique de vente :

Ces servitudes sont les suivantes :

1/ Servitudes non aedificandi sur l'ensemble du périmètre acquis par la Ville destiné à préserver le caractère naturel de la zone

Servitude perpétuelle non aedificandi sur l'ensemble des parcelles faisant l'objet du projet d'acquisition : AZ 336 / BX 147 / BX 298 / BX 299 / BX 300 / BX 301.

La liste des parcelles ayant été actualisée suite au document d'arpentage du 18 mars 2024 ; la parcelle cadastrée BX 288 a été divisée en trois parcelles cadastrées BX 299, BX 300 et BX 301.

Ces parcelles étant destinées notamment à un usage exclusif d'espaces naturels et sensibles, toute construction y sera interdite à l'exception de :

- la reconstruction après sinistre des deux bâtiments à usage sportif et culturel existants dans le respect de l'article L111-15 du Code de l'urbanisme ;
- la réalisation de mobilier urbain.

Sous réserve dans ces deux hypothèses ci-dessus (reconstruction et mobilier), de l'absence d'augmentation de la densité de population générée par ces ouvrages.

Servitude perpétuelle, y compris en cas de vente du terrain par la Ville.

2/ Servitude de passage voiries, chemins et réseaux conformément au plan ci-annexé

Un droit de passage est accordé à ArianeGroup SAS pour accéder à la rive de la Jalle située sur la presqu'île, pour permettre l'accès aux installations techniques (barrage) ancrées sur la presqu'île.

Ce droit de passage doit pouvoir autoriser le passage d'engins de chantier si cela s'avérait nécessaire pour la réalisation de travaux sur le barrage (dans la limite des cheminements existants), ce qui explique le droit de passage le long du parking, seul accès carrossable.

Étant précisé que le barrage (entre les deux rives) reste propriété d'ArianeGroup SAS.

Servitude perpétuelle, y compris en cas de vente du terrain par la Ville :

- servitude non altius tollendi concernant les deux bâtiments existants (sauf reconstruction après sinistre).

3/ Servitude d'ancrage /appui d'installations techniques

ArianeGroup SAS conserve la propriété du barrage et des infrastructures d'appui amont et aval existants, elle doit donc pouvoir bénéficier des servitudes d'appui / ancrage nécessaires sur les terrains cédés à la Ville de Saint-Médard-en-Jalles (rive gauche de la Jalle dont presqu'île).

Par ailleurs, ArianeGroup SAS doit pouvoir clôturer et/ou installer tout dispositif de sécurité et de sûreté requis pour l'exploitation du barrage, réaliser tous travaux dans le lit de la Jalle, y compris refaire le barrage si cela s'avérait nécessaire, et tous futurs travaux qui seraient requis par l'administration sur la rive gauche de la Jalle cédée à la Ville (exemple : préleveur, barrière anti-nageurs, anti-sangliers, remplacement du barrage existant par un nouveau barrage...).

Servitude perpétuelle, y compris en cas de vente du terrain par la Ville.

4/ Servitudes de tréfonds

Droit de passage réciproque (Ville et ArianeGroup SAS) pour autoriser le passage des canalisations existantes sur chacune des propriétés (Ville et ArianeGroup SAS).

Servitude perpétuelle, y compris en cas de vente du terrain par la Ville.

Jean-Luc Trichard

Nous en avons déjà parlé, l'acquisition se concrétise mais pour cela nous avons un certain nombre de servitudes à mettre en place. La délibération vous donne le périmètre de l'achat et les servitudes associées qui sont nécessaires pour la continuité de l'exploitation d'ArianeGroup, de son barrage et de l'ex moulin, et puis pour nous, nous assurer de notre propriété dans ce secteur puisque cela n'était pas très clair. Le cadastre n'était pas vraiment à jour. Cette délibération est donc faite pour caler tout cela.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. C'est donc un beau projet qui avance et donc nous aurons bientôt dans la ville une offre assez exceptionnelle de parcs et jardins. Il y a les jardins de poche, il y a déjà un certain nombre de choses qui existent. Il y a le Thil, bientôt le Bourdieu puisque je vous l'avais annoncé en Conseil mais aussi par voie de presse qu'il ouvrirait au plus tard au premier juillet. Puis demain il y aura également Dupérier. Nous travaillons aussi avec la Métropole à construire un ensemble cohérent entre ces différents parcs, leurs usages pour donner aussi une destination touristique à Saint-Médard-en-Jalles à travers ce nouveau patrimoine bâti ou naturel qui s'avère tout à fait exceptionnel. Nous remercions ArianeGroup. On me pose souvent la question, j'en profite, beaucoup de gens me parlent des allées Dordins, ce n'est pas du tout dans ce projet de cession. La direction d'Ariane indique qu'ils attendent d'avoir finalisé cette vente avec nous pour ensuite confier à un promoteur la reconstruction des maisons, puisqu'en réalité le fameux inspecteur des poudres et explosifs n'a pas autorisé de constructions en plus grand nombre que ce qui existait auparavant. Ils sont donc partis sur une solution avec des

« Villas ». Voici où nous en sommes du processus. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Non, je vous remercie beaucoup.

Serge Hélaudais

J'avais juste une question sur toutes ces ouvertures, le Bourdieu, le Thil, l'investissement, toute cela est très bien, pas de problèmes, ainsi que l'ouverture au tourisme; mais comme dans chaque investissement, il y a aussi du fonctionnement et la question que nous nous posons c'est l'entretien c'est-à-dire que nous savons que les collègues des espaces verts de la ville ne sont pas suffisamment nombreux - à moins que vous alliez me dire que vous allez augmenter les effectifs, peut-être, et tant mieux dans ce cas-là - mais cela va quand même avoir un coût supplémentaire. C'est ma question en termes d'entretien et de fonctionnement. Merci.

Monsieur le Maire

Oui, bien sûr, nous en sommes tout à fait conscients. En effet, il va falloir regarder la question des effectifs, c'est en cours d'évaluation avec le service mais cela paraît assez logique et évident. Il y a plusieurs éléments, c'est à dire qu'en fait la forêt du Bourdieu, hors les 7 hectares et demi qui constituent le parc lui-même, reste propriété de Bordeaux Métropole. Par contre, en effet, les deux parcs Thil et Bourdieu en tant que tels, cela reviendra à la ville. L'espace Dupérier a vocation à rester très naturel, ce ne sera pas un parc où on va mettre des fleurs etc. C'est tout simple mais cela va demander en effet la consolidation des moyens de nos services espaces verts qui ont maintenu les 3 fleurs, qui n'étaient pas très loin peut-être de la quatrième mais cela demande aussi justement qu'on y consacre un peu plus de moyens. J'en profite aussi, puisque cette question est posée, on reçoit énormément de courriers d'interpellation sur la fauche tardive. Je voudrais quand même rappeler que la fauche tardive est une politique nationale aujourd'hui et là en l'occurrence c'est Bordeaux Métropole, ce ne sont pas nos parcs mais ce sont les bords de routes, les bords de pistes etc. Aujourd'hui face à l'effondrement de la biodiversité, des insectes et des oiseaux notamment, les consignes du Ministère depuis des années maintenant c'est de couper à la fois moins souvent, de faire très attention aux saisons de coupe et de ne plus couper à ras. Je sais que les générations comme nous ont connu des coupes à ras mais plus personne ne fait cela nulle part. D'ailleurs, si on veut une quatrième fleur, c'est dans le cahier des charges, si on se met à couper ras etc. nous n'avons plus aucune chance d'obtenir une quatrième fleur puisque la biodiversité rentre dans le cahier des charges désormais du jury qui peut octroyer ces différents prix; ils nous l'ont d'ailleurs bien fait remarquer lors de leur visite. Il y a une logique environnementale mais pas que. Est-ce qu'il y a des abstentions ou des votes contre? Non.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la constitution des servitudes visées ci-dessus dans le cadre de l'acquisition des parcelles AZ 336/ BX 147 / BX 298 / BX 299 / BX 300 / BX 301, autorisée par la délibération n°DG24_007 du 07 février 2024, auprès d'ArianeGroup SAS,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

DG24_108 TARIFS MUNICIPAUX 2024/2025. AUTORISATION

Mme Marie-Dominique Canouet, Adjointe au Maire déléguée Éducation, parentalité et petite enfance, présente le rapport suivant.

En 2022, la Ville a voté la révision de la grille tarifaire, pour un système plus progressif, plus équitable, composé de 10 tranches de quotient familial. La Ville maintient cette nouvelle structure tarifaire pour garantir une stabilité sur plusieurs années pour les familles. Les retours des usagers ont démontré une satisfaction de cette nouvelle organisation des quotients familiaux.

Tout comme les tarifs dernièrement votés, la Municipalité souhaite proposer au Conseil Municipal, un taux d'augmentation lié à l'inflation à +3,7 % dû à la hausse continue des prix, notamment des denrées, des fluides, du coût salarial et des prix des activités et matériels.

Certains tarifs annuels ou « à la séance » ont été arrondis pour faciliter les paiements, notamment en espèce. Ces adaptations tarifaires ont été réalisées sur les abonnements à des activités, notamment pour le réseau des médiathèques et les écoles de musique et de danse, les sports (Ball' en Jall').

| QUOTIENT FAMILIAL | | EXEMPLES DE REVENUS MENSUELS POUR UN COUPLE AVEC 2 ENFANTS |
|-------------------|----------------------|--|
| QF 1 | ≤ 400 | - 1 200 €/mois (base Revenu Mensuel de solidarité) |
| QF 2 | $> 400 \leq 600$ | 1 201 à 1 800 €/mois |
| QF 3 | $> 600 \leq 800$ | 1 801 à 2 400 €/mois |
| QF 4 | $> 800 \leq 1 000$ | 2 401 à 3 000 €/mois |
| QF 5 | $> 1 000 \leq 1 250$ | 3 001 à 3 750 €/mois |
| QF 6 | $> 1 250 \leq 1 500$ | 3 751 à 4 500 €/mois |
| QF 7 | $> 1 500 \leq 1 750$ | 4 501 à 5 250 €/mois |
| QF 8 | $> 1 750 \leq 2 000$ | 5 251 à 6 000 €/mois |
| QF 9 | $> 2 000 \leq 2 500$ | 6 001 à 7 500 €/mois |

| | | |
|-----------------|---------|----------------|
| QF10 ou sans QF | > 2 500 | + 7 500 €/mois |
|-----------------|---------|----------------|

Il vous est proposé d'adopter les tarifs des services municipaux, à compter de la rentrée 2024-2025, sur la base de la structure de quotient familial présenté ci-dessus.

Ainsi, à partir des ressources nettes imposables du ou des parents prises en compte au titre de l'année 2023 (avis d'imposition 2024), **le quotient familial exprimé en valeur mensuelle** est obtenu en appliquant aux ressources, un nombre de parts défini comme suit :

- couple (marié, concubinage, Pacs) ou personne isolée : 2 parts,
- 1^{er} enfant à charge : 0,5 part,
- 2^{ème} enfant à charge : 0,5 part,
- par enfant supplémentaire à partir du 3^{ème} : + 1 part,
- par enfant handicapé : 0,5 part supplémentaire.

Restauration scolaire

Le service de restauration scolaire est ouvert durant la pause méridienne dans l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires de la Ville, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, toute l'année, à l'exception des vacances scolaires.

Il est précisé que la facturation s'établit sur la constatation de la commande de repas effectuée chaque matin par les familles au moment de l'entrée à l'école.

Ces tarifs de restauration des enfants fréquentant les écoles élémentaires intègrent également des frais d'animation d'interclasse, qui s'élèvent à 0,71 €.

| RESTAURATION SCOLAIRE INCLUANT LA PAUSE MÉRIDienne POUR LES ÉLÉMENTAIRES | | |
|--|--------------------|---------------------|
| QUOTIENTS FAMILIAUX | ÉCOLES MATERNELLES | ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES |
| <= 400 | 0,83 € | 1,55 € |
| > 400 ≤ 600 | 0,99 € | 1,70 € |
| > 600 ≤ 800 | 1,87 € | 2,58 € |
| > 800 ≤ 1 000 | 2,52 € | 3,24 € |
| > 1 000 ≤ 1 250 | 2,97 € | 3,68 € |
| > 1 250 ≤ 1 500 | 3,24 € | 3,95€ |
| > 1 500 ≤ 1 750 | 3,37 € | 4,09€ |

| | | |
|---|--------|--------|
| > 1 750 ≤ 2 000 | 3,47 € | 4,17 € |
| > 2 000 ≤ 2 500 | 3,99 € | 4,71 € |
| > 2 500 | 4,48 € | 5,20 € |
| Hors commune | 4,82€ | 5,54 € |
| Enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé | 0,82 € | 1,53 € |

Il est précisé que, la grille tarifaire des Saint-Médardais, en fonction du quotient familial, s'applique pour tous les enfants intégrés dans une ULIS sur l'ensemble des services de restauration.

Accueils périscolaires

Les accueils périscolaires fonctionnent les lundis, mardis, jeudis et vendredis, dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune :

- le matin avant les heures de classe, à partir de 7 heures,
- les après-midi à partir de 16h30 ou 16h45 selon les écoles.

La grille tarifaire, basée sur les quotients familiaux, permet en outre, en proposant deux types de forfaits mensuels, d'apporter davantage de souplesse aux familles qui n'auraient qu'un besoin ponctuel de ce service.

| ACCUEILS PÉRISCOLAIRES | | |
|------------------------|-------------------------|--------------------------|
| QUOTIENTS FAMILIAUX | Tarifs mensuels | |
| | 2 à 5 jours de présence | + de 5 jours de présence |
| ≤ 400 | 6,12 € | 10,20 € |
| > 400 ≤ 600 | 7,26 € | 12,11 € |
| > 600 ≤ 800 | 9,88 € | 15,38 € |
| > 800 ≤ 1 000 | 11,03 € | 20,15 € |
| > 1 000 ≤ 1 250 | 15,05 € | 29,56 € |
| > 1 250 ≤ 1 500 | 15,81 € | 31,19 € |
| > 1 500 ≤ 1 750 | 17,27 € | 35,00 € |
| > 1 750 ≤ 2 000 | 17,68 € | 35,80 € |
| > 2 000 ≤ 2 500 | 21,66 € | 43,33 € |
| > 2 500 | 26,96 € | 53,83 € |

Un tarif unique de 1,75 € est applicable aux familles pour une présence exceptionnelle mensuelle à l'accueil périscolaire.

Accueils en Centres de Loisirs les mercredis pendant les périodes scolaires et du lundi au vendredi durant les vacances

Ces accueils de loisirs fonctionnent conformément au règlement intérieur.

Il est précisé que la grille tarifaire des Saint-Médardais, en fonction du quotient familial, s'applique pour tous les enfants intégrés dans une ULIS résidant dans une des communes de la circonscription sur l'ensemble des services de restauration et périscolaires.

| ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX | | |
|--------------------------------|--|--|
| QUOTIENTS FAMILIAUX | TARIF JOURNALIER (MERCREDIS ET VACANCES) | TARIF DEMI-JOURNÉE (MERCREDIS /VACANCES) |
| <= 400 | 5,29 € | 4,18 € |
| > 400 ≤ 600 | 6,29 € | 4,97 € |
| > 600 ≤ 800 | 7,68 € | 6,04 € |
| > 800 ≤ 1 000 | 9,59 € | 7,50 € |
| > 1 000 ≤ 1 250 | 13,34 € | 10,31 € |
| > 1 250 ≤ 1 500 | 14,06 € | 10,87 € |
| > 1 500 ≤ 1 750 | 14,75 € | 11,41 € |
| > 1 750 ≤ 2 000 | 15,10 € | 11,70 € |
| > 2 000 ≤ 2 500 | 18,11 € | 13,97 € |
| > 2 500 | 21,91 € | 16,79 € |

| RÉDUCTION RESTAURATION POUR JOURNÉE (PAI) OU DEMI JOURNÉE (MERCREDIS ET VACANCES) | |
|---|--------|
| QUOTIENTS FAMILIAUX | |
| <= 400 | 0,83 € |
| > 400 ≤ 600 | 0,99 € |
| > 600 ≤ 800 | 1,87 € |
| > 800 ≤ 1 000 | 2,53 € |
| > 1 000 ≤ 1 250 | 2,97 € |
| > 1 250 ≤ 1 500 | 3,24 € |
| > 1 500 ≤ 1 750 | 3,37 € |
| > 1 750 ≤ 2 000 | 3,46 € |
| > 2 000 ≤ 2 500 | 3,99 € |
| > 2 500 | 4,48 € |

Transports scolaires

L'organisation des transports scolaires sur l'agglomération bordelaise relève de la compétence de Bordeaux Métropole, qui a donné délégation partielle de cette compétence aux communes. Ainsi la Ville de Saint-Médard-en-Jalles, organisatrice secondaire, a mis en place sous sa responsabilité, un ensemble de circuits de transports scolaires intra-muros fonctionnant pendant l'année scolaire qui assurent la desserte des établissements d'enseignement primaire.

Ces services concernent les élèves des classes de maternelle jusqu'à l'élémentaire, scolarisés dans les établissements publics.

Pour ce qui est des autres élèves, collégiens et lycéens, Bordeaux Métropole propose un service nommé SCODi « Scolaire Direct » avec leur tarif spécifique à régler à l'opérateur de transport « TBM ».

| TARIF ANNUEL | MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES |
|--------------|-----------------------------|
| Commune | Gratuit |
| Hors commune | 38,83 € |

Écoles multisports

Les écoles multisports fonctionnent dans les écoles élémentaires de la Commune, de fin septembre à mi-juin, sauf pendant les vacances scolaires.

Les enfants bénéficient d'une séance hebdomadaire (environ 30 sur l'année) afin de découvrir et s'initier à plusieurs activités physiques et sportives.

L'inscription est annuelle et les tarifs tiennent compte de l'encadrement et de la fourniture du matériel.

Vacances Sportives

La structure, déclarée « centre de loisirs sans hébergement et établissement d'activités physiques et sportives », accueille les jeunes de 10 à 16 ans. Elle fonctionne durant les vacances scolaires de 9h00 à 17h00. Un accueil est également proposé de 8h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h00.

Les tarifs journaliers intègrent les repas et un goûter ainsi que la prise en charge totale des activités organisées y compris lorsqu'elles génèrent des dépenses ou prestations extérieures.

| VACANCES SPORTIVES ET ÉCOLES MULTISPORTS | | |
|--|-----------------------------------|---------------------------------------|
| QUOTIENTS FAMILIAUX | TARIFS ANNUELS ÉCOLES MULTISPORTS | TARIFS JOURNALIERS VACANCES SPORTIVES |
| <= 400 | 41,08 € | 6,08 € |
| > 400 ≤ 600 | 48,77 € | 7,21 € |
| > 600 ≤ 800 | 54,91 € | 8,78 € |
| > 800 ≤ 1 000 | 63,36 € | 11,03 € |
| > 1 000 ≤ 1 250 | 76,06 € | 14,47 € |
| > 1 250 ≤ 1 500 | 79,45 € | 15,30 € |
| > 1 500 ≤ 1 750 | 84,21 € | 16,22 € |
| > 1 750 ≤ 2 000 | 86,54 € | 16,58 € |
| > 2 000 ≤ 2 500 | 97,28 € | 20,93 € |
| > 2 500 | 110,33 € | 26,24 € |

Conformément à la délibération DG17_093, du 29 mars 2017, relative à la convention avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA), une déduction forfaitaire est appliquée aux ressortissants ayant des enfants inscrits aux centres de loisirs sans hébergements (mercredis et vacances scolaires) et aux vacances sportives.

Sport sur ordonnance

| QUOTIENTS FAMILIAUX | SPORT SUR ORDONNANCE 1 AN | SPORT SUR ORDONNANCE DEMI-ANNÉE |
|---------------------|---------------------------|---------------------------------|
| <= 400 | 8,76 € | 5,70 € |
| > 400 ≤ 600 | 9,90 € | 6,48 € |
| > 600 ≤ 800 | 16,49 € | 10,89 € |
| > 800 ≤ 1 000 | 21,98 € | 14,52 € |
| > 1 000 ≤ 1 250 | 31,11 € | 20,53 € |
| > 1 250 ≤ 1 500 | 34,90 € | 23,02 € |
| > 1 500 ≤ 1 750 | 51,85 € | 34,22 € |
| > 1 750 ≤ 2 000 | 58,12 € | 38,37 € |
| > 2 000 ≤ 2 500 | 76,89 € | 50,76 € |
| > 2 500 | 98,83 € | 65,23 € |

Écoles Municipales de Musique et de Danse

Les Écoles Municipales de Musique et de Danse accueillent les élèves dans les locaux du Carré des Jalles à compter de début septembre 2024. Les enseignements sont dispensés pendant les périodes scolaires sur 35 semaines (pas de cours les jours fériés).

Afin de favoriser la diversification des pratiques musicales (chant, second instrument, instrument seul), il est proposé pour ces dernières un tarif plus accessible (50 % du tarif enseignement complet).

Le tarif est un forfait annuel qui est facturé en 3 fois : janvier, avril et juillet. (Tout trimestre entamé est dû, sauf justificatif médical ou mutation professionnelle).

| L'ÉCOLE DE MUSIQUE - TARIFS ANNUELS | | | | |
|-------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|---------------------------|--------------------------|
| QUOTIENTS FAMILIAUX | Enfants et jeunes de moins de 26 ans | | Cours individuels ADULTES | Cours collectifs ADULTES |
| | Enseignement complet | Chant / 2ème instrument | | |
| <= 400 | 225,00 € | 112 € | 423,00 € | 208,00 € |
| > 400 ≤ 600 | 253,00 € | 133 € | 500,00 € | 247,00 € |
| > 600 ≤ 800 | 285,00 € | 143 € | 527,00 € | 263,00 € |
| > 800 ≤ 1 000 | 340,00 € | 164 € | 592,00 € | 296,00 € |
| > 1 000 ≤ 1 250 | 437,00 € | 218 € | 638,00 € | 320,00 € |
| > 1 250 ≤ 1 500 | 459,00 € | 229 € | 670,00 € | 337,00 € |
| > 1 500 ≤ 1 750 | 486,00 € | 243 € | 710,00 € | 355,00 € |
| > 1 750 ≤ 2 000 | 498,00 € | 249 € | 728,00 € | 363,00 € |
| > 2 000 ≤ 2 500 | 522,00 € | 261 € | 757,00 € | 382,00 € |
| > 2 500 | 552,00 € | 276 € | 772,00 € | 403,00 € |
| Hors commune | 664,00 € | 332 € | 793,00 € | 488,00 € |

Pratique de la musique d'ensemble uniquement - Groupes JAZZ O2, ensemble de musique actuelle ou musique du monde, Chant Choral, Petits Ensembles divers :

- la gratuité pour les élèves inscrits à l'École Municipale de Musique,
- un droit d'inscription de **66 €** pour les musiciens non inscrits à l'École Municipale de Musique, résidant à Saint-Médard-en-Jalles et de **72 €** pour les non inscrits extérieurs,
- 50 % de réduction pour les détenteurs de la carte Jeune : **33 €** pour les résidents et **36 €** hors commune.

| L'ÉCOLE DE DANSE - TARIFS ANNUELS | | | | |
|-----------------------------------|--------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| QUOTIENTS FAMILIAUX | Enfants et jeunes de moins de 26 ans | | Adultes | |
| | 1 cours /semaine | 2 cours /semaine | 1 cours /semaine | 2 cours /semaine |
| <= 400 | 84,00 € | 138,00 € | 134,00 € | 201,00 € |
| > 400 ≤ 600 | 95,00 € | 155,00 € | 159,00 € | 239,00 € |
| > 600 ≤ 800 | 132,00 € | 220,00 € | 176,00 € | 252,00 € |
| > 800 ≤ 1 000 | 137,00 € | 236,00 € | 199,00 € | 295,00 € |
| > 1 000 ≤ 1 250 | 223,00 € | 333,00 € | 225,00 € | 336,00 € |
| > 1 250 ≤ 1 500 | 234,00 € | 351,00 € | 238,00 € | 355,00 € |
| > 1 500 ≤ 1 750 | 248,00 € | 369,00 € | 252,00 € | 371,00 € |
| > 1 750 ≤ 2 000 | 254,00 € | 378,00 € | 258,00 € | 380,00 € |
| > 2 000 ≤ 2 500 | 266,00 € | 390,00 € | 270,00 € | 393,00 € |
| > 2 500 | 281,00 € | 416,00 € | 285,00 € | 417,00 € |
| Hors commune | 343,00 € | 483,00 € | 348,00 € | 488,00 € |

Cours supplémentaire danse : au delà de 2 cours hebdomadaires, un droit d'inscription annuel de 66 € par cours supplémentaire pour les personnes résidant à Saint-Médard-en-Jalles et 72 € pour les extérieurs.

Tarif ateliers, Masterclass (musique et danse) : **22€** / atelier pour les personnes résidant à Saint-Médard-en-Jalles et **28 €** / atelier pour les extérieurs.

- 50 % de réduction pour les détenteurs de la carte Jeune : **11 €** pour les personnes résidant à Saint-Médard-en-Jalles et **14 €** pour les hors communes.

Réseau des médiathèques

La Gratuité pour les Saint-Médardais et quotas de prêt pour tous à 15 documents pendant 4 semaines subsistent à la délibération DG20_104 du 18 juillet 2020.

S'agissant des tarifs des abonnements pour les habitants hors commune, ils seront de :

| HORS COMMUNE | TARIFS |
|--------------------------|---------|
| Abonnement Familles hors | 64,00 € |

| | |
|--------------------------------------|---------|
| Abonnement Collectivités extérieures | 43,00 € |
| Prêt (15 documents/4semaines) | 27,00 € |

Espace Aquatique

Il est proposé une grille tarifaire globale où la gratuité subsiste pour les enfants de moins d'un an et une durée de validité d'un abonnement aux séances publiques de 18 mois. Le tarif spécial comprend les jeunes de moins de 18 ans, les lycéens, les étudiants, les détenteurs de la carte jeune, les apprentis et les demandeurs d'emploi.

Le tarif réduit est applicable aux habitants de la Commune.

Les séances achetées d'aquagym et de bébé-nageurs sont valables 1 an.

Enfin, certaines personnes en situation de handicap ont besoin d'être accompagnées à l'espace aquatique pour accéder aux vestiaires, aux bassins et évoluer dans l'eau. La gratuité est donc maintenue pour un accompagnateur seulement si sa présence auprès de la personne en situation de handicap est indispensable à la séance publique.

Les associations sportives d'entreprises peuvent bénéficier d'un accès annuel à l'espace aquatique afin de permettre à leurs adhérents (triathlètes et nageurs) de s'entraîner à la natation durant les séances publiques. L'organisation du bassin sportif, lors des séances publiques, étant déjà prévue pour les accueillir (ligne d'eau réservée).

Voici l'ensemble des tarifs pour l'espace aquatique :

| Désignations | Tarif réduit * | Tarif plein |
|---|----------------|-------------|
| ACCÈS INDIVIDUELS | | |
| ADULTE | 3,95 € | 5,82 € |
| TARIF SPÉCIAL ** | 2,42 € | 3,62 € |
| ABONNEMENTS ACCÈS INDIVIDUELS (10 SÉANCES) | | |
| ADULTE | 28,55 € | 46,12 € |
| TARIF SPÉCIAL ** | 13,73 € | 23,28 € |
| ACCÈS FAMILLE | | |
| 1 ADULTE ET 1 ENFANT | 5,71 € | 8,13 € |
| 2 ADULTES ET 1 ENFANT | 8,02 € | 13,95 € |
| ENFANT SUPPLÉMENTAIRE | 1,21 € | 2,53 € |
| LEÇONS DE NATATION DÈS 6 ANS (DE L'INITIATION AU PERFECTIONNEMENT) | | |
| INDIVIDUELLE ADULTE | 9,33 € | 12,63 € |

| | | |
|--|---------|----------|
| COLLECTIVE ADULTE | 6,04 € | 9,01 € |
| INDIVIDUELLE TARIF SPÉCIAL** | 6,15 € | 10,32 € |
| COLLECTIVE TARIF SPÉCIAL** | 3,73 € | 6,70 € |
| Abonnements leçons de natation (10 SÉANCES POUR UN TRIMESTRE) | | |
| INDIVIDUELLE ADULTE | 76,87 € | 112,01 € |
| COLLECTIVE ADULTE | 52,71 € | 84,56 € |
| INDIVIDUELLE TARIF SPÉCIAL** | 52,71 € | 91,15 € |
| COLLECTIVE TARIF SPÉCIAL** | 35,14 € | 60,40 € |

| | | |
|---|----------|----------|
| ANIMATION AQUATIQUE (AQUAGYM, AQUAPHOBIE, ETC.) | | |
| 1 SÉANCE (vacances seulement) | 7,80 € | 10,76 € |
| 10 SÉANCES (1 trimestre) | 72,48 € | 102,13 € |
| BÉBÉS NAGEURS | | |
| 1 SÉANCE | 5,38 € | 7,69 € |
| 10 SÉANCES | 48,32 € | 75,77 € |
| ASSOCIATIONS | | |
| BASSIN SPORTIF 25 m (1h – environ 40 personnes) | 109,82 € | 175,71 € |
| BASSIN LUDIQUE 1h – environ 30 personnes) | 65,89 € | 109,82 € |
| LOCATION | | |
| Mise à disposition d'un bassin à une collectivité pour un établissement scolaire extérieur à la commune, avec enseignement et surveillance. | | 310,79 € |
| ASSOCIATIONS, COLLECTIVITÉS & COMITÉS D'ENTREPRISES | | |
| MOINS DE 18 ANS (Gratuit 1 accompagnant pour 10 jeunes) | 1,76 € | 2,64 € |
| ADULTE | 3,07 € | 4,28 € |
| ABONNEMENT ANNUEL ADULTE (séances publiques/pers.) | 274,55 € | 329,45 € |

| | | |
|--------------------|--------|--------|
| BREVET DE NATATION | 1,98 € | 2,64 € |
|--------------------|--------|--------|

* Tarif réduit : habitants de la Commune

** Tarif spécial : moins de 18 ans, lycéens, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi.

NB : Les titulaires de la carte jeune bénéficient du tarif spécial et du tarif réduit pour les séances publiques et leçons de natation. Gratuité appliquée aux accompagnateurs indispensables à l'activité d'une personne handicapée, en séance publique.

Tarifs d'accès aux équipements sportifs

Il est proposé de fixer les tarifs d'accès aux équipements sportifs dans les conditions citées ci-dessous et de signer les conventions :

| ÉQUIPEMENTS SPORTIFS | | |
|---|-----------------------------|-----------------------------|
| Créneau horaire d'accès à une salle omnisports ou spécifique (ex : dojo) | 32,95 € | |
| Créneau horaire d'accès à un terrain d'honneur (football ou rugby) | 54,91 € (sans éclairage) | 87,85 € (avec éclairage) |
| Créneau horaire d'accès à un terrain d'entraînement ou piste d'athlétisme | 27,46 € (sans éclairage) | 38,44 € (avec éclairage) |
| Créneau horaire par semaine d'accès au sauna du Cosec sur une saison sportive | 87,85 € | |

| BALL' EN JALL' | | | | |
|--|------------------|-------------|------------------|-------------|
| | Demi terrain * | | Terrain ** | |
| | Tarif réduit *** | Plein Tarif | Tarif réduit *** | Plein Tarif |
| Entrée individuelle par créneau de 2h | 1,60 € | 2,60 € | 2,10 € | 3,60 € |
| Réservation exclusive 1/2 journée | 155 € | | | |
| Réservation exclusive journée | 260 € | | | |
| Prestation encadrement éducateur (créneau de 2h) | 36 € | | | |
| - 6 ans | Gratuit | | | |

* Demi terrain = 2 terrains de tennis/volley ou 1 sand/tchouk/petit soccer/petit rugby

** Terrain = 4 terrains de tennis/volley ou 2 de sand/tchouk ou 1 soccer/rugby

*** Tarif réduit = étudiants, demandeurs d'emploi et habitants de la Commune

Prestations de la cuisine centrale

La cuisine centrale produit et livre les repas pour les élèves scolarisés dans la Commune et aux aînés le nécessitant par le biais de convention avec le CCAS et l'organisme en charge du portage de repas à domicile.

Les autres prestations sont réalisées pour :

- des personnels municipaux, éducation nationale, élus municipaux, extérieurs, stagiaires,
- des associations de la Ville, des collectivités locales, des organismes de formation et des fédérations diverses en lien avec la Commune de Saint-Médard-en-Jalles.

En complément, la gratuité est maintenue pour l'accueil des stagiaires non rémunérés mais aussi les contrats d'engagement percevant de faibles indemnités tels que les services civiques.

| TYPE DE MENU | TARIFS 2024/2025 | |
|---|--|------------------|
| Menu classique (entrée/plat/dessert) | Enfants | 4,72 € |
| | Adultes | 6,33 € |
| Menu pique-nique (hors restauration scolaire : sandwich + boisson) | Enfants | 3,69 € |
| | Adultes | 6,69 € |
| Menu EHPA - portage à domicile | Tarif unique | 5,58 € |
| Prestation de petit-déjeuner (salé et/ou sucré : denrées et boissons) | pour une prestation petit déjeuner simple (boissons + gâteaux suivant qualité) | 1 € ou 2 € |
| | 2 Tarifs par personne applicables pour une prestation petit déjeuner (boissons + viennoiseries avec variante produits avec label ou produits locaux) | 2,5 € ou 4 € |
| Prestation de buffet ou repas pour réception (salé et ou sucré denrées et boissons suivant quantité et qualité des produits. Repas comprenant : entrée, plat, accompagnement, fromage et dessert) | 3 Tarifs par personne applicables pour une prestation buffet (boissons + 2 à 4 produits avec ou sans label ou produits locaux) | 7€ ou 15€ ou 19€ |
| Cocktail sans alcool Punch ou sangria | Le verre 15cl | 0,60 € |
| | Le verre 15cl | 1 € |
| Personnel enseignant de l'Éducation Nationale | Tarif unique | 5,98 € |
| Personnel municipal | Tarif unique | 4,55 € |

| | | |
|--|--------------|--------|
| Élus municipaux | Tarif unique | 4,55 € |
| ESAT, contrat aidé (CUI-CAE, PEC), apprentis, stagiaires mairie gratifiés | Tarif unique | 2,15 € |
| Stagiaires mairie non rémunérés, volontaires en service civique ou autre engagement indemnisé par l'État | Gratuit | |

Marie-Dominique Canouet

Dans la lignée de ce qui a été voté lors du dernier Conseil municipal pour les tarifs des stages poneys veillées et nuitées, il vous est proposé dans cette délibération un taux d'augmentation des tarifs municipaux à + 3,7% correspondant au taux d'inflation de 2023. Ces nouveaux tarifs seront appliqués pour tous les services municipaux: accueil périscolaire, centre de loisirs, restauration, vacances sportives etc et pour tous les services que nous pouvons proposer dans la Ville. Je vous remercie donc de bien vouloir l'adopter.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup.

Marc Morisset

Rapidement, merci Monsieur le Maire, je vais voter pour cette délibération et je tiens à vous remercier parce que si je me souviens bien, l'année dernière j'ai fait la remarque que cela manquait de nombre de coefficients familiaux. Ici, c'est quand même 10 donc c'est relativement intéressant de voir qu'on tient compte de cette proportionnalité et que cela touche évidemment tout le monde, c'est plutôt équitable.

Marie-Dominique Canouet

Le nombre de coefficients familiaux a été voté en 2022 et ils sont passés à 10 en effet.

Marc Morisset

Oui, en 2022 mais c'était biennuel et maintenant c'est tous les ans en fait ?

Marie-Dominique Canouet

Non, nous appliquons le taux d'inflation de 2023 sur les tarifs.

Marc Morisset

Autant pour moi, sans faire attention, j'ai du prendre mes notes de 2022 et je tiens à vous remercier parce qu'en 2024, c'est dans la continuité de ce qui s'est passé en 2023 c'est à dire une augmentation des coefficients familiaux. Vous me répondez mais j'ai très bien compris que finalement il y a quand même quelque chose qui est utile à tout le monde. Merci.

Monsieur le Maire

Merci pour le compliment. Pas de votes contre ou d'abstentions ? Merci beaucoup.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte la structure tarifaire sur la base de 10 tranches de quotient familial pour les services municipaux concernés.

Fixe les tarifs d'accès et les gratuités, à compter de septembre 2024, dans les conditions décrites ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions, règlements et actes y afférents.

DG24_109 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES PÉRI ET EXTRASCOLAIRES. ADOPTION

Mme Marie-Dominique Canouet, Adjointe au Maire déléguée Éducation, parentalité et petite enfance, présente le rapport suivant.

La Ville de Saint-Médard-en-Jalles organise l'ensemble des accueils péri et extra scolaires à destination des enfants de 3 à 16 ans, ainsi que les transports scolaires pour les enfants d'âge primaire.

En ce sens, pendant la période scolaire, ces accueils se tiennent le matin, le midi et le soir ainsi que le mercredi dans les écoles publiques :

- le Centre de Loisirs Associés à L'École (Clé) regroupant l'accueil périscolaire (APS) du matin et du soir ainsi que l'accueil de loisirs du mercredi ;
- la restauration ;
- les Écoles Multi-Sports (EMS).

Pendant les vacances scolaires, les enfants sont accueillis dans des accueils de loisirs municipaux (Maternelles Montaigne, Hastignan et Corbiac, La Grange à Léo et l'élémentaire Montaigne) ainsi que sur les Vacances Sportives (salle Ariane durant les petites vacances et le Cosec l'été).

En tant qu'organisateur secondaire, la Commune met en place les transports scolaires en partenariat avec Bordeaux Métropole et en continuité des horaires des écoles.

Par délibération du 28 juin 2023 (DG23_116), le Conseil Municipal a approuvé les modifications apportées au règlement intérieur de l'ensemble des services péri et extra scolaires. Comme tous les ans, des modifications du règlement intérieur sont nécessaires

pour s'adapter aux demandes des familles mais aussi aux contraintes et aux difficultés vécues les années précédentes.

Depuis l'année dernière, la Ville a mis en place un groupe de travail sur les conditions d'accès aux Clés et accueils de loisirs composés d'élus, de représentants des associations des parents d'élèves et d'agents de la Direction de l'éducation.

A la suite, et après ce travail de concertation, il est donc proposé dans ce présent règlement les modifications suivantes :

- Arrêter la période d'inscription aux accueils de loisirs 2 semaines au lieu d'1 semaine avant le début des vacances afin de permettre aux directions de préparer au mieux l'accueil des enfants et principalement ceux bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé);
- Assouplir l'annulation des inscriptions jusqu'au dernier jour d'école au lieu d'1 semaine, avant chaque période des petites vacances ;
- Lutter contre l'absentéisme injustifié en le facturant avec une majoration dès le premier jour d'absence au lieu du 3ème en raison d'un impact trop faible.

Il vous est proposé d'adopter le présent règlement intérieur en conséquence, au bénéfice d'un meilleur accueil des enfants.

Marie-Dominique Canouet

Il s'agit ici de mettre à jour notre règlement des services péri et extrascolaires au regard du travail de suivi réalisé avec les représentants des parents d'élèves fin mai 2024 après un an de fonctionnement du règlement voté en juin de l'année dernière. A la suite de ce travail de concertation, il est donc proposé dans ce présent règlement les modifications suivantes :

- Arrêter la période d'inscription aux accueils de loisirs 2 semaines au lieu d'1 semaine avant le début des vacances afin de permettre aux directions de préparer au mieux l'accueil des enfants et principalement ceux bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé – asthme allergies alimentaires, etc.) car une semaine, cela nous laissait trop peu de temps.
- Assouplir l'annulation des inscriptions jusqu'au dernier jour d'école au lieu d'1 semaine, avant chaque période des petites vacances.
- Lutter contre l'absentéisme injustifié en le facturant avec une majoration dès le premier jour d'absence au lieu du 3ème en raison d'un impact trop faible. Il était prévu d'être un peu souple au départ mais, nous allons voir ce que cela donne. Évidemment excepté pour les cas médicaux avec justificatif médical.

Il vous est donc proposé d'adopter le présent règlement intérieur.

Monsieur le Maire

Merci, pas de problème, pas d'abstentions ou de votes contre ? Merci beaucoup.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le règlement intérieur,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à mettre en vigueur ce règlement, dès la prochaine rentrée scolaire.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

DG24_110 EXONÉRATION PARTIELLE DU DROIT DE TERRASSE DU KAPPUCCINO. DÉCISION

Mme Caroline Berbis, Conseillère municipale déléguée Commerce de proximité, commission sécurité et quartiers Gajac et Berlincan, présente le rapport suivant.

En décembre 2023, le Conseil Municipal a adopté la délibération DG23_173 visant à actualiser les tarifs de l'occupation du domaine public.

Cet acte comprend notamment la tarification des terrasses installées sur le domaine public occupé par les commerçants du territoire.

A ce jour, sept commerçants disposent d'une autorisation d'occupation du domaine public pour l'installation d'une terrasse, dont la société KAPPUCCINO, située 33 rue François Mitterrand.

Au cours du premier semestre 2024, des travaux de ravalement de façade ont été réalisés rue François Mitterrand, impactant fortement l'utilisation des terrasses et des extérieurs. Ainsi, la terrasse de la société KAPPUCCINO a été inutilisable du 01/02/2024 au 30/04/2024, dû à la présence d'échafaudages.

En tant qu'occupant du domaine public, la société verse une redevance annuelle à la Ville qui s'élève à 60,39 €. Ces recettes sont perçues sur le budget principal de la Ville.

En raison des éléments de constat posés et compte tenu du souhait de la Ville de soutenir les commerçants, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une exonération de la redevance de 3 mois (du 01/02/2024 au 30/04/2024).

Le montant total de cette exonération s'élève à 15,09€.

Caroline Berbis

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chères habitantes et chers habitants, cette délibération s'inscrit dans le plan de soutien aux commerces que la municipalité déploie maintenant depuis 4 ans. Comme vous l'avez certainement constaté, le salon de thé Kappuccino s'est retrouvé entouré par des échafaudages pendant de nombreux mois. Nous avons accompagné, avec le Cabinet du Maire, certaines réunions de chantier pour fluidifier, ce qui n'est pas forcément de la compétence de la ville. La seule chose qui est en notre pouvoir à ce jour et après coup est de symboliquement marquer notre soutien par cet exonération partielle du droit de terrasse sur l'espace public. Si le montant d'environ 15€ peut faire sourire, ce n'est pas tant pour cela que cette délibération vous est présentée ce soir. Elle met en lumière un sujet qui affecte directement notre tissu économique à savoir la prise en considération des problématiques rencontrées par nos commerçants lors des phases de travaux sur leur bâtiment. Nos commerces sont le cœur battant de notre ville, ils contribuent significativement à sa vitalité et à son attractivité. Cependant, certains d'entre eux peuvent se retrouver en difficulté lors de travaux de rénovation ou de construction. Les cas récents de Kappuccino et C'Bastiane rue François Mitterrand en témoignent. En effet, comme vous le savez, ces deux commerces se sont retrouvés entourés par des échafaudages et ces travaux bien que nécessaires peuvent engendrer des perturbations significatives telles que la baisse de fréquentation et la perte d'exploitation. Face à ce constat et parce que nous sommes convaincus qu'il est important de fluidifier les échanges et d'améliorer la circulation de l'information afin de minimiser les impacts sur nos commerces locaux, nous allons nous atteler à un travail collaboratif avec les promoteurs, propriétaires et gestionnaires de syndic. Ce travail nous le faisons déjà conjointement avec les services techniques quand il s'agit de travaux municipaux. Je vous remercie pour votre écoute et vous invite à voter positivement cette délibération.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Caroline, c'est très juste en effet, il y a des commerçants qui sont très pénalisés parfois notamment dans les copropriétés lorsqu'ils ne maîtrisent pas le calendrier des travaux ce qui était le cas du Kappuccino. C'était un petit peu difficile pour eux pendant toute la période d'échafaudages sur le terrain, c'est quand même assez compliqué surtout quand cela tombe pile à la saison où les gens avaient envie d'y aller. C'est enfin fini. Pas d'abstentions ou de votes contre ? Merci beaucoup.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une exonération de la redevance de la terrasse de trois mois à la société KAPPUCCINO.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

DG24_111 EXONÉRATION DU DROIT DE PLAÇAGE DANS LE CADRE DU SOUTIEN AUX COMMERÇANTS - LANCEMENT DE L'ESPACE DÉGUSTATION. DÉCISION

Mme Caroline Berbis, Conseillère municipale déléguée Commerce de proximité, commission sécurité et quartiers Gajac et Berlincan, présente le rapport suivant.

Depuis plus de 4 ans maintenant, le marché hebdomadaire anime tous les samedis matins la place de La République.

Avec ses 65 abonnés et sa quinzaine de passagers, il accueille du textile, des plantes, des produits alimentaires bruts, des plats cuisinés et bien plus encore.

En 2023, la Ville a souhaité lui donner un nouveau souffle en installant, sur la période estivale, un espace convivial composé de tables et de bancs installés par des agents de la collectivité.

Positionné dans un premier temps devant le Carré des Jalles, puis en haut de la place, cet espace n'a pas connu le succès escompté. En effet, le manque d'animations et de propositions à proximité n'a pas permis aux clients de s'en emparer.

Afin de lui donner une nouvelle impulsion, le projet a été retravaillé pour l'année 2024, en y associant un caviste du territoire et un ostréiculteur du marché.

Depuis mi-avril, les clients du marché peuvent s'y installer pour déguster des huîtres, des boissons et toute autre proposition culinaire qu'offre le marché, dans un espace géré en autonomie par les commerçants qui assurent le montage et le démontage du mobilier nécessaire, mobilier mis à disposition par la Ville.

Ce projet rencontre aujourd'hui un franc succès. Il permet de renforcer le dynamisme du marché de plein air et favorise les liens sociaux entre habitantes et habitants, mais également avec les commerçants du marché.

Afin de soutenir le lancement de cette nouvelle édition de l'espace dégustation et les commerçants acteurs de ce projet, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une exonération des redevances du 13/04/2024 au 31/07/2024 pour :

- Madame ORANGER Estelle, gérante de la Cave de Noailles, à hauteur de 180,80€ TTC,
- Monsieur DUBOURG Anthony, ostréiculteur, à hauteur de 124,80€ TTC.

Le montant total de cette exonération s'élève à 305,60€ pour la période concernée.

Caroline Berbis

Nous parlons donc d'une exonération du droit de placement dans le cadre du soutien aux commerces toujours.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, en effet nous les saluons puisque c'est quand même du travail et du matériel pour que cela fonctionne et nous sommes très heureux de voir que le samedi, à condition qu'il ne pleuve pas des cordes évidemment, cela marche bien.

Caroline Berbis

Je voulais juste rajouter, en parlant d'animation, ce samedi la cuisine centrale sera sur le marché municipal pour l'animation de la semaine des fruits et des légumes frais comme tous les ans. Une raison de plus de venir sur le marché samedi.

Monsieur le Maire

On retrouve un peu de soleil et je sais que beaucoup étaient inquiets hier soir, nous avons échappé encore à un phénomène de grêle mais c'est quand même assez préoccupant parce que chaque année sur les mêmes 3 ou 4 jours, nous nous retrouvons avec ce type d'alerte. On pense à tous ceux qui ont connu ça il y a 2 ans. Pas d'abstentions ou de votes contre ? Abstention de Marc Morisset.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une exonération des droits de plaçage pour Anthony DUBOURG et Estelle ORANGER dans le cadre exclusif de l'espace dégustation pour la période du 13 avril au 31 juillet 2024.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S)**.

DG24_112 TAXE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TPE). TARIFS 2025. ADOPTION

M Bernard Cases, Adjoint au Maire délégué Finances, ressources humaines et population, présente le rapport suivant.

La taxe sur la publicité extérieure (TPE) frappe les supports publicitaires fixes suivants, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique à l'exception de ceux situés à l'intérieur d'un local :

- Les dispositifs publicitaires ;
- Les enseignes ;
- Les préenseignes.

Elle est assise sur la surface exploitée hors encadrement des supports. La taxe est acquittée par l'exploitant du support ou, à défaut, par le propriétaire ou, à défaut, par celui dans l'intérêt duquel le support a été réalisé.

Considérant que la fixation des tarifs applicables en matière de Taxe sur la Publicité Extérieure (TPE) doit intervenir en Conseil Municipal avant le 1er juillet de chaque année pour une application au 1er janvier de l'année suivante.

Considérant que l'augmentation de ces tarifs doit être adoptée dans la limite des tarifs maximaux applicables définie par les services de l'Etat.

Considérant l'ordonnance n°2023-1210 du 20 décembre 2023 portant création du titre V du livre IV du code des impositions sur les biens et services et portant diverses autres mesures de recodification de mesures non fiscales.

Considérant que la Taxe sur la Publicité Extérieure s'inscrit dans une démarche environnementale et vise une diminution des implantations, des surfaces publicitaires et des dimensions d'enseignes.

Considérant qu'un tel objectif doit être poursuivi par la collectivité dans le cadre de sa politique en matière de développement durable.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2333-6, L2333-14 à 15, et R2333-14 à 15 ;

Vu les articles L454-39 à L454-77 du Code des impositions sur les biens et services ;

Vu la délibération n°10-125 adoptée lors de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2010 ;

Vu la délibération DG23_104 en date du 28 juin 2023 ajustant les tarifs pour l'année 2024 ;

Vu l'ordonnance n°2023-1210 du 20 décembre 2023 ;

Vu les tarifs maximaux applicables en 2025 suite à l'indexation de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année enregistré à +4,8 % par l'INSEE ;

Vu les tarifs majorés applicables en 2025 pour les communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus.

Bernard Cases

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, juste un préalable, je voudrais revenir sur une remarque qui a été faite par monsieur Mangon en début de séance sur laquelle je n'ai pas voulu rebondir. Monsieur Mangon essaie de distiller un peu une petite musique qui voudrait que la situation financière de la commune se dégrade selon ses

expressions et d'un autre côté il nous a dit qu'il fallait être factuel dans le débat. Je souhaiterais qu'il le soit quand il dit qu'elle se dégrade. Deux ou trois mots pour rappeler les choses, parce qu'en définitive il faut parfois les rappeler, sur le budget 2024 : les recettes de fonctionnement augmentent plus rapidement que les dépenses de fonctionnement ; les dépenses de personnel sont de 63,8% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement pour nous, votre dernier budget 62,8 % . Je m'honore de ce point d'écart compte tenu de ce que nous avons fait si j'ose dire entre le renforcement de la police municipale, de la petite enfance et que nous avons sorti de la précarité une cinquantaine d'animateurs etc. Par ailleurs, nous avons une marge brute de plus de 4 millions d'euros ce qui nous permet en fait avec cet excédent de financer une partie significative des investissements; ce qui veut dire que cette année nous aurons très probablement un emprunt très limité voire inexistant. Tout dépendra de ce que sera la fin de l'année et donc la dette diminuera très probablement alors même, et j'adore le dire, que nous aurons absorbé la totalité de votre héritage notamment ce bâtiment de 9 millions d'euros pour 2 000 m² soit 4500 € du mètre carré. Ce que je peux vous promettre et promettre à ma voisine, la Maison de la Petite Enfance elle ne coûtera pas 4 500€ du mètre carré, je peux vous l'assurer. C'était le préalable que je souhaitais dire pour éviter d'entendre cette petite musique que vous essayez de distiller.

C'est une délibération classique que nous prenons chaque année et qui vise à déterminer les tarifs de la publicité extérieure qui est donc faite sur les dispositifs publicitaires, les enseignes et les pré enseignes et nous reprenons en fait les dispositifs proposés par le gouvernement et donc une augmentation de 4,8% cette année. Vous avez les tarifs qui vous sont indiqués en précisant encore une fois que pour les enseignes qui font moins de 7 m², c'est à dire l'essentiel de ce qu'on appelle le « petit commerce », Caroline, ces commerçants sont totalement exonérés de cette taxe sur la publicité extérieure.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Avant de passer la parole à Monsieur Mangon j'imagine pour répondre, je pense qu'il dit ça mais qu'il ne le pense pas vraiment Bernard c'est pour te rassurer. En fait monsieur Mangon fait semblant de confondre ce qu'ont connu toutes les collectivités - c'est un moment d'humour parce que le climat politique est quand même très lourd, il faut aussi que nous ayons des moments un petit peu plus sympathiques - mais toutes les collectivités locales ont été confrontées à deux problèmes ces 4 dernières années quelle que soit leur couleur politique : le coût du COVID et le coût de l'inflation. On peut en discuter mais en effet les ratios de la ville sont très loin d'être dégradés.

Jacques Mangon

Je pense qu'en fait monsieur Cases avait peur que je m'endorme et donc il a voulu un peu me réveiller, je vous remercie monsieur Cases, mais ce n'était pas mon intention de me rendormir. Vous êtes assez constant dans votre façon de mener le combat politique avec dureté, ne rien lâcher, toujours considérer les autres avec acrimonie. Moi ce que je voudrais vous dire quand même pour faire quelques remarques factuelles, encore heureux que vous n'ayez pas beaucoup à emprunter parce que premièrement franchement avec les ressources dont vous êtes pourvues; je rappelle vous avez augmenté les taux de 5% une première fois sans aucune justification - 4,8 mais on sait très bien, on se passe très bien de vos commentaires d'ailleurs; deuxièmement vous avez

bénéficié comme toutes les communes mais en fait je trouve que nous ça nous a été assez favorable d'une première hausse des impôts mais qui n'était pas de votre fait de 7% et de 3 et quelques % cette année. Encore heureux qu'avec tout ça, on a pu un petit peu diminuer les besoins. Je rajoute une chose de fond, vous ne faites rien. Vous ne faites rien, votre bilan sera d'une maigreur considérable. Il y aura très peu de choses de faites alors évidemment sur les affirmations, vous êtes remarquables mais sur la réalité il y aura très peu de choses de faites. Je souhaite, pour les Saint-Médardais, que vous réussissiez à mener à bien votre seul projet qui est effectivement la Maison de la Petite Enfance mais je ne suis même pas sûr que vous réussirez à la livrer avant la fin de ce mandat. Ça va être une maigreur absolue, vous devriez nous remercier d'avoir été tellement actif entre 2014 et 2020 qu'on vous a laissé des projets pour toute la mandature. Vous devriez me « baiser les pieds » monsieur Cases.

(rires)

Je ne comprends pas tellement vos critiques qui se veulent martiales et sûres d'elles mais la réalité c'est celle-là. L'autre réalité c'est quand on parle de dégradation, oui il y a une dégradation réelle. Il y a une dégradation réelle parce que vous ne faites rien de très intéressant de cette manne qui a été la nôtre. Vous savez que la commune a été bénéficiaire au final entre ce qui nous a été donné par l'État et ce qu'on a réellement dépensé dans les crises que vous évoquez. Ce qui est remarquable c'est qu'il y a une augmentation continue des charges de fonctionnement, il y a une augmentation des dépenses de personnel - qui a été d'ailleurs relevée dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes à partir de 2020 - et tout cela amène à une dégradation effectivement de la situation de la commune et on le verra dans les mois qui vont venir. Dégradation cela ne veut pas dire que c'est catastrophique, on vous l'a laissé à un niveau tel que pour en faire une situation catastrophique, il aurait vraiment fallu que vous soyez à fond monsieur Cases, encore 2 ou 3 fois plus intense dans la dépense que vous ne l'êtes aujourd'hui. Voilà ce que j'avais à dire, pour le reste, en ce qui concerne cette propre délibération nous la voterons.

Bernard Cases

Je regrette nous ne puissions pas débattre sagement en fait tout simplement. Comment pouvez-vous dire que vous nous avez laissés une situation alors même que vous nous avez laissé 15 millions d'euros (...)

Jacques Mangon

Il y a eu un audit que vous avez commandé qui a dit cela et ensuite il y a eu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Monsieur le Maire

S'il vous plaît, n'engagez pas un « ping-pong », merci.

Je vais conclure là-dessus s'il vous plaît. C'est quand même assez stupéfiant parce que nous, notre bilan ça va être PMF ici, ça va être le Centre de santé, le Centre de radiologie, le Bourdieu, le Thil, le stade de rugby, la rénovation de Belfort, la rénovation de l'école de

Cérillan, la maison Silhouette avec le Patrimoine, 53 kilomètres de pistes cyclables, l'ensemble de notre parc de luminaires passé en LED, l'isolation des bâtiments - 18 millions d'euros qui vont être consacrés sur les différents bâtiments publics à améliorer l'énergie - le doublement des effectifs de police municipale ; votre bilan à vous ce sont les jardins de poche et la place de la République. Merci.

(intervention hors micro)

Marc Morisset

Monsieur le Maire, j'ai quand même le droit d'expliquer mon vote, qu'est-ce qu'il vous arrive ?

Monsieur le Maire

Vous voulez que les 39 élus expliquent leur vote ?

Marc Morisset

Je suis dans l'opposition, j'ai droit à un minimum d'expression.

Monsieur le Maire

Allez-y au lieu de perdre du temps.

Marc Morisset

C'est vous qui perdez du temps, vous refaites de la publicité en faisant du ping-pong avec monsieur l'ancien maire de Saint-Médard donc c'est vous qui rentrez dans ce jeu là, ce n'est pas moi. Moi je veux parler de la délibération par rapport à la taxe, on est bien d'accord on est sur une logique de taxe. Effectivement je suis pour que nous augmentions encore plus cela parce qu'en fait, j'aimerais qu'il n'y ait plus de publicité extérieure. Vous voyez, c'est très simple, ça veut dire que nous pouvons le faire, ça s'est fait sur Grenoble et ailleurs. Pourquoi ne pourrions-nous pas faire enfin cette transition vers quelque chose de beaucoup plus sobre et surtout sans panneaux publicitaires lumineux.

Monsieur le Maire

Merci mais si on fait un vrai débat, nous sommes quand même tenus par un certain nombre de réglementations et de plafonds aussi d'augmentation mais en effet je ne sais pas comment cela fonctionne, ça fait plusieurs fois que je pose la question donc il va falloir que je me renseigne plus et que j'agisse plus mais les grands écrans publicitaires type « télé » par exemple je pense qu'il faut arrêter ça. C'est une catastrophe écologique et puis c'est dangereux parce que je vois les conducteurs qui sont en train de regarder l'écran au lieu de regarder ce qui se passe devant eux.

(intervention hors micro)

Monsieur le Maire

Non, ce n'est pas le cas, il y en a un par exemple à Caupian. Oui, c'est interdit d'en mettre mais il y en a qui existent et ceux-là j'aimerais bien qu'ils disparaissent. En tout cas

la pollution lumineuse, en plus d'être un danger en termes de circulation, je pense qu'il faut s'en passer.

Les votes ? Contre Monsieur Morisset, les autres approuvent aussi. Merci beaucoup.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte les tarifs de la Taxe sur la Publicité Extérieure tels que définis ci-après pour l'année 2025 :

| SUPPORTS | SUPERFICIE | RAPPEL TARIFS 2024 | TARIFS 2025 |
|--|-----------------------|--------------------|-------------|
| ENSEIGNES | <= 7 m ² | EXONERATION | EXONERATION |
| | <= 12 m ² | 17,70 € | 18,60 € |
| | < = 50 m ² | 35,40 € | 37,10 € |
| | > 50 m ² | 70,80 € | 74,20 € |
| PRE-ENSEIGNES ET DISPOSITIFS PUBLICITAIRES | NON NUMERIQUES | | |
| | < 50 m ² | 23,30 € | 24,40 € |
| | > 50 m ² | 46,60 € | 37,10€ |
| | NUMERIQUES | | |
| | < 50 m ² | 69,90 € | 55,70 € |
| | > 50 m ² | 139,80 € | 111,20 € |
| AFFICHAGES NON COMMERCIAUX, SPECTACLES, MOBILIERS URBAINS... | | EXONERATION | EXONERATION |

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 1 CONTRE et 0 ABSTENTION(S)**.

DG24_113 AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DOUTEUSES. DÉCISION

M Kevin Roscop, Conseiller municipal délégué Finances et ressources humaines, présente le rapport suivant.

Les provisions pour dépréciation des comptes de tiers procèdent de la constatation d'un amoindrissement d'une créance dont les effets ne sont pas nécessairement irréversibles.

Conformément à la réglementation budgétaire et comptable, de telles provisions doivent être constituées lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

Les provisions doivent être constituées à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la Ville, à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Depuis l'exercice budgétaire 2021, la Ville constitue des provisions à hauteur de 15 % des recettes restant à recouvrer de plus de deux ans constatées au 31/12/N-1.

Au 31/12/2022, le montant total des recettes concernées atteignait 78 822,37 €, tandis qu'il est de 61 722,6 € au 31/12/2021.

Par conséquent, la provision constituée à ce titre - d'un montant de 9 260 € - doit être augmentée afin d'atteindre 11 824 €.

Kévin Roscop

Merci Monsieur le Maire, il s'agit d'une délibération plutôt technique qui revient chaque année. Elle consiste à ajuster la provision pour dépréciation des créances douteuses conformément à la réglementation budgétaire et comptable. Depuis l'exercice budgétaire 2021, la ville constitue des provisions à hauteur de 15% des recettes restantes à recouvrer depuis plus de 2 ans. Pour cette année, le montant total des recettes concernées a légèrement augmenté donc il convient d'ajuster cette provision à un montant de 11 824€.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, je veux souligner quand même la faiblesse des montants. Quand on regarde notre budget, cela veut dire que contrairement à ce qu'on raconte parfois, nos concitoyens sont civiques et il faut aussi savoir le dire. Abstention de Monsieur Morisset.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Décide d'ajuster la provision pour créances douteuses de la Ville à hauteur de 15% des restes à recouvrer de plus de deux ans issus de l'état des impayés actualisé au

31/12/2022 pour un montant de 11 824 €, ce qui implique la comptabilisation d'une reprise d'ordre budgétaire à hauteur de 2 564 €.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S)**.

DG24_114 AUGMENTATION DU NOMBRE DE CARTES D'ACHAT PUBLIC. DÉCISION

M Kevin Roscop, Conseiller municipal délégué Finances et ressources humaines, présente le rapport suivant.

Par délibération n° DG19_062 du 25 juin 2019, le Conseil municipal avait décidé de mettre en place la carte d'achat public en contractant auprès de la Caisse d'Epargne d'Aquitaine Poitou-Charentes la Solution Carte Achat pour une durée de trois ans.

Par délibération n°DG22_100 du 29 Juin 2022, le Conseil municipal avait décidé le renouvellement du dispositif de la carte d'achat public auprès de la Caisse d'Epargne d'Aquitaine Poitou-Charente pour une durée de 3 ans.

Le principe de la Carte d'achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques. La carte d'achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

La mise en place de cette carte au sein des services de la Ville permet de réduire le nombre de mandats de petits montants, de réduire le délai de paiement pour les fournisseurs notamment les commerçants de proximité et de pouvoir profiter d'offres avantageuses sur internet.

Il est donc proposé au Conseil municipal de porter à 5 le nombre de cartes d'achat de la collectivité. Ainsi, la Caisse d'Epargne d'Aquitaine Poitou-Charentes (émetteur) mettra à la disposition de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles cinq cartes d'achat : la première sera utilisée au sein du Cabinet du Maire, la deuxième au sein du Secrétariat général, la troisième au sein de la Direction de la communication, la quatrième aux Médiathèques et la cinquième à la Direction informatique.

Kévin Roscop

Il s'agit tout simplement d'une simplification dans le fonctionnement et d'introduire une nouvelle carte bancaire pour le service informatique. L'objectif est de simplifier les différentes commandes de ce service en termes de biens et de services; et donc de faciliter les paiements lorsqu'ils sont de faibles montants.

Monsieur le Maire

Merci, pas de problèmes ? Non, merci beaucoup.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide de faire mettre à la disposition de la Ville, par la Caisse d'Epargne d'Aquitaine Poitou-Charente, cinq cartes d'achat et de nommer les porteurs par arrêté du Maire.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

DG24_115 ACTUALISATION TABLEAU DES EFFECTIFS. AUTORISATION

M Kevin Roscop, Conseiller municipal délégué Finances et ressources humaines, présente le rapport suivant.

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1 stipulant que « les emplois de chaque collectivité (...) sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ».

Conformément à l'article précité, il appartient au Conseil Municipal de fixer ou de modifier l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, notamment lorsqu'il s'agit de permettre des créations de postes pour tenir compte de besoins nouveaux ou des évolutions réglementaires.

D'une part, dans le cadre des procédures annuelles d'avancement de grade et de promotion interne, il apparaît nécessaire de créer les emplois correspondants pour permettre la mise en œuvre des décisions individuelles de l'autorité territoriale concernant le déroulement de carrière des fonctionnaires territoriaux inscrits aux tableaux annuels d'avancement de grade ou sur une liste d'aptitude.

D'autre part, dans le cadre de la création d'un emploi de psychologue à mi-temps au Centre communal de santé, il est proposé de créer un emploi à temps non complet de 17,5/35^e de psychologue hors classe, correspondant au grade détenu par l'agent retenu pour occuper ce poste par voie de mutation.

Par ailleurs, afin de pourvoir l'emploi vacant d' « infirmière puéricultrice référente santé accueil inclusif » au sein de la Direction de la petite enfance et de la parentalité, il est

proposé de créer un emploi à temps non complet de 21/35^e d'infirmier en soins généraux hors classe, correspondant au grade détenu par l'agent retenu pour occuper ce poste par voie de détachement.

Également, pour renforcer les équipes de Claé, il est proposé, ainsi que cela a été validé au budget, de créer un deuxième emploi d'animateur binôme au sein de l'école maternelle Renée Lacoude.

Enfin, après une année de fonctionnement du plan de résorption de l'emploi précaire des personnels vacataires horaires de la direction de l'Éducation (secteur Action éducative) et du service des Sports (secteur animations sportives), le bilan est très positif. Néanmoins, et après avoir affiné les besoins des services, il apparaît nécessaire d'augmenter les quotités de travail des emplois permanents sur le grade d'adjoint d'animation créés en Conseil Municipal du 28 juin 2023 (délibération n°DG23_112), de la manière suivante :

- transformation des 13 postes d'animateur périscolaire à temps non complet de 31,5/35^e en emplois à temps non complet de 33/35^e ;
- transformation des 14 postes d'animateur périscolaire à temps non complet de 29,75/35^e en emplois à temps non complet de 30/35^e ;
- transformation de 2 postes d'animateur sportif à temps non complet de 31,5/35^e en emplois à temps non complet de 33/35^e.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 6 juin 2024 concernant la transformation des emplois précités.

Considérant le tableau des effectifs budgétaires.

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs en créant les 13 emplois suivants à compter du 1^{er} juillet 2024 :

| Filière | Catégorie | Grade | Quotité de travail | Nombre d'emplois |
|----------------|-----------|---|--------------------------|------------------|
| Administrative | A | Attaché territorial | Temps complet | 1 |
| | C | Adjoint administratif principal 1 ^e classe | Temps complet | 1 |
| Animation | B | Animateur principal 2 ^e classe | Temps complet | 1 |
| | | Adjoint d'animation principal 2 ^e classe | Temps complet | 1 |
| | C | Adjoint d'animation principal 2 ^e classe | TNC 31,5/35 ^e | 1 |
| Culturelle | A | Bibliothécaire territorial | Temps complet | 1 |
| Sanitaire | A | Éducateur jeunes enfants de | Temps | 1 |

| | | | | |
|------------|---|---|--------------------------|---|
| et sociale | | classe exceptionnelle | complet | |
| | | Infirmier en soins généraux hors classe | TNC 21/35 ^e | 1 |
| | | Psychologue hors classe | TNC 17,5/35 ^e | 1 |
| Sportive | A | Conseiller territorial des activités physiques et sportives | Temps complet | 1 |
| Technique | C | Agent de maîtrise | Temps complet | 3 |

Considérant la nécessité de modifier les 29 emplois d'adjoint d'animation au sein des secteurs Action éducative et animations sportives, de la manière suivante, à compter du 1^{er} septembre 2024 :

| Filière | Catégorie | Grade | Emplois à supprimer | Emplois à créer |
|-----------|-----------|---------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| Animation | C | Adjoint d'animation | 14 TNC à 29,75/35 ^e | 14 TNC à 30/35 ^e |
| | | | 15 TNC à 31,5/35 ^e | 15 TNC à 33/35 ^e |

Il est donc proposé d'actualiser, selon ces éléments, le tableau des effectifs budgétaires.

Kévin Roscop

C'est une délibération qui revient régulièrement au Conseil et qui a pour objectif de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité. Cette actualisation comprend les créations suivantes : la création d'un emploi à temps non complet dans le cadre du recrutement de psychologues au Centre Communal de Santé ; la création d'un emploi à temps non complet dans le cadre d'un recrutement pour pourvoir un emploi vacant « infirmière puéricultrice référente santé accueil inclusif » ; la création d'un emploi à temps non complet aussi pour un emploi d'animateur binôme au sein de l'école maternelle Renée Lacoude. Le tableau des effectifs aussi tient compte des différentes décisions prises dans le cadre des procédures annuelles d'avancement de grade et de promotion interne. Enfin, après une année de fonctionnement de notre plan de résorption de l'emploi précaire des personnels vacataires horaires de la direction d'éducation et du service des sports, il est nécessaire d'ajuster les différentes quotités de travail, c'est un retour d'expérience. Le CST du 6 juin a émis un avis favorable sur cet ajustement. Je vous propose donc de valider cette actualisation.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup monsieur Roscop. Abstention monsieur Morisset et monsieur Mangon.

Je voudrais juste profiter de cette délibération, nous avons eu un débat au sujet de l'EHPAD et c'est aussi une manière, monsieur Mangon, de revenir sur le débat que vous évoquiez sur l'évolution d'un certain nombre de charges de la ville. Il se trouve que, notamment s'agissant du personnel, c'est essentiellement des charges qui ont augmenté du fait à la fois du Grenelle de la santé pour ce qui est des agents de l'EHPAD par exemple ou de l'inflation à travers les augmentations de point d'indice, c'est 95% de la hausse finalement de nos charges de personnel. Nous avons fait état d'une situation difficile pour l'EHPAD de ce fait, inflation plus augmentation des personnels, nous avons saisi les différents acteurs, le Département et l'État et je vais passer la parole à Cécile Pouban pour ce qui est de la réponse de l'État.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, sur la base des tableaux annexés, d'actualiser le tableau des effectifs de la Commune de Saint-Médard-en-Jalles, à compter du 1^{er} juillet 2024 (pour les créations de postes) puis à compter du 1^{er} septembre 2024 (pour les transformations de postes : suppressions / créations).

Impute la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de la Commune et au budget annexe du Centre Communal de Santé pour le poste de psychologue hors classe à temps non complet 17,5/35^e.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **34 POUR, 0 CONTRE et 5 ABSTENTION(S)**.

Cécile Pouban

Un peu de suspense avant de vous donner la réponse de l'État, je voulais reprendre un peu le contexte dans lequel on se trouve et remettre les acteurs qui sont sur le devant de la scène. Quand j'ai écrit mon propos, je l'avais intitulé « Bientôt en écouter les Rolling Stones dans les EHPAD ». Nous pourrions discuter de mes goûts musicaux et je pense que Kevin a plus de ressources que moi pour en discuter, je ne crois pas que ce soit le lieu mais par contre c'est une réflexion plutôt sociologique sur le changement de génération des résidents et sur les modifications par conséquent de leurs références musicales mais aussi sur les modifications que nous devrions trouver dans nos EHPAD. Dans quelques années, dans nos EHPAD, nous trouverons les publics dit « baby-boomers », ceux nés entre 1946 et 1960. Je ne veux pas faire peur à certains qui viennent de réaliser que je parle d'eux mais regardons ce qu'il se passe : une augmentation des personnes âgées, la génération du baby boom et une espérance de vie qui augmente. Dans ces conditions, la question c'est comment allons-nous accueillir ces nouveaux publics. Il est bien sûr à prévoir une évolution des EHPAD, de la façon de les habiter et nous allons l'entreprendre par travail avec Cynthia Fleury. Au-delà de l'EHPAD, c'est aussi la question de l'alternative offerte entre l'EHPAD et le domicile. Sur la commune, nous avons des résidences autonomie, une association de services d'aide à domicile mais nous

voyons bien que nous ne répondons pas à l'ensemble des demandes et nous pourrions accepter l'installation de résidences services qui répondent peut-être à certaines demandes mais qui sont des établissements qui ne sont accessibles qu'aux plus aisés. Le rapport dît « Grand âge et autonomie » en 2019, le rapport Libault, met l'accent sur l'adaptation des structures et des politiques pour répondre efficacement aux défis sociétaux. Il aurait dû être une base pour les réponses du système de prise en charge des personnes âgées en France. Depuis nous pouvons que regretter la non-adoption de la loi Grand âge promis depuis des années, il y a encore 6 mois on nous la promettait de nouveau. Il est pourtant essentiel et nécessaire d'engager une réforme structurelle de l'accompagnement du grand âge. Malheureusement, alors que les attentes sont grandes, on peut constater que l'État n'est pas à la hauteur des enjeux des défis du vieillissement de la population. En attendant, depuis des années, nos établissements souffrent de cette situation avec une demande croissante d'entrées, de services, d'animations et un manque cruel de moyens. Comme 80% des établissements médico-sociaux, notre EHPAD est donc en déficit et c'est ce que nous avons évoqué lors du Conseil municipal du 7 février. Je disais en conclusion que sans soutien fort de l'État et du Département, l'équation augmentation galopante des dépenses et faible augmentation des recettes semble insoluble. Je vous expliquais que le Maire entreprenait des démarches auprès de l'ARS et c'est aujourd'hui effectivement le retour de l'ARS dont je souhaitais vous faire part. Nous nous sommes battus pour que notre EHPAD soit reconnu en difficulté malgré ce déficit croissant alors que nous avons pratiquement 500 000€ de déficit afin de bénéficier d'un fonds d'urgence national de 100 millions d'euros en 2023 et qui est normalement abondé de plusieurs millions d'euros encore en 2024. Voici les éléments du mail reçu début juin. *« ces documents ont été étudiés et ont fait l'objet d'échanges dans le cadre de la commission des établissements médico-sociaux en difficulté ainsi nous revenons vers vous afin de vous faire connaître notre position sur les 4 pistes levier que nous vous recommandons de mettre en place : l'étude du besoin à la projection et le calibrage du DRH; la possibilité d'un soutien financier par compte de liaison de la part du CCAS; la possibilité d'ouverture d'une ligne de trésorerie ; et la possibilité d'un délai de paiement URSSAF des charges patronales. »*. Nous avons dû œuvrer sérieusement pour que notre dossier soit accepté, nous espérions au minimum un peu d'aide mais au moins une réponse sérieuse. La réponse que nous avons eu me laisse un peu sans voix. Les éléments suggérés à améliorer ont pu l'être, ils sont assez basiques. On y avait pensé mais ils sont, pour certains, juridiquement impossibles à mettre en place pour un établissement public. Il y a là, je ne vous le cache pas tout de même, un sentiment d'abandon. En Bretagne armoricaine, dans un village d'irréductibles gaulois, un collectif animé par le Maire de Plouha a constitué une association pour demander réparation de l'État. Ils ont créé un mouvement « Territoire en résistance pour le grand âge » et le collectif de 15 communes a saisi le tribunal administratif de Rennes pour obtenir la condamnation de l'État à verser la somme nécessaire aux EHPAD publics pour assurer le service minimum pour eux évaluée à 7 millions pour 15 communes. Il est considéré aujourd'hui par ces Maires que le manque de moyens financiers porte atteinte aux droits fondamentaux des personnes âgées. Je me suis rapprochée de ce collectif pour travailler avec eux une réforme globale de prise en charge des personnes âgées et un nouveau financement de nos établissements. Je rajouterai qu'en cette période électorale je ne peux qu'inciter les

futurs députés à s'emparer de ce sujet tout particulièrement en regardant le vieillissement de la population. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci, c'est un sujet tellement grave que recevoir des réponses comme celle-ci laisse un petit peu sans voix. Le déficit de l'EHPAD est lié vraiment à 100% aux décisions du gouvernement sur les personnels, ce qui était positif d'ailleurs, et à l'inflation parce qu'il y aurait pu avoir des blocages de prix ou d'autres mesures également qui ne sont pas intervenues. Nous dire, faites-vous une subvention à vous-même, c'est-à-dire du CCAS; allez emprunter à la banque c'est à dire payer des frais sur des déficits ; et là je crois que c'est le summum avec l'URSSAF. Il ne faut pas s'étonner ensuite qu'il y ait un certain nombre de nos concitoyens qui soient quand même un peu déboussolés. Je me félicite de l'action de ces Maires ; on pourrait adhérer peut-être à leur collectif à moins que ce soit réservé aux compatriotes de Kevin Roscop auquel cas c'est lui qui nous représentera mais sinon la ville pourrait très bien rejoindre ce village gaulois qui résiste. C'est vraiment regrettable mais en tout cas c'est ainsi, l'État a répondu, dont acte, on fera avec. Je vous remercie, il y a les questions de Monsieur Morisset et donc après examen attentif de ces questions et conformément donc au Code général des collectivités territoriales, il y a 2 questions qui ne concernent absolument pas les affaires communales, dont acte, je ne les prends pas en tout cas pas ce soir. Toutefois, la première qui concerne la qualité de l'air relève du plan qualité air métropolitain, vous avez la parole.

Marc Morisset

Merci Monsieur le Maire, effectivement je l'ai évoqué pratiquement dans les mêmes termes au niveau du Conseil de Bordeaux Métropole donc je vais la lire, merci de votre réponse d'avance.

L'Association Citoyenne pour le Suivi, l'Etude et l'Information sur les Programmes d'Intervention Climatiques et Atmosphériques (ACSEIPICA) a, semble-t-il, adressé une pétition aux responsables politiques du pays afin de les informer mutuellement et de les mobiliser contre les épandages aériens de substances chimiques en cours, lesquels se déroulent au dessus de nos têtes, silencieusement, depuis une dizaine d'années en Europe et partout dans le monde aujourd'hui. Comme j'ai déjà posé cette question aux conseillers métropolitains, Monsieur le Maire de Saint-Médard-en-Jalles a déjà été sollicité mais ne m'a rien répondu en retour depuis cette nouvelle sollicitation.

Dans sa pétition, l'association précise que ces épandages sont populairement nommés « chemtrails » de l'anglais « chemical trails », ce qui signifie : traînées d'avions chimiques (issues d'épandages aériens d'aérosols délibérés).

Ainsi, après mon invitation à tous, à lire les autres arguments de cette pétition et à signer cette pétition accessible via le site de cette association <http://www.acseipica.fr> ayant déjà reçu plus de 47800 signataires, je questionne ici et a minima le Maire responsable de la santé de ses concitoyens et ayant voté la délibération n°101 du conseil métropolitain du 24 février 2024 au sujet du suivi de la qualité de l'air métropolitain, soit globalement au

sujet de son devoir d'agir au regard du principe de précaution, et à terme de faire arrêter ces épandages aériens qu'ils soient pour la géo-ingénierie climatique ou autres types d'objectifs au-dessus des territoires français.

Vous l'avez certainement compris, il s'agit d'une alerte sérieuse à prendre en compte, d'une pétition pertinente à soutenir et d'un sujet de la compétence de la commune à débattre dans cette instance.

Qu'en pensez-vous a minima Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire

Merci pour votre question, alors je précise puisque je vois du mouvement, ne partez pas parce qu'il y a à manger et à boire. Pour en revenir à la question, il y a en effet un plan qualité de l'air, c'est un problème tout à fait sérieux, le nombre de victimes chaque année lié à la pollution de l'air est quand même considérable. Il y a donc tout un programme métropolitain pour limiter la pollution de l'air notamment les particules fines et toutes les pollutions diverses. La question que vous évoquez, je sais que cela ne va pas vous plaire comme souvent mais il ne faut pas confondre les idées émises de manière un peu « originale » et qui ne sont pas conformes aux consensus scientifiques avec des vérités établies. Ce que vous appelez les « chemicals trails » effectivement c'est une théorie qu'on va qualifier, sans vouloir vous faire offense, de semi-complotiste qui date de 1996 visant à laisser penser que les avions manipuleraient le climat en volant. C'est sûr qu'ils n'ont que ça à faire et que ce n'est pas cher en plus d'embarquer des produits chimiques. Il y a des vrais problèmes liés à la pollution aérienne, liés aux aéroports donc on a tout un programme avec l'aéroport d'ailleurs de Bordeaux-Mérignac pour améliorer les choses, pour interdire les vols de nuit, pour maintenir la piste sécante et éviter les nuisances vis-à-vis des riverains, pour moderniser l'aéroport, pour limiter la consommation de carburant etc. Toutefois, l'idée que les avions de manière délibérée libéreraient des produits chimiques pendant qu'ils volent a été démentie par toutes les études scientifiques à part en effet quelques personnes aux États-Unis. C'est ma réponse. Vous avez posé votre question, vous avez ma réponse. Merci beaucoup.

La séance est levée.

Stéphane Delpeyrat

Maire



Stephen Apoux

Secrétaire de séance

